



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITE DE METZ
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE

**LA FRONTIERE ET SES EFFETS
DANS
L'ESPACE LORRAINE-SARRE**

THESE DE DOCTORAT

TOME II

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE LETTRES - METZ -	
N° Inv.	1391013L
Cote	L/M2 91/4
Loc.	MAGASIN

**Par Isabelle LAVINA-MUNEREZ
Sous la Direction de M. le Professeur F. REITEL**

Septembre 1991

**III - BILAN D'UN ESPACE
FRONTALIER**

A) La frontière, ses répercussions sur l'économie sarro-lorraine

Notre premier objectif dans cette étude économique, était de mesurer quantitativement les effets de la frontière à partir des statistiques du commerce extérieur de la Lorraine et de la Sarre. Ainsi, une analyse portant sur l'évolution des importations et des exportations par produits entre le Land et la région, nous aurait permis d'apprécier les échanges de part et d'autre de la frontière.

Cependant, il n'existe aucune statistique concernant les échanges entre une région française et un Land allemand (par contre, les statistiques se rapportant aux échanges entre la Lorraine et la RFA, ou la Sarre et la France font l'objet d'analyses fines et complètes). Rappelons que nous sommes ici en présence d'entités tout à fait différentes et opposées au niveau politique et administratif, donc peu comparables : la Sarre est un Land autonome alors que la Lorraine est une région fortement emprise par un gouvernement central.

Pourtant, les effets de la frontière doivent certainement s'exercer sur les économies régionales.

Aussi, nous avons choisi d'étudier (d'une manière qualitative, en procédant par sondage) l'influence de la frontière sur quelques aspects marquant l'économie régionale, à savoir : l'équipement bancaire, l'industrie sidérurgique et les entreprises de l'espace Lorraine-Sarre. Tous ces domaines étudiés suffisent à comprendre et à mettre en avant les effets de la frontière sur une économie régionale.

1) L'effet de la frontière sur l'équipement bancaire en Lorraine et en Sarre

Le système de crédit allemand est bien différent du système de crédit français. Aussi, il est nécessaire de mettre l'accent sur des différences fondamentales qui se répercutent sur la structure des espaces économiques.

Concernant l'Allemagne, il est plus juste de parler de système de crédit que de système bancaire, car le crédit y est dispensé non seulement par les banques, mais aussi par les Caisses d'Epargne et le Crédit Mutuel. Les Caisses d'Epargne allemandes sont de véritables établissements bancaires qui contribuent, à la différence des Caisses d'Epargne françaises, au développement économique régional. "Tout l'argent recueilli par les Caisses d'Epargne est réinvesti sur place" (1), il en va autrement en France (mis à part l'Alsace - Moselle) où elles sont tenues de verser à la Caisse des Dépôts et Consignations, toutes les sommes qu'elles reçoivent des déposants. Quant au Crédit Mutuel, institution typiquement allemande, il repose sur une organisation de caisses de crédit autonomes mais fédérées au niveau du Land en une caisse centrale (Zentralkasse).

L'héritage de l'époque allemande en Lorraine est perçu en Moselle à travers l'originalité des Caisses d'Epargne, l'importance du Crédit Mutuel et la particularité des banques comme la Sogenal et la Banque Populaire de Lorraine.

Les vicissitudes politiques en Sarre ont facilité dans une certaine mesure, l'implantation de banques françaises dans le Land.

(1) F. Reitel, "Etude comparée du crédit en Sarre et en Moselle, répercussions sur l'aménagement du territoire", Editions de l'Epargne, Paris, décembre 1966, page 11.

a) Evolution historique des systèmes de crédit

* Les conséquences de 1871 en Lorraine

Les conséquences de l'annexion allemande sont importantes au niveau du développement de l'équipement bancaire en Lorraine annexée, mais aussi en Alsace. Durant la période 1871-1918, la Moselle et l'Alsace ont été si proches que nous avons choisi d'associer des exemples alsaciens à des exemples mosellans.

- La modification du système bancaire, la création de banques locales

En premier lieu, dès l'annexion, la Banque de France a été obligée de fermer ses succursales en Lorraine annexée, le Reich y a imposé la Banque de Prusse en tant que Banque Centrale. Cependant, la monnaie française a pu garder sa valeur légale jusqu'en 1876, date à laquelle le mark fut introduit en Alsace-Moselle.

Au fur et à mesure que les années s'écoulèrent, les Allemands devinrent majoritaires dans la plupart des conseils d'administration des banques. En fin de compte la main mise allemande s'effectua sur tous les établissements bancaires.

Des banques locales se sont développées pendant l'annexion. En effet, comme les établissements bancaires français fermaient leurs guichets, les banques lorraines et alsaciennes ont saisi l'opportunité pour s'installer et développer leur réseau sur tout le territoire occupé. La SOGENAL est un parfait exemple de réussite. Cette banque locale d'origine alsacienne a profité de l'époque d'annexion pour se développer à l'écart de l'Allemagne et de la France. Sa position particulière lui a permis de rayonner sur tout l'Est de la France et même dans des villes allemandes. A l'origine de

la SOGENAL se trouve la Société Générale qui était une banque française étendue en Alsace. Cependant, dès 1880, le gouvernement allemand décida la suppression des entreprises françaises. Aussi, la Société Générale fut confrontée au dilemme de fermer des agences ou de les transférer à une société alsacienne. En définitive, elle choisit de céder ses agences implantées dans la zone annexée à une filiale qu'elle mit en place avec un groupe d'industriels alsaciens sous la dénomination : "Société Générale Alsacienne de Banque" (SOGENAL) c'est-à-dire en allemand : "Allgemeine Elsassische Bankgesellschaft". La Société Générale était représentée au conseil de surveillance ou au conseil de la direction de la nouvelle société constituée sous régime de droit allemand. Le principal objectif des industriels alsaciens qui avaient fondé leur banque, était de lutter contre la politique d'assimilation du Reich. Ainsi, les deux groupes alsaciens et français (SOGENAL et Société Générale) ont préservé deux positions : la position alsacienne et la position française. Un autre objectif de la banque locale visait à exploiter tout le territoire de l'Est annexé. De cette façon, la SOGENAL s'est installée en 1882 dans la "capitale" de la Lorraine annexée : Metz (1). Profitant d'une situation privilégiée, elle a poursuivi son expansion vers l'Allemagne et notamment à Francfort où elle a réalisé les opérations les plus florissantes que celle de toutes les autres agences.

L'expansion de la SOGENAL, à une époque politiquement troublée est tout de même un véritable exploit. Il faut souligner que le gouvernement du Reich laissait aux agences une très grande liberté.

(1) L. Attari, "Les équipements bancaires et leurs actions en Lorraine", mémoire de DEA de Géographie, 1988, page 26.

En 1918, après le retour à la France des trois départements annexés, la SOGENAL a tenu bon et s'est encore étendue dans l'Est de la France et en Allemagne. Grâce à sa position frontalière, à ses connaissances des méthodes bancaires allemandes et à son personnel parfaitement bilingue, la SOGENAL est devenue un excellent atout pour la maison-mère parisienne. De surcroît, cette banque locale a été la première banque française après la guerre, à avoir implanté un réseau en Allemagne.

- Une difficile implantation des banques allemandes

Pendant l'annexion, les banques allemandes ont eu du mal à s'implanter en Alsace-Lorraine. La plupart des succursales installées dans la région ont souffert du comportement régionaliste des habitants et ont fait faillite quelques années après leur implantation. Soulignons la méfiance qui régnait dans les milieux d'affaires alsaciens et lorrains à l'égard de l'Allemagne. Citons deux exemples alsaciens. La banque allemande "Bank für Suddentschland" tenta en 1871 de s'implanter dans la région de Strasbourg, trois années plus tard, elle fut forcée de déposer son bilan. Une banque d'origine berlinoise, la "Provinzial Diskontogesellschaft" ouvrit dès l'annexion, une succursale à Strasbourg, mais elle fut rapidement confrontée à la concurrence des banques locales, ainsi elle dut fermer ses guichets en 1874 (1).

Nous pouvons déduire que cette difficile pénétration des banques allemandes en Alsace-Lorraine a été certainement suscitée par la forte emprise des banques locales comme la SOGENAL, la Banque de Mulhouse et la Banque d'Alsace-Lorraine.

(1) L. Attari, "Les équipements bancaires et leurs actions en Lorraine", mémoire de DEA de Géographie, 1988, page 28.

- Un régime particulier pour les Caisses
d'Epargne d'Alsace-Lorraine

Un des héritages de l'annexion de 1871-1918 se retrouve dans l'originalité des Caisses d'Epargne d'Alsace-Moselle.

Les Caisses d'Epargne des territoires annexés ont connu un nouveau régime de conception allemande. Plus exactement, à partir de 1895, les caisses d'Alsace et de Moselle à garantie communale, ont eu la possibilité d'employer plus librement leurs fonds. D'ailleurs, cette faculté a été confirmée par la loi locale du 23 août 1912, qui permit aux Caisses d'Epargne d'Alsace et de Moselle de conserver une importante autonomie de gestion administrative et comptable.

Le régime particulier des Caisses d'Epargne des départements annexés signifiait entre autre que la Caisse pouvait répondre directement aux problèmes financiers de la commune, des industriels locaux et des artisans ou commerçants s'y rattachant. Proche des habitants, elles étaient municipales car le conseil d'administration de la Caisse était nommé par le Conseil Municipal qui approuvait ou non les statuts et règlements intérieurs. Ces Caisses d'Epargne dites "à garantie communale" sont à distinguer des Caisses d'Epargne "ordinaires" restées dans la zone française. La principale différence entre ces deux catégories concernait la Caisse des Dépôts et Consignations. En effet, les Caisses d'Epargnes ordinaires devaient verser obligatoirement tous les fonds à la Caisse des Dépôts et Consignations, alors que celles des départements annexés étaient libérées de cette obligation. Par conséquent, l'épargne restée sur place en Alsace-Lorraine pouvait répondre aux besoins des régions.

Après le retour à la France des territoires annexés, les Caisses d'Épargne d'Alsace et de Lorraine ont demandé dès 1919 devant l'Assemblée Générale à Strasbourg que la législation locale soit maintenue dans un premier temps pour une période de dix ans, afin de permettre la fusion des deux régimes.

- Le mouvement Raiffeisen en Lorraine
durant l'annexion

Frédéric Guillaume Raiffeisen est à l'origine d'une institution typiquement allemande : le Crédit Mutuel. Développé au XIXème siècle en Allemagne, le "système Raiffeisen" visait à "pallier les détresses paysannes face à l'emprise des usuriers" (1). Petit à petit, ce système a formé le Crédit Agricole, puis l'urbanisation des campagnes a contribué à l'étendue des caisses Raiffeisen dans les villes sous la forme du Crédit Mutuel.

En Lorraine, c'est un prêtre, l'abbé Tilly, premier président de la Fédération Raiffeisen de Lorraine qui incita les paysans de Lorraine à se réunir au sein d'une caisse mutuelle. La première assemblée générale de la Fédération Alsacienne Lorraine du mouvement Raiffeisen s'est tenue à Metz en 1900. Ce système a été rapidement connu car le Clergé le recommandait verbalement. En 1904, la Lorraine comptabilisait 102 caisses d'épargne et de prêts, dont 24 pour le secteur de Sarreguemines, 24 pour celui de Forbach et 19 pour celui de Boulay (2). En fait, le mouvement Raiffeisen a permis aux paysans d'avoir les moyens de financer leurs achats sans avoir recours à l'hypothèque de leur ferme ou de leurs biens.

(1) F. Reitel, "Etude comparée du crédit en Sarre et en Moselle, répercussions sur l'aménagement du territoire", Editions de l'Épargne, Paris, décembre 1966, page 13.

(2) L. Attari, "Les équipements bancaires et leurs actions en Lorraines", mémoire de DEA de Géographie, 1988, page 31.

Le système Raiffeisen ou encore le système du crédit mutuel est entré en directe concurrence avec les Caisses d'Épargne car il reposait également sur l'autonomie des caisses à la base et sur le principe du fédéralisme au sommet.

- La Banque Populaire de Lorraine, une émanation du crédit coopératif allemand

La Banque Populaire de Lorraine a été créée pendant l'annexion, à Metz en mars 1907. Les fondateurs sont des commerçants et des artisans qui avaient besoin de liquidités. Comme les grandes banques refusaient de leur fournir des liquidités, ils se réunirent en une assemblée et créèrent la "Gewerbe Spar und Darlehnsbank" : la banque d'épargne et de prêt pour le métier. C'est en mars 1919 que celle-ci changea de raison sociale pour adopter la dénomination de Banque Populaire de Metz.

La Banque Populaire de Lorraine répondait au mouvement coopératif et mutualiste installé en Allemagne à cette époque. Incontestablement, elle est devenue la "banque lorraine" puisque sa zone d'intervention est limitée en France aux frontières de la région.

* Les conséquences des vicissitudes politiques en Sarre

Les processus d'organisation au niveau politique et économique pendant les périodes de domination française en Sarre, ont exercé une forte influence sur le développement des instituts de crédits sarrois.

Après 1918, à la suite de l'occupation de la Sarre par la France, le nombre des instituts de crédit augmenta par l'installation de banques françaises.

L'introduction du franc français en 1923 a amené deux ans plus tard, le détachement de la Sarre de l'espace douanier allemand. Toutefois, la Sarre s'est retrouvée dans une situation périphérique par rapport à l'espace économique français, tout comme en 1935 lors de son retour au Reich, mais envers l'ensemble de l'Allemagne. L'évolution de la Sarre divisée entre l'Allemagne et le Reich et malgré tout en marge des deux pays, ressemble par bien des aspects, à celle de la Lorraine. Selon les mouvements politiques de l'histoire, les banques françaises ou allemandes se sont développées ou retirées de la Sarre. En 1935, après le référendum, on a constaté que sur les six établissements bancaires à capitaux français travaillant en Sarre en 1934, cinq ont dû cesser leurs activités (1).

Après la deuxième guerre mondiale, de nouveaux changements sont intervenus. Le franc français fut réintroduit le 20 novembre 1947, ce qui provoqua la disparition quasi complète des instituts de crédit allemands installés en Sarre, à l'exception des caisses d'épargne et des banques coopératives tout à fait locales. Autre conséquence, l'épargne connut une stagnation certaine d'où un manque de capitaux chroniques. Le régime français imposa un transfert des dépôts des Caisses d'Epargne de la Sarre vers Paris : au minimum 30 % des dépôts des Caisses d'Epargne devaient être remis à la Caisse des Dépôts et Consignations à Paris (2), ce qui montre la forte emprise de la France sur la Sarre.

(1) Behr Patrick, "Les banques sarroises", mémoire de Maîtrise d'Echanges Internationaux, 1987, page 21.

(2) cf. Claus Elmar Weidig, "Das saarländische Geld und Kreditwesen bei der Eingliederung des Saarlandes in die deutsche Bundesrepublik Saarlouis", 1962, page 31.

Le retour à l'Allemagne après le référendum du 23 octobre 1955 ramena l'installation des banques supprimées en 1947. La période transitoire s'est terminée le 6 juillet 1959 avec la réintroduction du Deutsch Mark. En l'espace de cinq années (1959-1964) la réorganisation bancaire en Sarre a été totale. Contrairement au rattachement de 1935, les autorités allemandes ont entrepris des efforts destinés à maintenir un certain nombre de banques françaises. Aussi, au début des années 1960, Sarrebruck s'est trouvée la seule ville allemande à compter trois succursales de grandes banques françaises : SOGENAL, Crédit Lyonnais et BNCI (BNP).

Au total, les instituts bancaires allemands qui, en 1959, devaient prendre un nouveau départ, ont pleinement réussi leur réintégration dans la vie économique sarroise. La bonne répartition des banques, Caisses d'Epargne et Crédit Mutuel ainsi que leurs chiffres d'affaires, ont témoigné à l'époque, de la réussite de la "reconversion" et du dynamisme économique sarrois, qui a rejoint plus tard les taux d'expansion de la République Fédérale.

b) Existe-t-il une influence française dans l'activité financière de l'espace sarrois ?

Malgré les transformations successives du statut politique et économique du territoire sarrois, l'équipement bancaire a retrouvé un rôle moteur à compter du 6 juillet 1959, date à laquelle s'est effectuée la réintégration économique de la Sarre à l'Allemagne.

Depuis, la place financière de Sarrebruck n'a cessé de gagner en importance. A l'origine, la vocation commerciale de Sarrebruck (la place privilégiée de la cité au sein du négoce de l'Allemagne du Sud-Ouest et de la France de l'Est) a provoqué une importante circulation monétaire qui n'a cessée de progresser au fur et à mesure de l'augmentation du volume des transactions. Cette arrivée de capitaux a donné naissance à un premier embryon d'activité bancaire, qui, grâce à ses disponibilités, permit de répondre aux besoins d'une industrie en gestation, dont elle a assuré le décollage. Ainsi, nous pouvons déduire que "la naissance de la grande industrie ainsi que l'activité bancaire sont en partie issues du commerce et de l'épargne des particuliers qui libèrent les capitaux nécessaires" (1).

La Sarre a développé une véritable capitale bancaire et financière, en effet la plupart des instituts de crédit sarrois ont leur siège social à Sarrebruck et les grandes banques allemandes y ont implanté leur succursales. Sarrebruck offre l'image d'une place bancaire bien conforme au système bancaire allemand caractérisé par une décentralisation aussi bien quantitative que qualitative, qui assure, dans tout le Land, une bonne répartition des établissements bancaires (agences et guichets).

Essayons à présent de cerner un éventuel impact du système de crédit français au niveau des types de banques présentes en Sarre.

(1) Albert Leroy, "Sarrebruck, l'exemple d'une métropole frontalière", Mosella, tome X, numéros 3 et 4, 1980, page 118.

*** Les banques centrales et les grandes banques allemandes**

En tant que capitale d'un Land de la République Fédérale d'Allemagne, Sarrebruck accueille une annexe de la "Deutsche Bundesbank" : la "Landeszentralbank Saarland" à laquelle vient s'ajouter la "Landesbank Saar Girozentrale" c'est-à-dire la banque de dépôt et de virement de la Sarre. Un troisième établissement : la "Zentralbank Saarländischer Genossenschaften AG Saarbrücken" complète le cercle des banques centrales.

La "Landeszentralbank im Saarland" est la banque centrale du Land de Sarre. A ce titre, elle est habilitée à effectuer toutes les opérations bancaires avec les diverses banques, le gouvernement régional et les particuliers. Elle représente donc la banque des banques au niveau régional. La "Landesbank Saar Girozentrale" est la banque des collectivités locales.

La "Zentralbank Saarländischer Genossenschaften AG" est la banque centrale de l'ensemble des banques populaires et mutuelles installées en Sarre. Elle joue un rôle de régulateur puisqu'elle collecte les fonds excédentaires auprès des établissements pour les redistribuer à ceux qui ne sont pas en mesure de répondre à la demande de leur clientèle.

A côté de ces banques centrales se trouvent les grandes banques allemandes (Grossbanken) qui sont représentées en Sarre par des agences. Leur impact est considérable sur la place financière de Sarrebruck qui bénéficie des avantages que confère la décentralisation de l'administration et de la gestion des banques Ouest-allemandes. Citons entre autres les établissements les plus importants : la "Dresner Bank", la "Deutsche Bau und Bodenbank AG" dont l'activité s'oriente vers les crédits à la construction, la "Industriekreditbank AG" dont la vocation est de soutenir l'activité industrielle, la "Bank für Gemeinwirtschaft" etc.

Toutes ces banques, banques centrales et grandes banques allemandes sont implantées à Sarrebruck à l'exception de la "Bank für Gemeinwirtschaft" située à Neunkirchen (1). Une autre banque allemande, la "Deutsche Verkehrs-Kredit Bank AG" présente une particularité. Son rayon d'action, qui part du point central de Sarrebruck, s'étend jusqu'à la frontière sarro-lorraine, puisque la "Deutsche Verkehrs-Kredit Bank AG" a ouvert deux guichets au poste frontière de Sarrebruck-Autoroute (2). Quelles en sont les raisons ?

La "Deutsche Verkehrs-Kredit Bank AG" est une banque propre à une entreprise bien déterminée, qu'elle guide et soutient dans ses activités. En effet, fondée en 1923, la D.V.K.B. est entièrement entre les mains de la "Deutsche Bundesbahn" (la société des chemins de fer Allemands). Sa toute première mission est d'aider les diverses Directions Régionales de Chemins de Fer dans l'entretien et l'amélioration du réseau ferré régional en leur accordant des crédits à court et à moyen terme. Mais par ailleurs, elle effectue toutes les autres opérations bancaires et notamment les opérations de change, c'est pour cela que la DVKB a installé à proximité de la frontière française deux guichets.

Ainsi, la frontière a attiré une grande banque allemande qui a profité d'un lieu de passage très fréquenté, le poste frontière de Sarrebruck, pour développer les bureaux de change. Nous pouvons déduire que la frontière, par la limite qu'elle représente entre deux systèmes monétaires différents, détermine

(1) Source : *Industrie und Handelskammer des Saarlandes*, mars 1989.

(2) Albert Leroy, "Sarrebruck, l'exemple d'une métropole frontalière", *Mosella*, tome X, numéros 3 et 4, 1980, page 123.

l'apparition d'une fonction spécifique. Pour reprendre l'expression de P. Guichonnet et C. Raffestin, la frontière joue un "rôle induit" (1), car sa rupture provoquée au niveau des échanges par une monnaie différente a suscité l'implantation de guichets dont l'activité principale concerne les opérations de change.

Les banques centrales et les grandes banques allemandes situées en Sarre, sont donc des établissements typiquement allemands sans aucune influence française, que ce soit au niveau du système de crédit ou au niveau des prises de participation. Cette constatation n'a rien d'étonnant puisque les grandes banques n'ont pas leur siège social en Sarre, mais dans d'autres Länder qui n'ont pas été bouleversés par les oscillations frontalières.

** Les banques régionales*

La place financière de Sarrebruck présente quelque six banques régionales, hormis le secteur mutualiste et les Caisses d'Epargne. La plupart d'entre elles sont liées directement ou indirectement au système de crédit français ; directement par des prises de participations françaises et indirectement car la création de ces banques a été occasionnée par des lacunes du système bancaire français, qui dominait dans les années 1950.

La "Deutsche Bank Saar AG" est un important institut financier dont l'action intéresse tout l'espace régional. Cette banque locale fait partie du groupe de la "Deutsche Bank AG" et du Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine (CIAL) qui

(1) P. Guichonnet, C. Raffestin, "Géographie des frontières" PUF, 1974.

détiennent chacun des actions. Ainsi, le CIAL, une banque créée à l'époque allemande et présente uniquement dans les départements d'Alsace et en Moselle, a dépassé la frontière pour prolonger son activité en Sarre où elle détient environ 1/4 des participations de la "Deutsche Bank". La composition du conseil d'administration du groupe comprend outre des représentants des industries sarroises, les directeurs de la "Deutsche Bank Saar AG" et du CIAL (c'est-à-dire les principaux actionnaires).

Un autre exemple de coopération transfrontalière au niveau des banques locales sarroises : la "Commerz-Kredit Bank AG Europartner" a été constituée par la fusion en un seul établissement des filiales sarroises de la "Commerzbank AG" et du Crédit Lyonnais qui détient environ le tiers du capital social. Cette association d'une banque française et d'une banque allemande a fait naître en Sarre la préfiguration d'un institut bancaire à la mesure de l'Europe. Des associations avec d'autres banques dans la plupart des pays européens, permettent à cet institut de traiter des affaires à l'échelon international, ce qui justifie le terme d'euro-partenaire ajouté au patronyme de la banque. Au niveau régional et transfrontalier, la banque se spécialise actuellement (1) dans les conseils et crédits offerts à une clientèle allemande et française prise surtout parmi les PME et PMI. Dans ce domaine, la "Commerz-Kredit Bank AG Europartner" s'efforce de mettre en relation les entreprises françaises et allemandes. Par conséquent, cet institut financier présente une structure originale si on la compare à celle des grandes banques allemandes, une structure qui met en avant la collaboration transfrontalière et participe au développement commun de la Sarre et de la Lorraine.

(1) Source : article extrait du journal "Le Républicain Lorrain", le 9 avril 1989.

La "Saarländische Investitionskredit-bank AG" (SIKB) est une banque spécialisée dans l'octroi de crédits à moyen et long terme aux entreprises. Elle a été fondée le 26 octobre 1951, à une époque où la Sarre appartenait à la zone économique française. Sa création est due à une carence du système bancaire français. En effet, celui-ci ne concevait pas pour les banques de dépôts l'octroi de crédits à long terme, aussi la naissance de la SIKB a permis de combler ce vide. Aujourd'hui la politique de crédit de la SIKB se calque sur la politique économique sarroise et les demandes de crédits se font par l'intermédiaire des "Hausbanken".

La "SKG Kundenkreditbank G.m.b.H. Saarbrücken" a été également fondée sous le régime français en 1953. Aujourd'hui, cette banque est une filiale de la "Landesbank Saar Girozentrale" et de la "Landesbank Rheinland Pfalz" qui détiennent chacune la moitié des actions. Sa vocation est d'octroyer des crédits à la consommation aux particuliers mais également aux entreprises. L'époque de la domination économique française en Sarre a suscité la création de quelques banques régionales, mais celles-ci n'ont pas été influencées par le système bancaire français.

Avant d'étudier le secteur bien propre à l'Allemagne des Caisses d'Epargne et des banques populaires et mutualistes, il est important de noter la présence en Sarre de deux filiales de banques françaises : la Société Générale Alsacienne de Banque et la Banque Nationale de Paris (BNP).

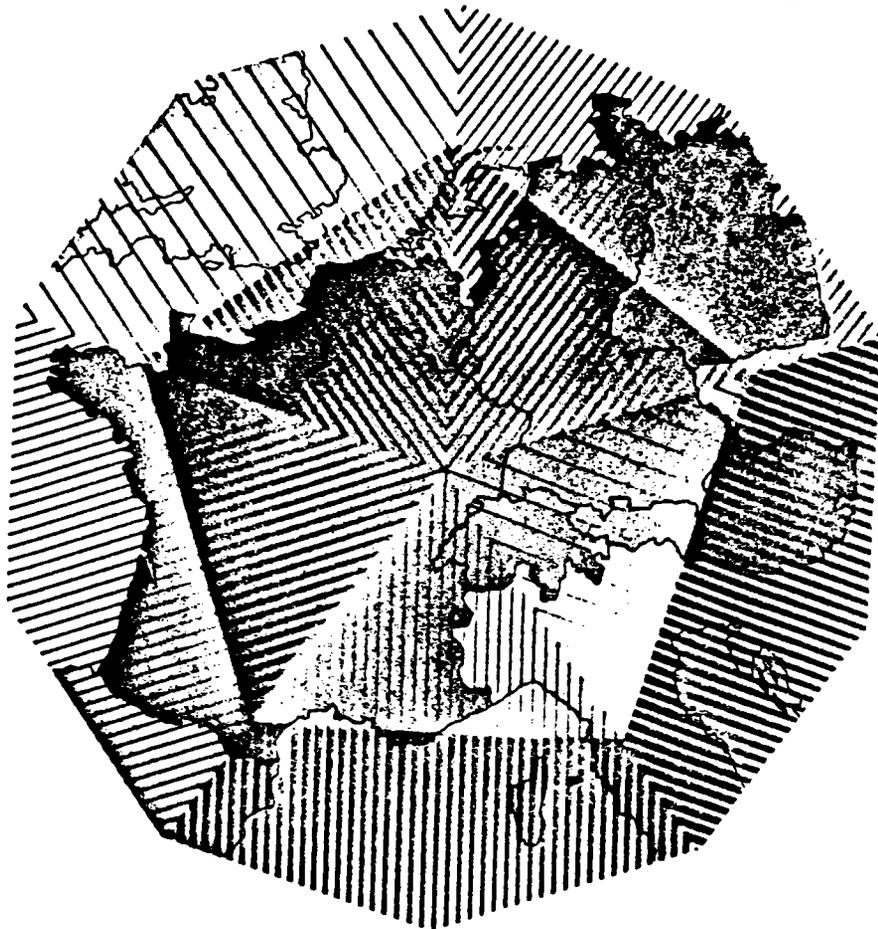
* La SOGENAL et la BNP en Sarre (Cf. pages suivantes

La SOGENAL est une banque régionale représentant la Société Générale en Alsace-Moselle. Une de ses caractéristiques est d'avoir une vocation européenne du fait de sa position au coeur de la Communauté Européenne (le siège de la SOGENAL est à Strasbourg).

En Sarre, en Lorraine, au Luxembourg,
Une banque européenne
Eine europäische Bank

293

SOGENAL 



présente dans 7 pays d'Europe

**France, République Fédérale d'Allemagne, Belgique, Luxembourg,
Suisse, Autriche, République Démocratique Allemande**

vous offre ses services à

SARREBRÜCK:
Bahnhofstrasse 32
D - 6600 SARREBRÜCK
Tél. (681) 3.07.11

METZ:
57-59, rue Serpenoise B.P. 167
57021 METZ Cédex
Tél. (87) 74.33.00

THONVILLE:
25b, place de la République B.P. 49
57101 THIONVILLE
Tél. (87) 88.12.15

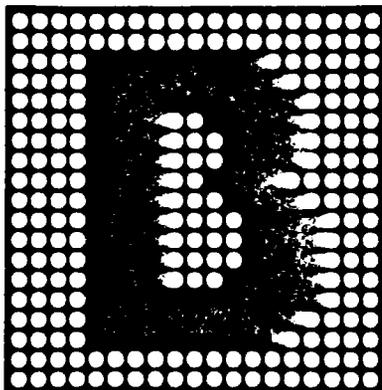
LUXEMBOURG:
15, avenue Emile Reuter B.P. 2108
LUXEMBOURG
Tél. (352) 239.82

**Société Générale Alsacienne de Banque
Allgemeine Elsässische Bankgesellschaft**
Siège social/Hauptsitz: Strasbourg

Groupe  **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** Paris

WELTWEIT UND KUNDENNAH

In der Bundesrepublik Deutschland:



BNP

6600 SAARBRÜCKEN

- Bahnhofstraße 36
 Telefon: (0681) 3 07 21
 Fernschreiber: 4428684
 - Großmarkthalle

6650 HOMBURG / SAAR

Saarbrücker Straße 13
 Telefon: (06841) 20 81

6630 SAARLOUIS

Großer Markt 10
 Telefon: (06831) 30 42

6000 FRANKFURT / MAIN

Bockenheimer Landstraße 22
 Telefon: (0611) 72 02 31
 Fernschreiber: 411 312

4000 DÜSSELDORF

34 - 36, Berliner Allee
 Telefon (0211) 8 46 51
 Fernschreiber: 08 584 772

2000 HAMBURG

Schauenburger Straße 44
 Telefon (040) 36 25 96

BANQUE NATIONALE DE PARIS

Hauptsitz: 16, Boulevard des Italiens 75009 Paris Tel. (1) 244.45.46 — Télex: 280 605

Ainsi, la SOGENAL a implanté des agences dans un espace frontalier : en Belgique, au Luxembourg et en RFA, notamment à Sarrebruck.

La SOGENAL se sert d'une position privilégiée de décentralisation, à proximité de plusieurs frontières pour "jouer la carte de l'Europe" notamment dans le triangle Sarre-Lor-Lux.

La Banque Nationale de Paris a ouvert six agences en RFA dont trois dans le seul Land de Sarre : à Sarrebruck, à Hombourg/Sarre et à Sarrelouis (les autres implantations sont à Francfort, Dusseldorf et Hambourg). Nous pouvons certainement déduire que la proximité de la frontière a influencé l'implantation des trois agences en Sarre, qui sont toutes les trois situées à moins de vingt kilomètres de la frontière.

*** Les Caisses d'Epargne et les banques populaires et mutualistes**

Le système des Caisses d'Epargne forme un réseau profondément enraciné dans l'économie du Land puisque les deux premières Caisses ont été ouvertes en 1857 à Sarrebruck et St Wendel.

Rappelons que ces établissements ont des particularités bien propres à l'Allemagne. D'une part, les Caisses d'Epargne sont considérées comme de véritables banques car elles assurent pratiquement les mêmes activités que celles-ci et d'autre part, elles ne sont pas tenues de verser une partie de leurs dépôts à une Caisse Centrale. Une fois l'épargne collectée, elles sont chargées de la réinjecter dans le circuit économique de la zone qu'elles couvrent.

Les Caisses d'Epargne dont le but est d'aider les petits commerçants et artisans et de donner aux couches populaires la possibilité de s'assurer un petit capital, sont très bien répartis sur l'ensemble du territoire sarrois. A partir de sept Caisses d'Epargne d'arrondissement (Kreissparkasse) et de trois Caisses d'Epargne liées à des villes : "Sparkasse Saarbrücken", "Stadtsparkasse Völklingen", "Sparkasse Neunkirchen" (1), la Sarre dispose de très nombreux guichets disséminés d'une manière équilibrée. Par exemple, la seule ville de Sarrebruck compte plus de vingt guichets en plus du siège.

Les Caisses d'Epargne sarroises sont issues d'une conception typiquement allemande. Durant les périodes d'oscillation des frontières, entre la France et l'Allemagne, le concept de ce système bancaire n'a pas été modifié. Il n'existe pas d'effet de frontière au niveau des Caisses d'Epargne en Sarre.

Les Banques mutuelles et populaires, "Raiffeisen" et "Volksbanken", sont également un des rouages essentiels du système bancaire allemand qui s'attache en particulier à satisfaire les besoins en crédits et en prêts d'une clientèle modeste. Une des caractéristiques de ces banques est de permettre un contact étroit avec les clients en limitant le rayon d'action de chacun des établissements.

Parmi toutes ces banques, il est intéressant de s'arrêter sur une banque mutuelle : la "Saar Bank" dont les services s'étendent aux transactions financières, au change, au placement d'actions, au marché de l'or, aux secteurs des assurances et de l'immobilier ainsi qu'aux opérations avec

(1) Source : *Industrie und Handelskammer des Saarlandes*, mars 1989.

l'étranger. Parmi ces dernières, la "Saar Bank" a entrepris en 1989 une coopération avec la "Banque Lorraine" : la Banque Populaire de Lorraine (BPL).

En novembre 1989, M. Hans Joseph Hoffman, président du directoire de la Saar Bank et M. Pierre Dap, directeur général de la BPL, ont signé un accord de coopération afin de permettre à leurs clients de bénéficier du même niveau de prestations et services (1). Ainsi, les clients de la BPL et de la Saar Bank peuvent bénéficier de facilités pour les crédits en devises dans la monnaie du partenaire, ils peuvent également effectuer des retraits en espèces dans l'ensemble des agences des deux banques. Pour faciliter ces retraits, la Saar Bank distribue depuis août 1989 la carte de crédit Visa. Ceci représente un véritable pas en avant pour une banque allemande, car il faut savoir que le système des cartes de crédit n'est pas développé en Allemagne. De plus, la Saar Bank est la seule banque populaire sarroise à distribuer la carte Visa.

Par ailleurs, d'après le protocole d'accord entre les deux banques, la Saar Bank diffuse désormais certains produits gérés par la BPL comme par exemple les plans d'épargne logement pour le financement d'acquisitions immobilières en Lorraine. L'accord de coopération a également prévu de proposer aux clients lorrains et sarrois une nouvelle formule d'épargne, à savoir un compte en écus rémunéré à un taux de 5 à 6 % (soit au moins le double de celui pratiqué en Sarre).

Le rapprochement de la Saar Bank et de la BPL fait partie des premiers pas de coopération en vue du Marché Unique de 1993, entre les banques allemandes et françaises.

(1) Source : articles extraits du journal "Saarbrücker Zeitung", le 17 novembre 1989 et du journal "Le Républicain Lorrain", le 19 novembre 1989.

Il faut toutefois mettre l'accent sur un atout important : les sièges sociaux des deux banques sont peu éloignés entre eux, une distance d'une soixantaine de kilomètres sépare le siège de la Saar Bank à Sarrebruck du siège de la BPL à Metz. La proximité de la frontière a donc un impact positif sur le rapprochement des banques allemandes et françaises.

En conclusion, il est certain qu'il existe une influence française dans l'activité financière de l'espace sarrois. Toutefois, cette influence n'est pas considérable car elle ne touche que quelques banques sarroises et elle ne concerne que l'implantation de deux banques françaises en Sarre. En fait, cette influence est due, dans la plupart des cas, à la situation frontalière de Sarrebruck outre son important rôle de métropole bancaire. La prise de participation du CIAL, une banque localisée uniquement en Alsace-Moselle dans la "Deutsche Bank Saar AG" a été suscitée par la contiguïté de l'espace Lorraine-Sarre. Par ailleurs, la "Commerz-Kredit Bank AG Europartner" (fusion entre le Crédit Lyonnais et la "Commerzbank AG") met en relation les entreprises françaises et allemandes de l'espace transfrontalier. En quelque sorte, nous pouvons déduire que la frontière joue le rôle d'un stimulateur d'échanges dans une région transfrontalière, la récente coopération entreprise entre la "Saar Bank" et la Banque Populaire de Lorraine (dont le siège est à Metz) confirme l'assertion.

c) Existe-t-il une influence allemande dans l'activité financière de l'espace lorrain ?

En Lorraine, l'influence allemande dans l'activité financière se situe au niveau du système de crédit hérité. En effet, l'influence de l'Allemagne est incontestable, elle ne cesse de se manifester depuis l'annexion à travers l'originalité de certains types de banques ou instituts de crédit de Moselle.

De par son régime local, la Moselle fait scission par rapport aux autres départements lorrains.

Voyons à présent les principaux instituts de crédit marqués par l'influence allemande.

*** Le Crédit Industriel d'Alsace-Lorraine (CIAL)**

Le CIAL est issu d'établissements créés à l'époque allemande et repris en 1919 par des banques françaises sous la raison sociale : "Société Alsacienne de Crédit Industriel et Commercial".

Le CIAL fait partie du groupe CIC et n'est présent qu'en Alsace-Moselle. Le siège social de cette banque se situe en Alsace à Strasbourg. Notons trois succursales en Moselle : à Metz, Thionville et Forbach. Dans les trois autres départements lorrains, le groupe CIC est représenté par la Société Nancéienne Varin-Bernier dont le siège social est à Nancy.

Le tableau ci-dessous marque bien la coupure nette à l'intérieur d'une région française au niveau de l'implantation de guichets de banques régionales. Cette distinction est héritée de l'annexion de 1871-1918.

IMPLANTATIONS DU CIAL ET DE LA SNVB EN ALSACE-LORRAINE

IMPLANTATIONS	GUICHETS BANCAIRES DU CIAL	GUICHETS BANCAIRES DE LA SNVB
ALSACE	44	-
MOSELLE	44	-
MEURTHE-ET-MOSELLE	-	41
MEUSE	-	12
VOSGES	-	10
<u>TOTAL</u>	88	63

Source : Statistiques de la Banque de France, 1987

* La SOGENAL

La SOGENAL, dont nous avons déjà étudié les principales caractéristiques, est une banque réellement régionale qui a su tirer avantage de plus de quarante ans de droit allemand en se dispersant vers la frontière et par delà en direction de l'Allemagne.

L'influence de l'époque allemande se retrouve au niveau de la décentralisation de cette banque. Par exemple, la SOGENAL a créé une SICAV régionale intitulée "Alsace Moselle Investissement" (AMI) avec le concours du groupe d'assurances Rhin et Moselle (1). Cette SICAV est la première à être gérée en dehors de Paris, ce qui montre la volonté de garder les atouts d'une banque régionale en faisant travailler des produits financiers au niveau de la région.

* Le Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel, fondé sur le système allemand Raiffeisen comme nous l'avons déjà évoqué, est très fortement représenté en Moselle. "Le fort taux de "banclarisation" de la Moselle est lié à la forte densité des guichets du Crédit Mutuel (CMDP)" (2). Effectivement, d'après les statistiques de la Banque de France, le nombre élevé d'implantations du Crédit Mutuel en Moselle confère au département, le meilleur équipement bancaire de la Lorraine.

(1) L. Attari, "Les équipements bancaires et leurs actions en Lorraine", mémoire de DEA de Géographie, 1988, page 43.

(2) F. Reitel, dans "Géographie de la Lorraine", sous la direction de R. Frécaut, Presses Universitaires de Nancy, 1983, page 283.

REPARTITION DES IMPLANTATIONS DU CREDIT MUTUEL EN LORRAINE

<i>Localisation</i>	<i>Nombre des implantations du Crédit Mutuel</i>	<i>Nombre d'établissements de Crédit bancaire</i>
<i>Moselle</i>	<i>260</i>	<i>595</i>
<i>Meurthe-et-Moselle</i>	<i>28</i>	<i>296</i>
<i>Meuse</i>	<i>3</i>	<i>83</i>
<i>Vosges</i>	<i>19</i>	<i>182</i>
<i>Lorraine</i>	<i>310</i>	<i>1 156</i>

Source : "L'implantation des établissements de crédit en Lorraine au 31/12/86", Banque de France, juin 1987

Le Crédit Mutuel de la Moselle représente la Banque Fédérative du Crédit Mutuel dont le siège est à Strasbourg. Les agences mosellanes sont à Sarreguemines et Sarrebourg.

Une nouvelle fois, l'influence allemande se retrouve au niveau du développement en Alsace-Moselle d'un système de crédit particulier.

* **Les Caisses d'Epargne**

Le particularisme des Caisses d'Epargne mosellanes est également dû à l'héritage allemand. Depuis 1918, l'Alsace et la Moselle ont obtenu la sauvegarde d'une originalité de leurs Caisses d'Epargne. Celles-ci peuvent disposer de 50 % du total des dépôts-épargnes, alors que les autres caisses ne peuvent disposer que de 50 % de l'excédent des dépôts-épargnes, par rapport à l'année précédente. Ainsi, cette influence allemande est tout à fait positive pour le développement régional : les Caisses d'Epargne mosellanes peuvent prêter davantage aux particuliers et aux collectivités locales (mais contrairement à la RFA, elles n'ont pas le droit de prêter à des commerçants, à des artisans, et à des industriels pour leurs activités professionnelles) (1).

(1) F. Reitel, "La Lorraine", Que Sais-Je ? PUF, Juin 1988, page 80.

Autre conséquence de l'héritage, si les Caisses d'Epargne sont bien représentées en Lorraine (218 Caisses rayonnaient en Lorraine au 31.12.1986), leur répartition dans l'ensemble des départements est à nouveau déséquilibrée au profit de la Moselle. Le tableau ci-après confirme l'importante place des Caisses en Moselle, dont le nombre est renforcé par les Caisses d'Epargne et de Prévoyance fédérées.

IMPLANTATION REGIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE

Moselle	98 (dont 48 Caisses d'Epargne Fédérées)
Meurthe-et-Moselle	58
Meuse	18
Vosges	44
Lorraine	218

Source : Banque de France - Juin 1987

*** Les implantations bancaires allemandes en Lorraine**

Contrairement à la Sarre, où sont représentées deux banques françaises, la Lorraine ne connaît aucune implantation de banques allemandes (1). Les succursales de banques allemandes sont plutôt installées dans des grandes villes françaises comme Paris, Lyon et Strasbourg. La démarcation de la Moselle (due au régime particulier des systèmes de crédit hérités) par rapport au reste de la Lorraine forme une coupure dans un espace financier régional. Aussi, il manque à la Lorraine, une "solidarité" entre les établissements bancaires des quatre départements et surtout un lien financier entre deux métropoles régionales très proches, Metz et Nancy.

(1) Information communiquée par la banque centrale de Sarre "Landeszentralbank" en novembre 1989.

Il semble donc que l'absence d'une métropole ou d'une capitale financière dans la région Lorraine soit un profond handicap pour attirer les banques allemandes (et même autres, car la Lorraine ne compte au total que deux succursales de banques étrangères : la "Barclays Bank SA" à Sarreguemines et la "Midland Bank SA" à Nancy) (1).

Somme toute, du côté de la Lorraine, la proximité de la frontière allemande et ses variations historiques ont provoqué la particularité d'un système de crédit en Moselle. Mais par ailleurs, on ne peut pas parler d'effet de frontière attractif pour l'installation des banques allemandes.

*

* *

Au terme de cette étude, nous pouvons conclure que la frontière joue un rôle de stimulateur d'échanges puisqu'elle concourt grâce à des facilités liées à l'histoire régionale, à la mise en relation de banques françaises et allemandes et à l'implantation de succursales dans le pays voisin.

Néanmoins, cet effet de frontière positif doit être pris avec circonspection, la frontière suscite des relations mais celles-ci se manifestent dans de petites proportions (implantation de deux succursales de banques françaises en Sarre et coopération ou prise de participation de moins d'une dizaine de banques françaises et allemandes). Cette parenthèse amène une autre conclusion, l'effet frontière qui s'exerce entre la Lorraine et la Sarre est asymétrique. La relation d'échanges entre les deux régions frontalières n'est pas équilibrée. La Sarre marque un effet de domination sur la Lorraine car contrairement à cette dernière, le Land a attiré des succursales BNP et SOGENAL et des participations du Crédit Lyonnais et du CIAL au capital social de banques sarroises.

(1) Information de la Banque de France, succursale de Metz, Décembre 1989.

Sarrebruck assume pleinement son rôle de capitale bancaire et financière. Il est indéniable que cette métropole régionale rayonne bien au-delà du Land et de ses frontières alors que la Lorraine ne connaît pas de véritable centre financier, puisqu'il n'existe aucun lien financier entre Metz et Nancy.

A l'heure de l'ouverture des frontières, ce déséquilibre est inquiétant car il est logique que le centre financier de Sarrebruck prenne de plus en plus d'ampleur, la Lorraine aura des difficultés à affronter (entre autres) la concurrence de la place bancaire sarroise.

2) La restructuration frontalière de l'industrie sidérurgique

La reprise d'une société sarroise Saarsthal Völklingen par le groupe français Usinor-Sacilor a été officialisée en avril 1989. Cette décision s'est traduit par la création d'un holding commun aux aciéries de Dilling (situées en Sarre mais déjà filiale d'Usinor-Sacilor) et à Saarsthal Völklingen (en Sarre également, l'actionnaire majoritaire est le Land Sarre) dont le groupe Usinor-Sacilor détient 70 %.

La création de ce holding, "Dillinger Hütte Saarsthal" (D.H.S.) fait entrer dans le giron français la sidérurgie sarroise. Il faut mettre l'accent sur l'aspect exceptionnel d'une coopération transfrontalière dans la sidérurgie, la seule fusion jusqu'ici connue est celle qui s'est réalisée entre les groupes ouest-allemand (Hoesch) et néerlandais (Hoogovens) et donc l'échec fut total en 1977.

Le rachat par le groupe sidérurgique français de l'ancienne filiale d'Arbed (Saarsthal) ouvre une nouvelle ère pour la sidérurgie européenne, il aboutit au "premier grand groupe sidérurgique européen" (1).

Le rapprochement entre la sidérurgie sarroise et la sidérurgie lorraine a été facilité sans nul doute par la frontière franco-allemande et aussi par les héritages historiques de la sidérurgie sarroise (notamment ceux des aciéries de Dilling).

a) Le rôle de la frontière dans la "fusion" franco-sarroise

Le groupe sarrois Saarsthal s'est effondré dans les années 1980 face à des dettes insurmontables avoisinant le milliard de mark. Il ne survivait plus vers 1985 que grâce aux subventions publiques, ce qui devenait à la longue insupportable pour Bonn et catastrophique pour l'économie sarroise.

En réalité, les dirigeants de Saarsthal craignaient que leur société soit absorbée par un autre groupe allemand, de la Ruhr par exemple, comme Krupp, Thyssen et Kloeckner. Leur inquiétude était que le groupe acquéreur réalise l'opération de rachat dans le but de liquider très rapidement un concurrent plutôt encombrant. C'est pourquoi, Saarsthal a refusé les quelques propositions faites par les sociétés de la Ruhr.

Donc plutôt que de se voir "anéantis" par des concurrents allemands, les dirigeants de Saarsthal ont tenté de se sortir d'une impasse, en se tournant de l'autre côté de la frontière,

(1) Henri de Bresson, extrait d'un article du journal "Le Monde", le 17 juin 1986.

vers la France. Ainsi, par l'intermédiaire du holding D.H.S. "Saarsthal" se pose aujourd'hui comme un sérieux rival pour les grands de la Ruhr.

La proximité d'une part de la frontière et d'autre part de la vallée sidérurgique lorraine, ont contribué au redémarrage de "Saarsthal" sur des bases solides qui sont celles d'un holding de dimension européenne. Par ailleurs, la création de D.H.S. permet au groupe sidérurgique français de s'ancrer "sur le marché allemand où Saarsthal écoule 50 % de ses fabrications" (1).

b) La coopération facilitée par les héritages de la sidérurgie sarroise

Il ne faut pas oublier l'histoire de l'espace Lorraine-Sarre. Il semble qu'après trois cents ans d'une existence jalonnée par toute l'histoire des relations franco-allemandes, l'industrie sidérurgique sarroise n'ait jamais perdu sa double spécificité française et sarroise. En fait, un rapide historique montre les liens qui unissaient la sidérurgie lorraine et sarroise.

A l'origine de la sidérurgie sarroise, les "Dillinger Hütte", de leur nom français "Forges de Dilling" ont été créées en 1685. Un Seigneur local et représentant de la Lorraine à la cour de Versailles, avait obtenu du roi Louis XIV l'autorisation d'établir à Dilling des "forges à fer, aciéries et fondoirs". A cette époque, la Sarre et la Lorraine venaient alors d'être rattachées au royaume de France. Dilling possédait du minerai de fer et des forêts en abondance, de plus la construction de la place forte de Vauban offrait des débouchés

(1) J.M. Denninger, extrait d'un article du "Républicain Lorrain", juillet 1989.

intéressants. Cependant, cette situation privilégiée n'a pas duré longtemps car il n'était pas facile de s'établir sur des frontières mouvantes. Dix ans plus tard, la région est passée sous l'autorité de l'empire d'Autriche. Puis les Forges ont connu, au cours des années, des fortunes diverses, sans jamais toutefois cesser leurs activités. Repassées sous la souveraineté française en 1766, elles ont assuré une certaine prospérité en devenant fournisseurs de la marine royale. En 1794, ses installations ont été une première fois détruites par une incursion de l'armée autrichienne. La chute de l'Empire et le Traité de Paris en 1815 ont abouti au contrôle de la Sarre par la Prusse. Aussi, les Forges ont dû une nouvelle fois réorienter leurs activités, ce qu'elles ont fait avec succès en se lançant à fond dans l'ère industrielle. Le XIX^{ème} siècle fut une période d'expansion. Malgré l'achat par la famille STUMM, en 1918, des deux cinquièmes de son capital, les Forges sont restées néanmoins en majorité propriété d'intérêts français. La germanisation du capital, qui est passée à 60 % entre les mains allemandes, a coïncidé avec une nouvelle période où les fournitures militaires constituaient son activité principale. Placée momentanément sous séquestre en 1917, l'entreprise est repassée à 60 % sous le contrôle de capitaux français (De Wendel, Pont-à-Mousson) sans pour autant poursuivre son chemin à l'ombre des nouveaux géants de la sidérurgie lorraine et de la Ruhr. En 1928, elle produisait 28 781 tonnes d'acier et employait près de 9 000 personnes. En 1935, lors du retour de la Sarre dans le giron allemand, elle fêtait ses 250 ans d'activités ininterrompues de coopération loyale et confiante entre des hommes venus de pays différents" (1).

(1) Henri de Bresson, extrait d'un article du journal "Le Monde", paru le 17 juin 1986.

Par conséquent, si le rapprochement des sociétés sidérurgiques française et sarroise prend un caractère original à l'échelle européenne puisqu'il n'est pas coutume (1) de rechercher des partenaires par-delà les frontières, il faut ici connaître toute l'influence de l'histoire et tenir compte de la position géographique des deux industries de part et d'autre de la frontière.

3) L'effet de la frontière sur les entreprises

Dans l'espace Lorraine-Sarre, la frontière joue un rôle très important au niveau des entreprises ; entre autre, elle attire leurs implantations car sa proximité représente un grand intérêt pour les relations commerciales avec le pays voisin. De nombreux organismes économiques lorrains et sarrois favorisent les échanges entre les entreprises transfrontalières : Attelor et Gw Saar, les chambres de métiers... La création, en 1987, du premier "salon international pour la création et l'expansion de l'entreprise" : "Unternehmen", est une initiative sarro-lorraine, ce salon remporte depuis trois ans un vif succès à Sarrebruck. De plus, la naissance d'un "World Trade Center" à Metz, c'est-à-dire un pôle pour le développement du commerce extérieur, associe les Chambres de Commerce et d'Industrie de Moselle et de Sarre qui mettent à la disposition des entreprises régionales un service spécialisé dans le commerce extérieur à l'échelle mondiale.

Afin de comprendre l'importance du rôle de la frontière pour les entreprises, nous avons choisi d'étudier l'intérêt de la frontière sarro-lorraine pour les entreprises françaises implantées en Sarre et vis versa pour les entreprises allemandes installées en Lorraine. Par ailleurs, nous avons réalisé une enquête auprès de deux cents chefs d'entreprises.

(1) Dans les années 1980.

a) Les entreprises françaises implantées en Sarre et les entreprises allemandes implantées en Lorraine

En Lorraine, la plupart des implantations étrangères sont d'origine allemande, et en Sarre, une grande partie des sociétés étrangères sont d'origine française. Le Land Sarre et la région Lorraine représentent respectivement, pour la RFA et la France, une porte d'entrée privilégiée pour aborder le marché étranger.

En Lorraine, 28 % des effectifs industriels appartenaient, au 1er janvier 1986, à des entreprises à participation étrangère (1). Ce phénomène d'implantation a pris de l'ampleur car il ne concernait que 23 % des effectifs industriels en 1983. L'augmentation est due au renforcement des capitaux en provenance de la RFA, mais aussi des Etats-Unis (2). La part des entreprises industrielles lorraines à participations allemandes représentait, en 1986, 50 % de l'ensemble des entreprises à participations étrangères (cf. graphique page suivante).

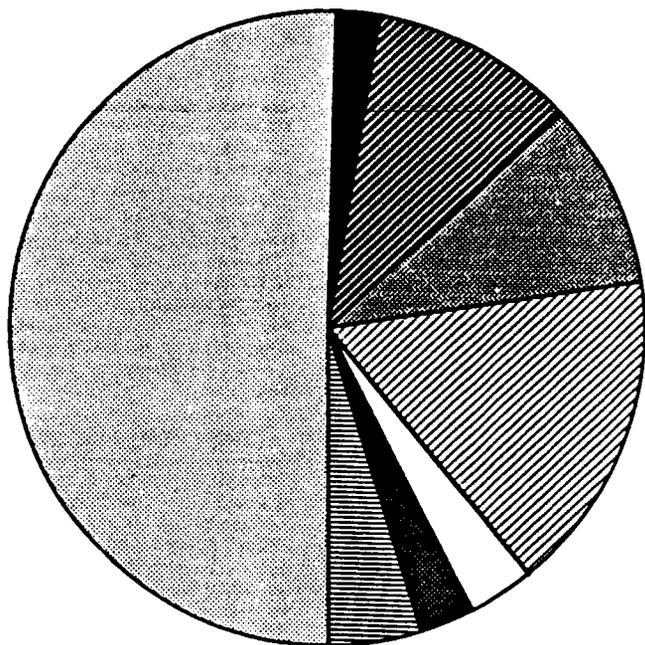
Par rapport aux autres régions françaises, la Lorraine apparaissait déjà en 1981, comme la quatrième région rassemblant le plus d'entreprises allemandes sur son territoire (derrière l'Ile de France, l'Alsace et la région Rhône-Alpes) (3).

(1) Entreprises françaises à participation étrangère : il s'agit d'une participation d'une société étrangère dans le capital d'une société française. Seules sont retenues les entreprises dont le capital est détenu à plus de 20 % par l'étranger.

(2) Source : SESSI, extrait de l'édition spéciale du journal "Le Républicain Lorrain" : "Entreprises lorraines à coeur ouvert", le 24 juin 1988, page 3.

(3) Source : Dossier de la COFACI, "Les Implantations allemandes en France", 1981.

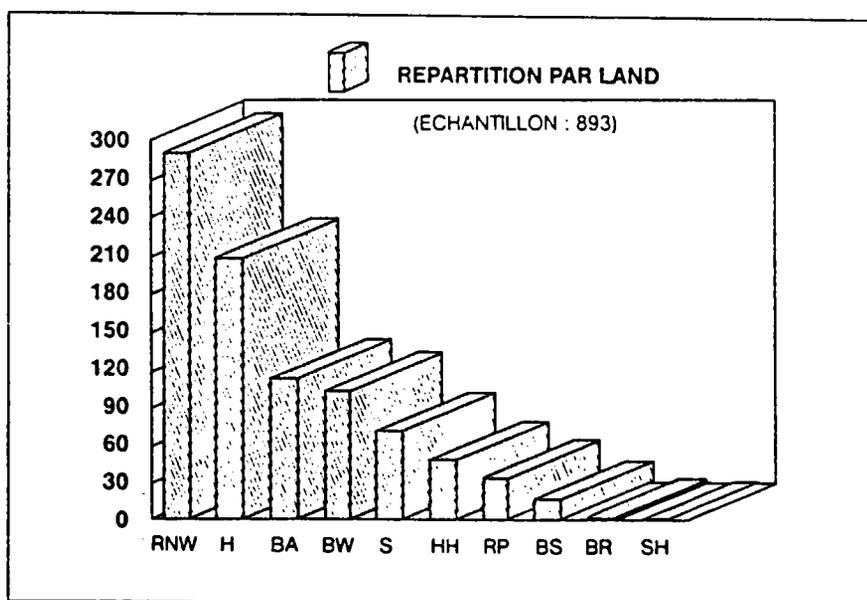
LORRAINE :
effectifs des entreprises
industrielles
à participations étrangères
selon le pays investisseur
 (au 1.1.1986)



Source : SESSI.
 Réalisation : "R.L."

IMPLANTATION DES ENTREPRISES FRANCAISES
EN RFA , EN 1987

RNW RHENANIE DU NORD - WESTPHALIE
 H HESSE
 BA BAVIERE
 BW BADE - WURTEMBERG
 S SARRE
 HH HAMBOURG
 RP RHENANIE - PALATINAT
 BS BASSE SAXE
 BR BREME
 SH SCHLESWIG-HOLSTEIN



Source : Répertoire de la COFACI , 1987

Par contre, la concentration d'entreprises françaises est tout à fait moyenne dans le Land Sarre (8 %) par rapport à une plus forte concentration géographique dans les Länder Rhénanie du Nord-Westphalie, Hesse et Bavière qui absorbent 67 % des implantations françaises (1).

Afin de comparer les implantations allemandes en Lorraine, et les implantations françaises en Sarre, nous avons consulté essentiellement des organismes publics ou para-publics régionaux et nationaux : la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle (CCI à Metz), le Comité d'Aménagement de Promotion et d'Expansion de la Moselle (CAPEM), l'Association pour l'Expansion Industrielle de la Lorraine (APEILOR), l'Observatoire de l'espace transfrontalier Sarre-Moselle Est, les Houillères du Bassin de Lorraine (HBL à Freyming-Merlebach), la Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Allemagne (CCFA à Sarrebruck), la Chambre de Commerce de Sarre (Industrie und Handelskammer), la Chambre de Commerce Extérieur à Sarrebruck, la Chambre Officielle Franco-allemande de Commerce et d'Industrie (COFACI à Paris), l'INSEE à Nancy et "Statistisches Amt des Saarlandes" à Sarrebruck, parmi d'autres institutions franco-allemandes.

La plupart de ces organismes nous ont communiqué une liste relativement exhaustive des entreprises allemandes en Lorraine ou des entreprises françaises en Sarre. Toutefois, il s'avère que les entreprises recensées, dans les années 1987-1988, diffèrent d'une organisation à une autre. Citons un exemple : en Lorraine, la CCI de Metz a dénombré 90 entreprises allemandes en 1987 et la COFACI en a relevé 98 dans la même

(1) Source : Répertoire "L'implantation des entreprises françaises en RFA" (COFACI, 1987. (Cf. graphique page précédente).

année. Si la différence entre ces deux chiffres n'est pas énorme, il importe tout de même de souligner qu'environ 30 % des entreprises recensées par chacun des deux organismes n'est pas répertorié dans le second, donc les inventaires ne tiennent pas compte des mêmes entreprises.

Aussi, pour ne pas créer de confusions en tentant de réunir toutes les entreprises relevées par les diverses organisations, nous avons choisi d'étudier l'effet frontière à travers les seules données de la COFACI (Chambre Officielle Franco-allemande de Commerce et d'Industrie). De cette façon, le recensement des implantations allemandes et françaises de part et d'autre de la frontière est issu d'un même organisme, il a été réalisé à la même date, en 1987.

En 1987, la COFACI a répertorié 98 entreprises allemandes implantées en Lorraine et 71 entreprises françaises installées en Sarre.

Avant d'étudier leur répartition de chaque côté de la frontière, il est intéressant de se pencher sur la nature et les caractéristiques de ces sociétés.

* La nature des entreprises

Il est important de préciser l'identité de ces entreprises allemandes et françaises pour pouvoir les comparer.

- La forme juridique

Plus des 3/4 des entreprises allemandes et françaises implantées respectivement en Lorraine et en Sarre sont des filiales, c'est-à-dire des Sociétés avec une personnalité juridique propre et un capital, à la différence des succursales

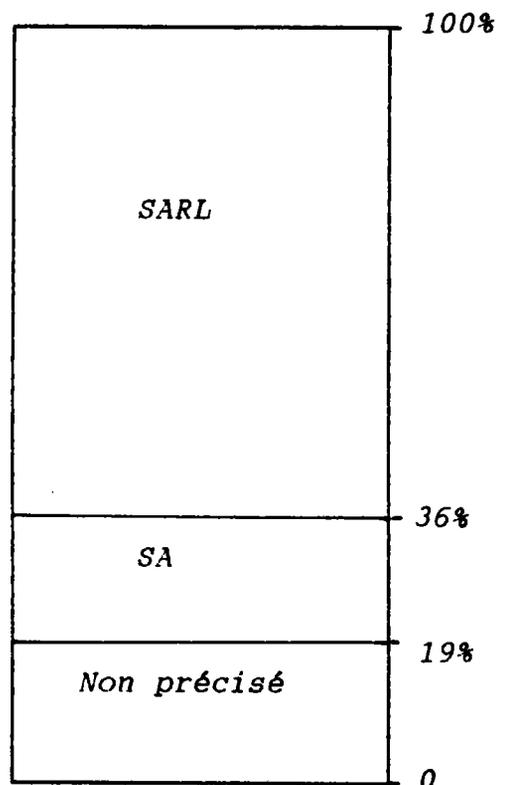
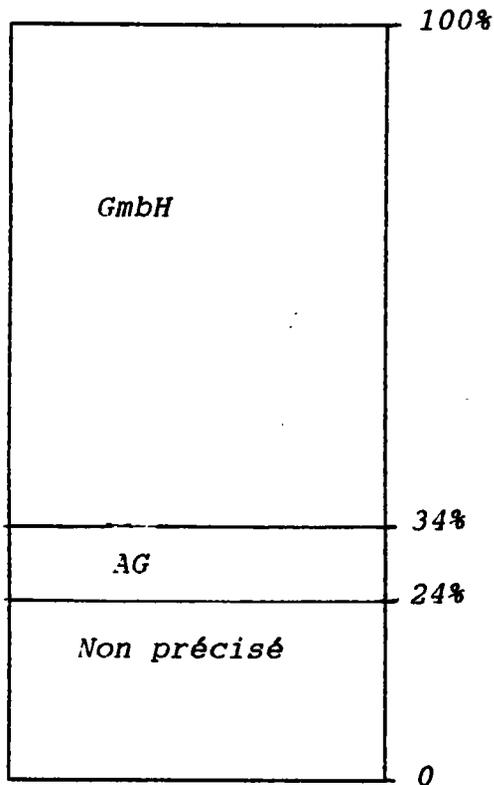
et des bureaux de représentation. Pour la plupart, les filiales ont un statut de Société à responsabilité limitée (SARL), ce qui correspond en allemand à "Gesellschaft mit beschränkter Haftung" (GmbH), ou un statut de Société Anonyme (SA), en allemand : "Aktiengesellschaft" (AG).

D'après les listes d'entreprises recensées par la COFACI en 1987, la majorité des filiales en Sarre ou en Lorraine, sont des SARL ou des "GmbH". Ainsi, en Sarre parmi l'ensemble des entreprises françaises, 66 % sont des "GmbH" et 10 % des "AG" (le statut des 24 % restant n'a pas été précisé). En Lorraine, les entreprises allemandes sont pour 63 % des SARL, 17 % des SA (pour 19 % la raison juridique n'a pas été spécifiée).

RAISON JURIDIQUE DES FILIALES

*Implantations françaises
en Sarre*

*Implantations allemandes
en Lorraine*



Au total, les implantations françaises et allemandes ont une forme juridique tout à fait comparable de part et d'autre de la frontière. Elles sont pratiquement toutes des filiales dont la raison juridique est pour les 2/3, la Société à responsabilité limitée (SARL ou GmbH).

- L'origine des maisons-mères

Nous avons recherché l'origine de ces entreprises étrangères afin de savoir si leurs maisons-mères sont localisées à proximité, c'est-à-dire de l'autre côté de la frontière.

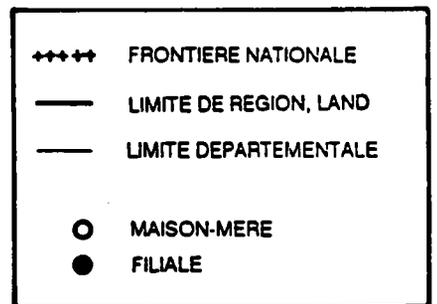
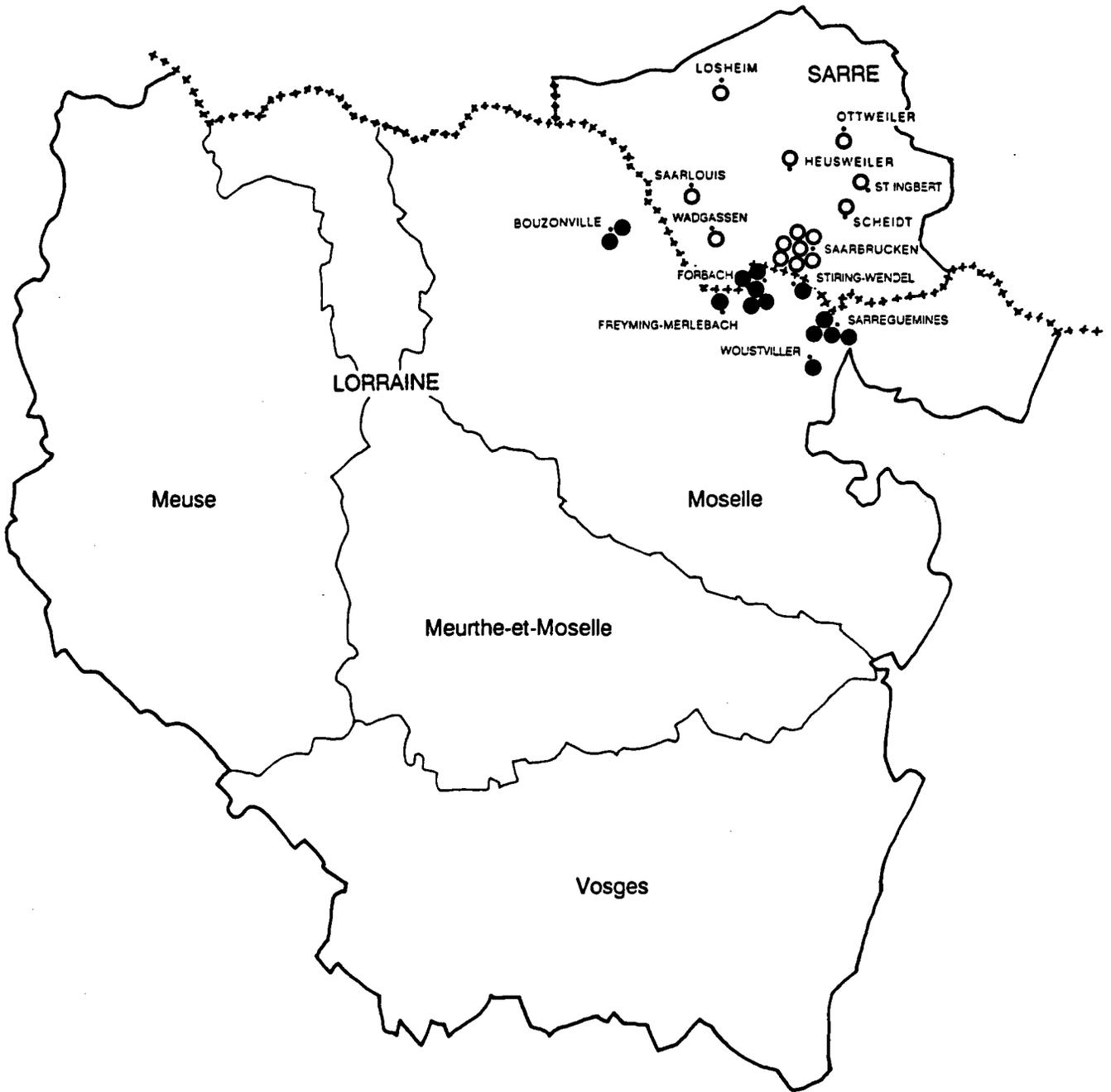
En Lorraine, la majorité des filiales allemandes ont leur maison-mère implantée au coeur de la RFA : en Rhénanie du Nord Westphalie, plus particulièrement aux alentours de Bonn et de Münster, et dans les Länder Hesse et Bade-Wurtemberg à proximité de Francfort et Stuttgart. Toutefois, une proportion non négligeable d'entreprises allemandes est originaire de Sarre (15 %), alors que l'on ne recense aucune maison-mère dans l'autre Land frontalier, la Rhénanie-Palatinat.

Dans le détail, 14 entreprises allemandes implantées en Lorraine sont d'origine sarroise :

- "Th. Jansen" à Forbach (maison-mère à St-Ingbert)
- "Klinke France Publicité" à Sarreguemines (Scheidt)
- "Solosar" à Sarreguemines (Ottweiler)
- "Koch" à Sarreguemines (Wadgassen)
- "Solocuire" à Sarreguemines (Sarrebruck)
- "Sécométal" à Bouzonville (Sarrelouis)
- "Rénitex" à Bouzonville (Losheim)
- "Interfrein" à Stiring Wendel (Sarrebruck)
- "Agepan" à Forbach (Heusweiler)
- "Sanicentral" à Forbach (Sarrebruck)
- "Charles Mettler" à Forbach (Sarrebruck)
- "Ets Strieder" à Forbach (Sarrebruck)
- "Gareilly" à Freyming-Merlebach (Sarrebruck)
- "C.L.F.A. Comptoir Laitier Franco-Allemand" à Woustviller (Sarrebruck) (1).

(1) Recensement réalisé à partir des données de la COFACI en 1987.

ORIGINE DES SOCIETES SARROISES IMPLANTEES EN LORRAINE



Source : COFACI, Répertoire 1987

Réalisation : I.Lavina



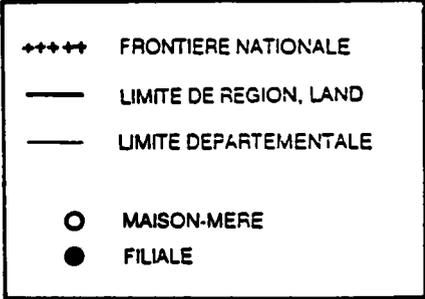
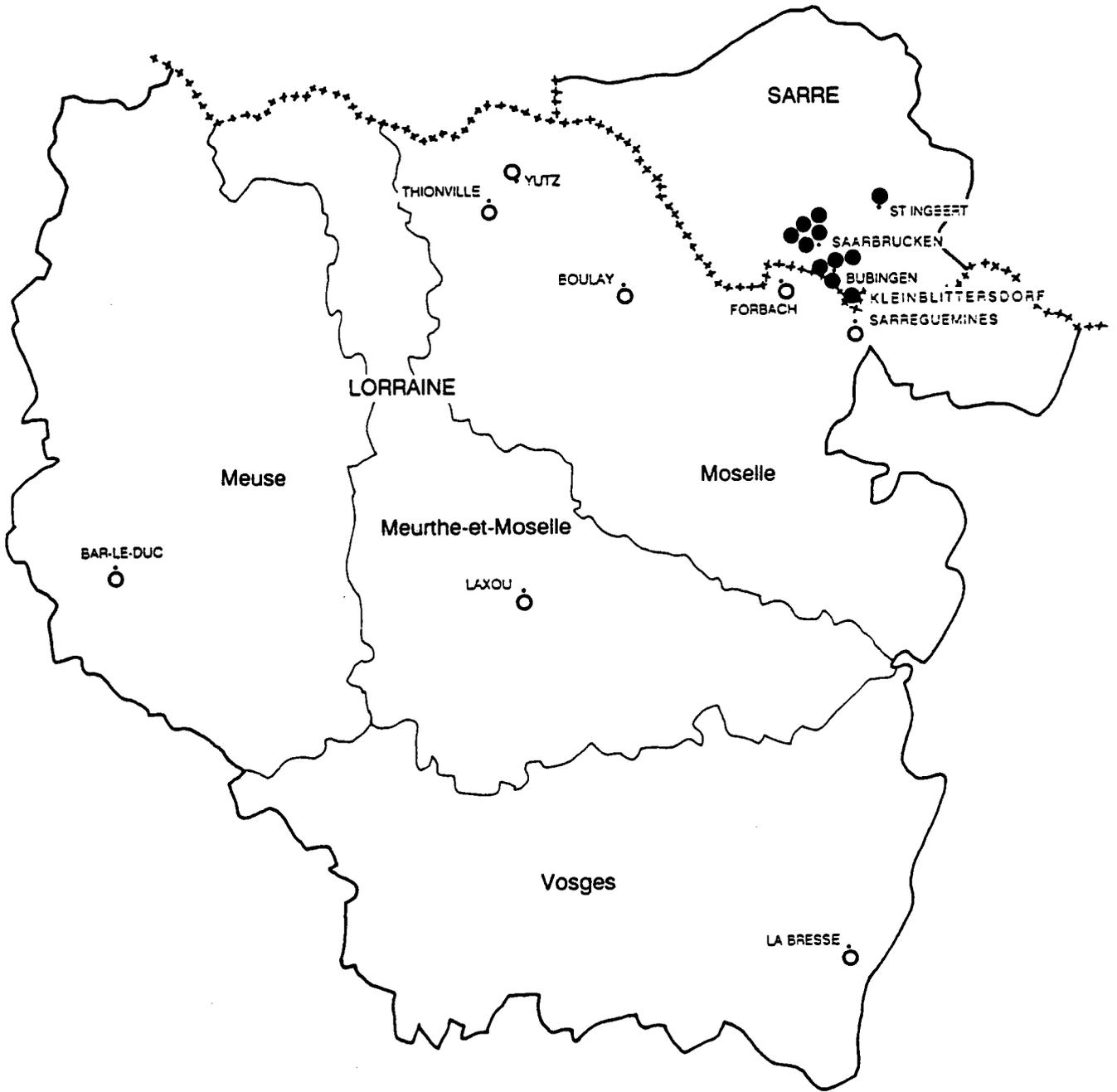
La carte concernant la répartition de ces sociétés en Lorraine montre une concentration unique des entreprises sarroises au bord de la frontière, c'est-à-dire à Sarreguemines, Woustviller, Forbach, Freyming-Merlebach et Bouzonville (donc en Moselle-Est). Les sociétés-mères sarroises, essentiellement de la région de Sarrebruck, ont profité de leur situation frontalière pour conquérir le marché français en installant des filiales à quelques dizaines de kilomètres du siège social dans une région germanophone.

En Sarre, la moitié des implantations françaises est originaire de l'Ile de France. Les entreprises d'origine lorraine représente 11 % de l'ensemble des implantations, d'où une proportion un peu moindre que celle des sociétés d'origine sarroise (15 %).

Ces entreprises, dont le siège social est lorrain, sont les suivantes :

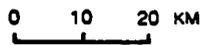
- "A.B.B. Bremsbeläge" à Sarrebruck (origine Yutz)
- "Bergère de France" à Sarrebruck (Bar-Le-Duc)
- "Beyer H. & Co" à Sarrebruck (Thionville)
- "Kleber pneumatiques" à Saint-Ingbert (Laxou)
- "V.B.H." à Sarrebruck (La Bresse)
- "Art et Cuisine" à Sarrebruck (Forbach)
- "Muller Frères" à Bübingen (Boulay)
- "Satis" à Bübingen (Boulay)
- "Carrières et Sablières de Rhin et Moselle" à Bübingen (Boulay)
- "G.F.I." à Bübingen (Boulay)
- "Pierron Verlag" à Kleinblittersdorf (Sarreguemines)

ORIGINE DES SOCIÉTÉS LORRAINES IMPLANTÉES EN SARRE



Source : COFACI, Répertoire 1967

Réalisation : I.Lavina



La carte de répartition de ces sociétés lorraines en Sarre indique, comme précédemment du côté français, un regroupement à proximité de la frontière mais ici plus particulièrement aux alentours d'un pôle : la métropole de Sarrebruck. Toutes les filiales lorraines sont implantées à Sarrebruck ou dans sa proche périphérie : St-Inghert, Bübingen et Kleinblittersdorf.

Ainsi, la présence de la frontière favorise et stimule les implantations étrangères dans un espace transfrontalier relativement restreint.

- La taille des entreprises

D'après le répertoire des implantations françaises en RFA, réalisé par la COFACI en 1987, les 3/4 des entreprises françaises installées en Sarre sont des petites sociétés de moins de 50 salariés.

En ce qui concerne la Lorraine, nous n'avons pu obtenir les effectifs de toutes les implantations allemandes. Seuls les effectifs de 43 entreprises (sur les 98 totales recensées par la COFACI) ont pu être relevés grâce aux indications du CAPEM, de la CCI de Metz et d'APEILOR : sur 98 entreprises allemandes, 4 ont plus de 500 salariés, 10 se situent dans la tranche de 150 à 500 salariés, 11 de 50 à 100 salariés et seulement 18 ont moins de 50 salariés. Il convient de garder une grande prudence à l'égard de ces chiffres incomplets et de ne pas tirer de conclusion hâtive.

- Les activités

En Lorraine, seulement un tiers des filiales allemandes sont à caractère commercial. Les deux tiers se composent de

filiales de production de moyenne et aussi de grande taille comme : "Continental" (930 salariés, fabricant de pneus à Sarreguemines) ; "Sécométal" (600 salariés) et "Gerlach" (400 salariés) liées à l'activité minière à Bouzonville ; "Viessmann" (480 salariés), fabricant de chaudières à Faulquemont) ; "Happich" (350 salariés, fabricant d'accessoires pour automobiles à Creutzwald).

Les implantations commerciales allemandes se rapportent surtout aux branches d'activité du bâtiment, au commerce de matériel professionnel et équipement pour automobiles. Parmi ces entreprises à vocation commerciale, 13 ont une particularité puisqu'elles sont toutes domiciliées à la même adresse : au 7 place de la gare à Sarreguemines. En fait, ces sociétés de type SARL sont regroupées dans les locaux d'une société de conseils et d'études financières "Intergest" qui les assiste. Celle-ci propose aux entreprises allemandes une base commerciale au travers d'une adresse, d'un secrétariat bilingue, d'équipements de bureaux modernes et de conseils en gestion assurés par un personnel qualifié.

Quant aux filiales de production allemandes, elles concernent principalement l'industrie de transformation des métaux, la construction mécanique et automobile et l'industrie chimique.

En Sarre, les proportions sont inversées. Les sociétés françaises installées dans le Land sont essentiellement à vocation commerciale (80 %) et non pas à vocation industrielle, ce qui explique la forte part des effectifs restreints dans les entreprises. Les activités de ces implantations commerciales

concernent principalement les branches de l'agro-alimentaire, le bâtiment, le textile et l'habillement. A côté de ces implantations commerciales, on constate en Sarre une implantation non négligeable de sociétés à caractère de service et notamment relatives aux assurances, à l'informatique et aux transports.

Nous ne pouvons étudier dans le détail, la répartition des types d'activités des entreprises, car ces activités ont été relevées d'une manière incomplète par les organismes consultés.

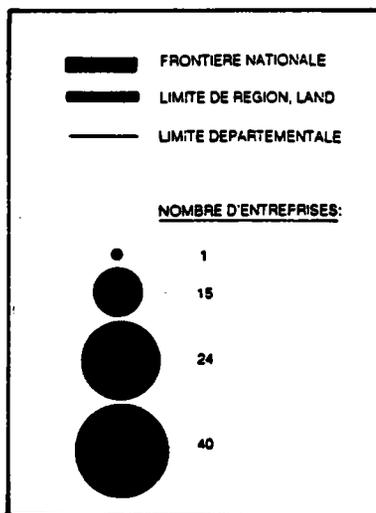
*** La localisation et les motivations
d'implantation**

En se référant à la carte qui présente l'ensemble des entreprises allemandes et françaises implantées dans l'espace Lorraine-Sarre, nous constatons aisément que la grande majorité des entreprises est concentrée en Moselle et au Sud de la Sarre à proximité de la frontière, et tout particulièrement dans la zone du Bassin-Houiller lorrain et de l'agglomération de Sarrebruck.

En Lorraine, la Moselle totalise 85 % des implantations allemandes, la Meurthe-et-Moselle regroupe 10 % des entreprises, la Meuse 3 % et les Vosges 2 %.

En Sarre, le Stadtverband de Sarrebruck concentre 72 % des implantations françaises avec 56 % pour la seule ville de Sarrebruck.

Il semble que de nombreux facteurs soient déterminants pour l'implantation des entreprises étrangères.



Réalisation : J. Lavina
 Source : COFACI, Répertoire 1987



0 25 KM

- Les infrastructures : les zones
industrielles et les grands axes routiers

Dans l'ensemble, les implantations françaises et allemandes sont localisées dans des "sites privilégiés" où sont déjà regroupées beaucoup d'entreprises du pays d'origine. Ainsi, les filiales de production sont implantées dans des zones industrielles, les filiales commerciales sont à proximité des grands centres de consommation et les filiales à caractère de service sont regroupées autour des plus grandes villes. Donc, il existe pour la Lorraine un lien étroit entre la répartition spatiale des établissements industriels et commerciaux français et celle des implantations allemandes, et vis versa pour la Sarre. Par conséquent, les entreprises étrangères bénéficient des bonnes infrastructures de liaison situées à proximité des zones industrielles et des grands centres de consommation.

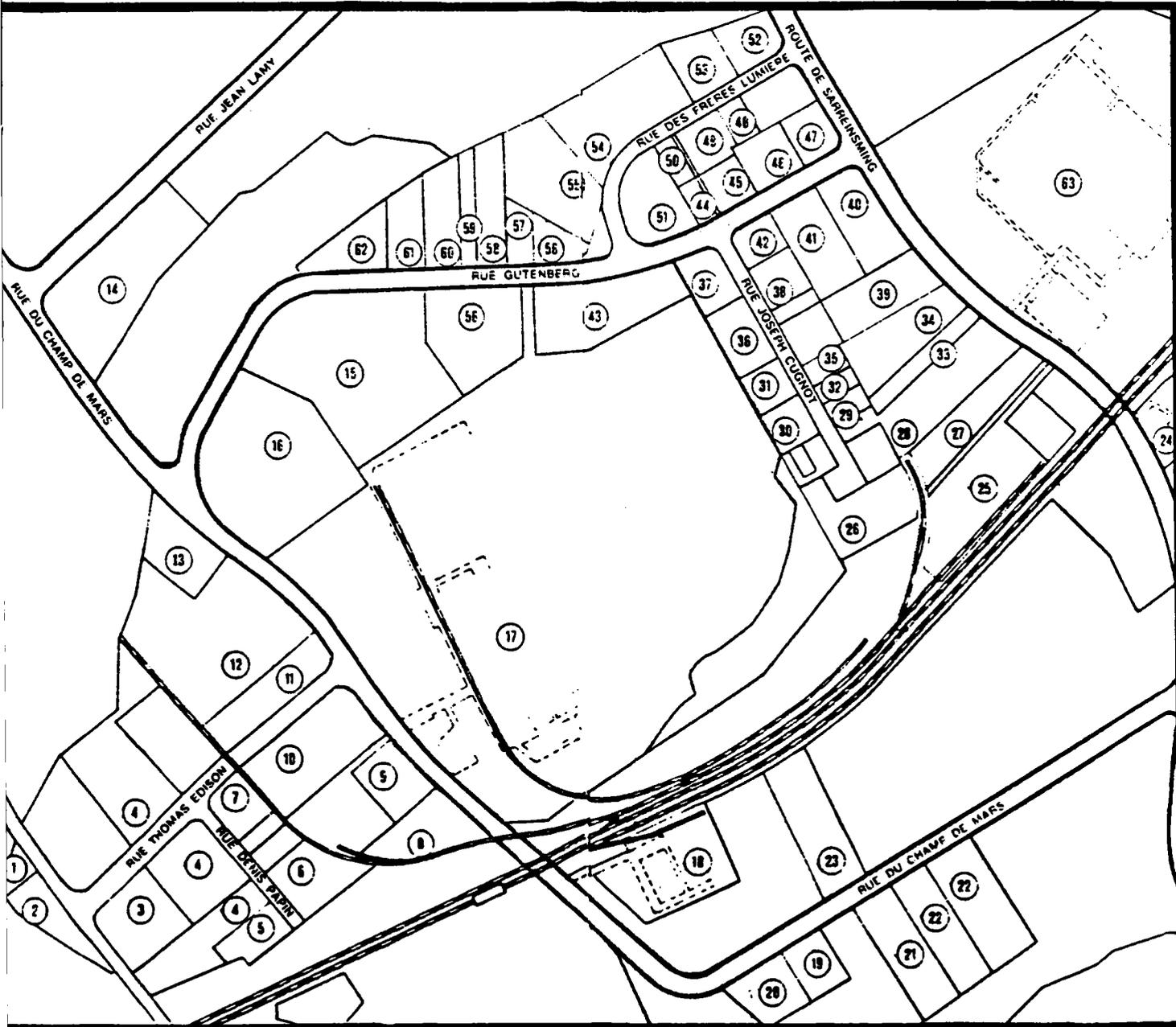
En Lorraine, les filiales de production allemandes sont concentrées en Moselle et notamment à proximité de la frontière allemande. Les unités de production sont regroupées dans les zones industrielles de Forbach ("Amazone", "Sanicentral"...), St-Avold ("Eles"), Faulquemont ("Viessmann", "Rotofrank"), Creutzwald ("Happich", "Ferrofil") et Sarreguemines pour ce qui concerne l'Est mosellan. Dans la zone industrielle de Sarreguemines, nous avons pu relever 11 entreprises allemandes implantées parmi une totalité de 63 entreprises. Le plan joint en page suivante permet de localiser ces unités de production allemandes qui représentent 20 % de l'ensemble des implantations (1). Nous avons relevé : "Festo", "Ondal-France", "Stromag", "Wobrock", "Solocuire", "Koch", "Société MFI", "Continental France", "Constructions mécaniques Hazemag", "Sofrasar" et "Tyrolit".

(1) Source : Observatoire Economique Transfrontalier Sarre-Moselle Est, les données datent de 1987.

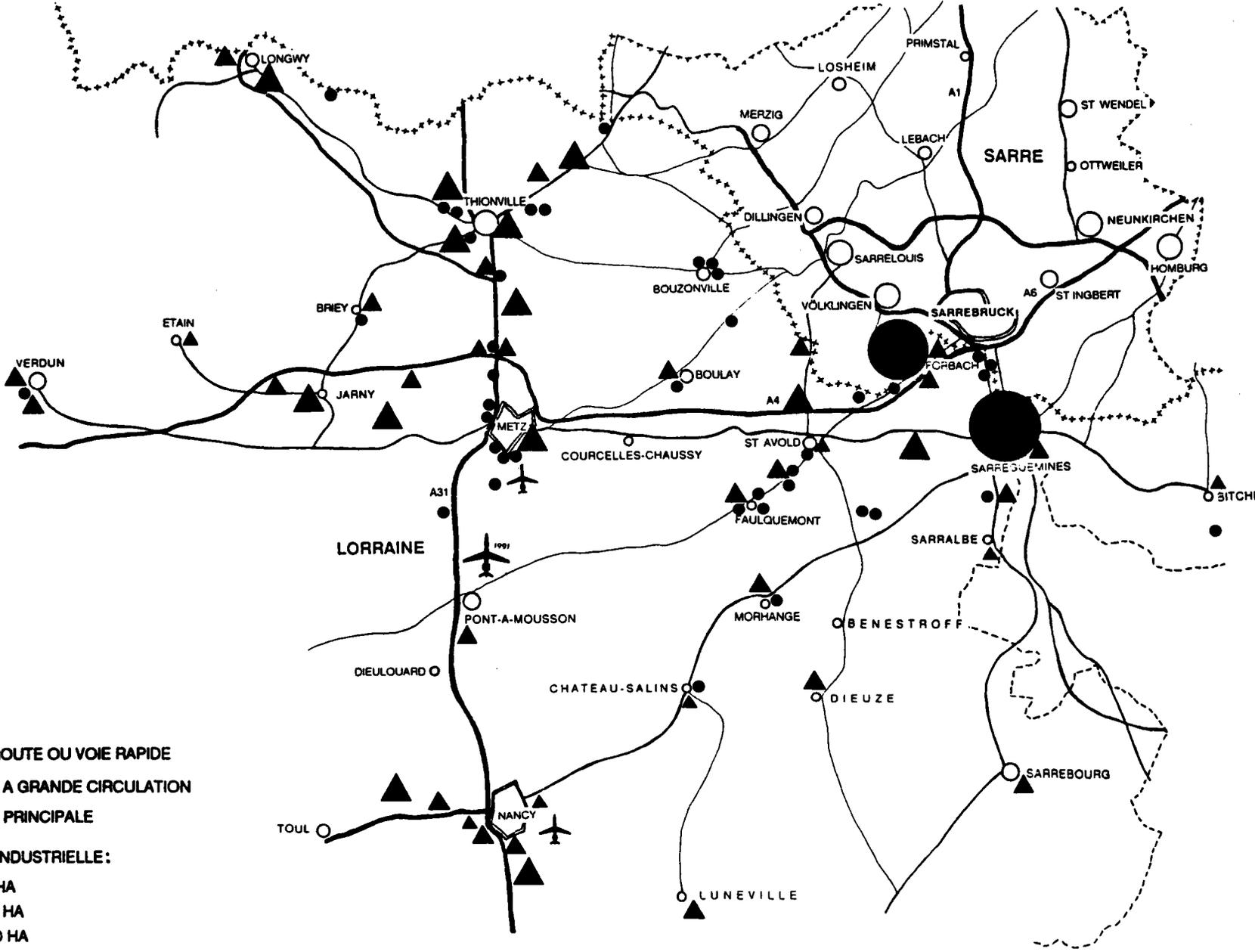
DE SARREGUEMINES

ENTREPRISES ALLEMANDES SITUÉES SUR LE PLAN :

- | | |
|-----------------|------------------------|
| 2) FESTO | 1) MCI |
| 4) ONDAL-FRANCE | 17) CONTINENTAL FRANCE |
| 7) STROMAG | 18) AZEMAG |
| 8) WOBROCK | 20) CONTINENTAL FRANCE |
| 9) SOLOCUIVRE | 58) SOFRASAR |
| 10) KOCH | 59) TYROLIT |



LOCALISATION DES ENTREPRISES ALLEMANDES PAR RAPPORT AUX INFRASTRUCTURES



- AUTOROUTE OU VOIE RAPIDE
- ROUTE A GRANDE CIRCULATION
- ROUTE PRINCIPALE
- ZONE INDUSTRIELLE:**
- ▲ 0 à 10 HA
- ▲ 11 à 50 HA
- ▲ + de 50 HA
- ✈ AEROPORT

NORD
0 5 10 15 KM

REALISATION : I. LAVINA
SOURCES : DONNEES DE L'OREAM (MAI 1989)

Dans la vallée de la Moselle, les filiales de production sont réparties dans les zones industrielles de Florange ("Lemfoerder"), Woippy ("Claas"), Metz ("Jumo Régulation").

En Meurthe-et-Moselle, les implantations industrielles allemandes sont localisées dans les zones industrielles de Briey ("Edscha"), au sud de Nancy à Jarville ("VDO Instruments") et St-Nicolas-de-Port ("Winkler").

Dans la Meuse, sur les deux filiales de production, seule "Kaessbohrer-Industries" est implantée dans une zone industrielle à Ligny-en-Barrois. Dans les Vosges, les deux entreprises sont en dehors des zones industrielles.

Les entreprises commerciales allemandes sont principalement situées : en Moselle, à Sarreguemines (les 13 sociétés allemandes conseillées par "Intergest"), à Forbach ("PEINER"...), à Bouzonville ("Rénitex"), à Yutz près de Thionville ("SSI Système Fix") et à Metz ("Stiebel Eltron"). En Meurthe-et-Moselle, les filiales commerciales sont installées à Nancy ("Fahrenberger France", "Walther") et dans les proches alentours, à Maxeville ("Ireks France"). Dans la Meuse, la seule entreprise commerciale est à Verdun. Ainsi, nous pouvons constater que la plupart des établissements allemands commerciaux sont proches des centres urbains à rayonnement moyen ou régional.

Mis à part les rares exceptions d'implantations à Darney et Gérardmer dans les Vosges, Dieue dans la Meuse et Lemberg en Moselle, toutes les autres entreprises allemandes sont situées en bordure de grandes routes nationales, de voies express ou d'autoroutes.

En Sarre, les entreprises françaises sont pratiquement toutes localisées dans des grands centres industriels et urbains situés dans les alentours de Sarrebruck et de part et d'autre de la capitale, sur les grands axes de : Völklingen, Sarrelouis, Dillingen ; et Sulzbach, St-Ingbert, Neunkirchen, Hombourg.

Les quelques filiales de production françaises sont installées en dehors de Sarrebruck : à Perl ("Chemische Werke" : CDF Chimie), à Saarwellingen ("Feumas" : Elf Aquitaine), à Dillingen ("Dillinger Hüttenwerke" : Sacilor) et dans la périphérie de Sarrebruck : à Sarrebruck-Brebach ("Halbergerhütte" : St-Gobain).

Les filiales commerciales (qui représentent plus de 80 % de l'ensemble des filiales françaises en Sarre, y compris les filiales à caractère de service), sont situées essentiellement dans la capitale du Land, véritable métropole régionale. Au total 38 sociétés commerciales y ont été répertoriées dont 9 à caractère de service.

Les sociétés françaises bénéficient toutes d'un réseau routier très dense aux nombreuses autoroutes et voies routières principales, qui franchissent la frontière franco-allemande.

- Le bilinguisme

La Moselle est coupée en deux par une frontière linguistique dont les origines remonteraient très loin, à l'époque des invasions germaniques. La limite de la Moselle germanophone a été définie très précisément par Maurice Toussaint en 1955 (1). Depuis, des sondages réalisés par

(1) M. Toussaint, "La frontière linguistique en Lorraine", Paris, 1955.

Marthe Philipp en 1977, ont permis de constater que la limite linguistique a peu évolué (1).

Nous avons repris d'une manière assez synthétique le tracé de cette frontière. Ainsi, toutes les localités situées à l'intérieur de la limite germanophone font partie du domaine rhénan caractérisé par une grande variété des dialectes. Si ces parlers locaux ne sont que des "patois" inspirés de la langue allemande, ils permettent au moins à tous les dialectophones de comprendre l'allemand et de se faire comprendre aisément des Allemands. Donc, nous avons appelé cette région germanophone : la zone du bilinguisme.

En examinant la carte détaillée des implantations allemandes en Moselle (2), nous constatons que la frontière linguistique délimite deux régions : l'Est mosellan, composé des arrondissements de Forbach, Boulay et Sarreguemines et l'Ouest de la Moselle c'est-à-dire les arrondissements de Thionville et de Metz. La coupure entre ces deux régions est nette, elle passe au Sud de Yutz, Boulay, Faulquemont, Morhange et Sarrebourg (qui ne fait pas partie administrativement de Moselle-Est).

Au total, la Moselle dialectophone rassemble 70 % des entreprises allemandes implantées en Lorraine alors que l'autre partie mosellane occidentale n'en regroupe que 14 %. Il est incontestable que la frontière linguistique marque une influence au niveau des implantations allemandes. Le bilinguisme de l'Est-mosellan représente une facilité très recherchée par les Allemands.

(1) M. Philipp, "Atlas linguistique et ethnographique de la Lorraine germanophone", éditions du C.N.R.S., Paris, 1977.

(2) cf. carte page suivante

A l'appui, nous avons relevé dans la revue mensuelle "Economie Lorraine" d'octobre 1989, une interview du directeur du Centre d'Information et d'Orientation de Saint-Arold concernant les atouts de Moselle-Est : "(...) Dès les années 50, les communes de Sarreguemines, Sarralbe, Morhange, Boulay, Bouzonville, Faulquemont, ont profité, à l'instar de leurs voisines alsaciennes, de leurs atouts linguistiques pour attirer les entrepreneurs allemands et jeter les bases de leur industrialisation ou la diversifier. Du côté français, les premiers contacts comme les négociations ultérieures ont été facilités parce que les maires et leurs conseillers étaient presque toujours parfaitement bilingues. Du côté des entrepreneurs allemands, la perspective de trouver sur place du personnel à même de très bien comprendre la langue et d'entrer, sans trop de difficultés, dans la logique organisationnelle germanique, a pu représenter un argument de poids (...)" (1). Il convient donc d'ajouter que la zone du bilinguisme correspond également à une zone dont la mentalité est très proche de la mentalité allemande.

En dehors de la Lorraine germanophone, les entreprises allemandes sont confrontées au problème de la langue ; aussi le directeur de la société "Lendenmann" implantée en Meuse à Ligny-en-Barrois est obligé de proposer des cours d'allemand à l'ensemble de son personnel (350 salariés), il envisage pour les techniciens supérieurs d'ajouter aux cours intensifs, des séjours en RFA (2).

(1) Extrait de "Economie Lorraine", n° 83, octobre 1989, propos du directeur du CIO de Saint-Arold, page 29.

(2) Extrait du journal "Le Républicain Lorrain", le 19/09/1989.

- Des avantages financiers attractifs

En Lorraine, la reconversion industrielle et la diversification du tissu industriel exigent des mesures d'accompagnement pour inciter des investisseurs à s'intéresser à la région. D'importantes aides financières contribuent à l'attraction de sociétés étrangères et notamment allemandes.

La Prime d'Aménagement du Territoire concerne "des entreprises qui créent au moins 20 emplois en 3 ans et d'un montant d'investissements matériels supérieur à 20 MF ou émanant de groupes dont le chiffre d'affaires global est supérieur à 300 MF" (1). Ainsi, les entreprises localisées dans les zones bénéficiant d'une Prime d'Aménagement du Territoire peuvent jouir d'une prime allant jusqu'à "25 % des investissements dans la limite de 50 000 F par emploi créé" (1).

Le CIALA (Comité Interministériel d'Aides à la Localisation d'Activités) a attribué des aides à 4 entreprises industrielles de Moselle-Est qui réalisent de gros investissements. Ces aides sont donc accordées dans le but de développer des entreprises existantes. A Sarreguemines, l'entreprise "Ferco International" (660 emplois) est concernée par l'aide, qui doit lui permettre de créer quelques 200 emplois (2). Dans le Bassin Houiller (3), principal bénéficiaire des aides accordées aux projets de développement d'entreprises, ce sont 3 entreprises allemandes qui ont obtenu une contribution de l'Etat : à Faulquemont "Viessmann" (480 salariés), à Creutzwald "Grundig" (650 salariés) et "Textar" (200 salariés) vont tous les trois augmenter leur effectif d'une centaine de personnes (2).

(1) APEILOR, dossier "Pourquoi investir en Lorraine ?", janvier 1989.

(2) Source : Journal "Le Républicain Lorrain", article du 15-10-1988.

(3) Au sens de l'arrondissement de Forbach ici.

* La répartition par zones

Après avoir étudié les caractéristiques des entreprises et les principaux éléments qui déterminent leurs implantations dans l'espace Lorraine-Sarre, nous voulons essayer de "mesurer" le champ de l'effet frontière, c'est-à-dire la profondeur de l'influence de la frontière dans la localisation des entreprises. Pour cela, nous allons dégager tout d'abord des grandes zones de répartition.

D'une manière synthétique, nous pouvons remarquer trois grandes zones de concentration en Sarre, et trois autres grandes zones en Lorraine.

En Sarre, la région de Sarrelouis regroupe de Bous à Merzig 8 entreprises françaises. Dans ce premier ensemble, les entreprises sont éloignées de 10 à 20 kilomètres de la frontière française. La région de Neunkirchen réunit 11 entreprises qui sont distantes de 30 kilomètres maximum de la frontière (en tenant compte de la disposition des routes principales). La région de Sarrebruck, qui concentre 48 implantations françaises, se démarque de très loin des deux autres zones de faible concentration. Dans ce dernier espace, les entreprises françaises sont séparées de la frontière par moins de 15 kilomètres.

Ainsi, il semble que les sociétés françaises à caractère commercial profitent de la situation frontalière de la métropole régionale devenue avant tout un centre tertiaire. En outre, la proximité de la frontière ouvre la capitale sarroise sur la culture francophone, le lycée Franco-Allemand de Sarrebruck et les autres structures de formation franco-allemandes en attestent.

En conclusion, la localisation des entreprises françaises dans le Land est comprise entre une distance de 1 kilomètre (Kleinblittersdorf, Bübingen, Klarenthal) et 30 kilomètres (Hombourg, Neunkirchen). Néanmoins, si la proximité de la frontière est indéniablement un facteur favorable et stimulant dans le choix de localisation, il ne faut pas oublier que les grands centres économiques (des secteurs industriels et tertiaires) ainsi que les principaux pôles de concentration démographique sarrois ne sont pas situés au nord du Land mais également à proximité de la frontière franco-allemande. Aussi, pour la Sarre, il est très difficile de parler d'un effet frontière puisque les entreprises françaises n'ont pas créé une structure originale liée à la frontière dans l'espace sarrois. Leur structure d'implantation que nous avons répartie dans trois zones est calquée sur la disposition du développement des principaux centres secondaires et tertiaires.

En Lorraine, on distingue trois grandes zones de répartition des sociétés allemandes.

La région de Nancy regroupe 7 entreprises. Dans cette zone, la frontière (située à plus de 100 kilomètres) n'a aucune influence sur les implantations allemandes. Ici, celles-ci ont cherché plutôt le rayonnement régional d'une des deux métropoles lorraines.

La région de la vallée sidérurgique réunit 14 filiales allemandes qui sont bien réparties le long de la vallée de la Moselle entre Metz et Thionville, c'est-à-dire dans un espace de fort développement industriel et fortement urbanisé. Dans cette zone, la proximité de la frontière (située entre 25 kilomètres (Yutz) et 60 kilomètres (Metz) ne fait pas partie des principaux facteurs qui déterminent le choix des implantations allemandes. Avant tout, ce sont les équipements

industriels, les excellentes infrastructures de liaison (autoroutes, voies ferrées, Moselle canalisée) et les débouchés favorables de Metz et d'autres centres à rayonnement moyen qui ont défini la localisation.

La région du bassin houiller concentre 60 entreprises allemandes, soit pratiquement les 2/3 des implantations dans les quatre départements lorrains. Dans cette zone, les distances à la frontière vont de moins de 1 kilomètre (Rosbruck, Sarreguemines) à 25 kilomètres au maximum (Faulquemont). La plupart des filiales allemandes sont installées juste à côté du tracé de la limite nationale. Ainsi, 46 implantations sont à moins de 5 kilomètres de la frontière ! (dont 24 à Sarreguemines, 3 à Stiring-Wendel, 15 à Forbach, 1 à Rosbruck, 1 à Freyming-Merlebach et 2 à Creutzwald). Les Allemands sont donc très nombreux à rechercher les avantages du bassin houiller : une localisation géographique remarquable, une main d'oeuvre sur place abondante et qualifiée, et surtout une population parfaitement bilingue. D'ailleurs, depuis quelques années, les atouts du bassin houiller sont mis en avant par des organismes régionaux (1), mais aussi par le gouvernement pour attirer encore plus d'investisseurs allemands. Le plan du ministre J. Chérèque "vise à faire du Bassin Houiller de Lorraine, à l'horizon 1992, un pôle d'excellence des échanges franco-allemands(...) en développant les capacités d'accueil pour les entreprises allemandes ou du Nord et de l'Est de l'Europe (...) Grâce à sa connaissance de la langue et au développement de ses moyens d'investigation des marchés allemands, le bassin houiller peut devenir la base logistique d'une véritable stratégie de conquête des marchés allemands et européens..." (2).

(1) APEILOR, CAPEM

(2) Extrait du "rapport sur le Bassin Houiller Lorrain et les conditions de son développement", J. Chérèque à Mr le Premier Ministre, le 29/02/1988.

Désormais depuis deux ans, on a augmenté l'effort de prospection des investisseurs potentiels. Ceci fait l'objet des préoccupations du Conseil Régional et du Conseil Général de la Moselle qui ont délégué respectivement APEILOR (Association pour l'Expansion Industrielle de la Lorraine) et le CAPEM (Comité d'Aménagement de Promotion et d'Expansion de la Moselle) pour rechercher des marchés en RFA.

Somme toute, l'effet frontière en Lorraine se fait sentir dans l'Est Mosellan qui correspond également aux limites économiques du bassin houiller (arrondissements de Forbach, Boulay et Sarreguemines). L'effet frontière est très marqué et très peu étendu en profondeur puisque 75 % des implantations allemandes de l'Est Mosellan sont accolées à la frontière sur une bande étroite de 5 kilomètres de large (le reste ne dépassant pas 25 kilomètres de large).

En conclusion, l'effet frontière est dans l'espace Lorraine-Sarre tout à fait positif puisqu'il contribue au développement économique des régions frontalières. Cependant, de part et d'autre de la frontière, nous n'avons pas la même perception de cet effet. S'il est certain que dans la zone germanophone de l'Est-Mosellan, la frontière favorise la diversification d'une industrie dominée par le charbon et la chimie, et crée une structure d'implantation originale le long de son tracé, il n'est pas exact d'affirmer que la frontière provoque en Sarre, la formation d'une concentration particulière car les implantations françaises sont fondues dans un pôle économique déjà existant. Ainsi, la frontière joue un rôle asymétrique qui privilégie l'Est de la Moselle, où la formation d'une "tête de pont" entre la France et l'Allemagne est devenue le principal objectif à l'horizon du Marché Unique.

b) L'influence de la frontière sur les entreprises mosellanes

Comme il n'existe aucune statistique sur les échanges entre la Lorraine et la Sarre, nous avons réalisé une enquête auprès d'entreprises lorraines afin de connaître leurs relations avec la RFA. Même à l'échelle des entreprises lorraines ou allemandes, aucune étude n'a été faite pour cerner l'importance du pays voisin dans le marché des entreprises (1).

Notre enquête a été réalisée en 1987 auprès d'un échantillon de 205 entreprises lorraines relevées dans l'annuaire "Kompass régional" de la Lorraine, publié en 1986. Ces entreprises ont été recensées d'après deux critères : leur localisation et leurs exportations, ainsi nous nous sommes limités aux entreprises situées dans le département de la Moselle, et dont les principales zones d'exportation visent l'Europe Occidentale (les indications du "Kompass" ne précisent pas les pays).

Un questionnaire a été adressé en septembre 1987 aux chefs des 205 entreprises (cf. page suivante). Il porte sur trois points essentiels :

- les caractéristiques de l'entreprise
- le choix de localisation
- les projets à l'horizon du Marché Unique.

(1) Nous avons consulté les Chambres de Commerce et d'Industrie de Metz et de Sarrebruck, l'UPIM (Union Patronale Interprofessionnelle de la Moselle), l'INSEE et le "Statistisches Amt des Saarlandes", la Direction régionale du Commerce Extérieur à Nancy.

QUESTIONNAIRE DESTINE AUX CHEFS D'ENTREPRISES

IDENTIFICATION:

- 1) Nom et adresse de l'entreprise :
- 2) Nom et adresse de la maison mère :
- 3) Nom du chef de l'entreprise :
- 4) Statut juridique de l'entreprise :
- 5) Activité(s) de l'entreprise :
- 6) Code APE :

CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE:

- 7) Date de création de l'entreprise :
- 8) Effectifs salariés actuellement :
- 9) Le marché de votre entreprise concerne-t-il surtout :
 - La Moselle OUI NON
 - Autres départements OUI NON
 - Indiquez les numéros :
- 10) Est-il en partie orienté à l'exportation ? OUI NON
- 11) Est-il orienté vers la R.F.A. ? OUI NON
Si oui, vers quelles régions ?
Pouvez-vous, s'il vous plait, hachurer la(les) zone(s) concernée(s) sur la carte au dos.
- 12) Votre entreprise fait-elle un plus gros chiffre d'affaire en R.F.A avec :
 - Le Land de la Sarre OUI NON
 - Le Land de Rhénanie Palatinat OUI NON
- 13) Quels sont vos principaux clients en R.F.A. ?
- 14) Pouvez-vous préciser la part de votre chiffre d'affaire avec la R.F.A. : %
 - Dont la Sarre : %
 - Dont la Rhénanie Palatinat : %
- 15) Votre entreprise importe-t-elle des produits allemands : OUI NON
 - Nature des produits :
 - Provenance :
 - Volume annuel des achats :

CHOIX DE LOCALISATION DE L'ENTREPRISE:

Choix de la situation géographique déterminé par :

*Les facteurs tenant au marché:

- 16) La proximité de la frontière : OUI NON
- 17) Les débouchés favorables (clients importants à proximité) : OUI NON
- 18) Approvisionnement favorable (matières premières ou autres) : OUI NON
- 19) La position de carrefour : OUI NON
- 20) La facilité d'accès et de desserte par :
 - La route : OUI NON
 - La voie ferrée : OUI NON
 - La voie navigable : OUI NON
 - La voie aérienne : OUI NON
- 1) L'implantation en zone industrielle : OUI NON
- 2) Relation avec d'autres entreprises : OUI NON
- *Choix en fonction de la main d'oeuvre:
- 3) Main d'oeuvre suffisante disponible : OUI NON
- 4) Bonne qualification de la main d'oeuvre : OUI NON
- 5) Bilinguisme : OUI NON

Veillez, s'il vous plait, indiquer par ordre d'importance décroissant (N° 1 à 5 à côté des questions allant de 16 à 25) les facteurs les plus motivants pour votre implantation.

PROJETS ENVISAGES PAR L'ENTREPRISE:

26) Envisagez-vous aujourd'hui en prévision de l'ouverture des frontières en 1992, de dépasser les frontières et conquérir des marchés à l'étranger ?
 OUI NON

-Plus spécialement en R.F.A : OUI NON
 au Luxembourg : OUI NON
 en Belgique : OUI NON
 autre à préciser :

27) Que pensez-vous du Marché Unique de 1992 ?

REMARQUES GENERALES:



En décembre 1987, après avoir relancé par écrit et par téléphone les 3/4 des chefs d'entreprises qui n'avaient pas renvoyé le questionnaire, nous avons obtenu un taux de réponses suffisant (30 %) pour permettre une analyse.

Voyons à présent les résultats de cette enquête.

* Les caractéristiques des entreprises

- L'identification

Parmi les 62 entreprises qui ont répondu au questionnaire (soit 30 %), nous avons recensé une majorité de SARL et de SA. Leurs activités sont diverses comme en témoignent les codes APE

- 12 entreprises ont un code APE n° 21 : produits du travail des métaux.
- 10 ont un code n° 59 : commerce de gros inter-industriel.
- 7 répondent au code n° 24 : équipement industriel.
- 5, code APE n° 55 : produits du bâtiment et du Génie Civil.
- 5, code APE n° 77 : études, conseils et assistance.
- 3, code APE n° 28 : matériel électrique.
- 2, code APE n° 16 : produits de l'industrie du verre.
- 2, code APE n° 18 : produits de la parachimie.

- 2, code APE n° 53 : produits de la transformation des matières plastiques.
- les 14 autres entreprises ont chacune une activité différente.

Il est intéressant de constater que 9 entreprises ont une maison-mère allemande dont 4 en Sarre (Sarrelouis et Sarrebruck), 2 en Basse Saxe, 1 en Rhénanie du Nord-Westphalie, 1 en Bade-Wurtemberg et 1 en Hesse.

- Les relations import-export avec la RFA

La moitié des entreprises qui ont répondu au questionnaire exportent leurs produits ou vendent leurs services en RFA. Parmi celles-ci :

- 18 exportent principalement en Sarre.
- 3 exportent surtout en Rhénanie-Palatinat.
- 12 exportent dans d'autres "Länder".
- 3 entreprises ne localisent pas leurs exportations.

Ainsi, les exportations des entreprises mosellanes de notre échantillon concernent, dans une même proportion, la Sarre voisine et les autres "régions" allemandes. Il semble que la proximité de la frontière ait une influence sur la localisation des marchés allemands.

Quant aux importations de produits allemands, elles touchent presque les 3/4 des 62 entreprises mosellanes :

- 10 entreprises importent surtout des produits fabriqués en Sarre.
- 6 entreprises importent surtout des produits de Rhénanie-Palatinat.

- 11 entreprises importent des produits d'autres "Länder".
- 17 entreprises ne précisent pas l'origine de leurs importations allemandes.

Somme toute, les importations de produits allemands sont plus importantes que les exportations pour les entreprises mosellanes de notre enquête.

* Le choix de localisation

- La répartition en Moselle (cf. la carte)

Les 62 entreprises totales sont réparties dans deux grandes zones :

- la vallée industrielle de la Moselle (27 entreprises)
- le bassin houiller (25 entreprises).

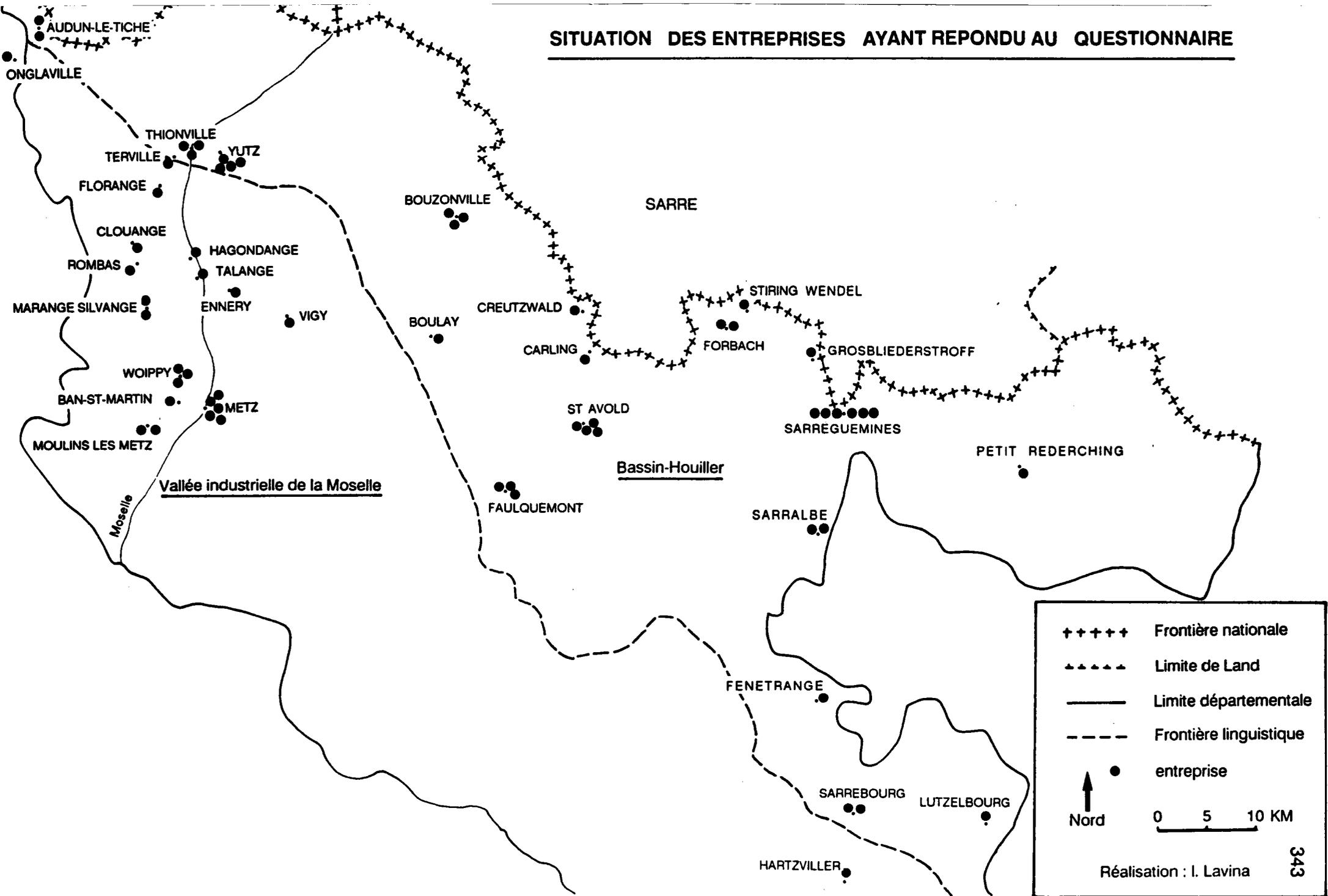
La concentration dans ces deux zones est remarquable puisque seules 10 entreprises sont dispersées au Sud et au Nord de la Moselle.

- Les facteurs déterminant pour la situation géographique

Lors de l'élaboration du questionnaire, nous avons choisi 10 facteurs importants pour la détermination de la situation géographique des entreprises :

- la proximité de la frontière
- les débouchés favorables
- l'approvisionnement favorable
- la position de carrefour

SITUATION DES ENTREPRISES AYANT REPONDU AU QUESTIONNAIRE



Réalisation : I. Lavina

- la facilité d'accès et de desserte (par la route, la voie ferrée, la voie navigable, la voie aérienne).
- l'implantation en zone industrielle
- la relation avec d'autres entreprises
- la main d'oeuvre suffisante disponible
- la bonne qualification de la main d'oeuvre
- le bilinguisme.

Il était demandé aux chefs d'entreprises de numérotter de 1 à 5 par ordre d'importance décroissant, les facteurs les plus motivants pour leur implantation.

Sur les 47 réponses à cette question, nous avons dégagé d'une part, les entreprises pour lesquelles la proximité de la frontière et le bilinguisme ont été des facteurs positifs pour leur localisation, et d'autre part, les entreprises pour lesquelles ces deux facteurs n'ont eu aucune influence. Ainsi, nous les avons réparties dans trois catégories (cf. la carte) :

- 1- Les entreprises pour lesquelles la proximité de la frontière et le bilinguisme ont été très importants pour le choix de localisation (= 25 entreprises).
- 2- Les entreprises pour lesquelles ces deux facteurs n'ont pas été principalement déterminants (= 6 entreprises).
- 3- Les entreprises pour lesquelles les deux facteurs n'ont eu aucune influence (= 16 entreprises).

Plus de la moitié des entreprises qui ont répondu à cette question se sont implantées en Moselle sur des sites proches de la frontière et bilingues. Pour les autres, c'est en majorité

la facilité d'accès et de desserte par la route qui a déterminé le choix et aussi les débouchés favorables et les relations avec d'autres entreprises.

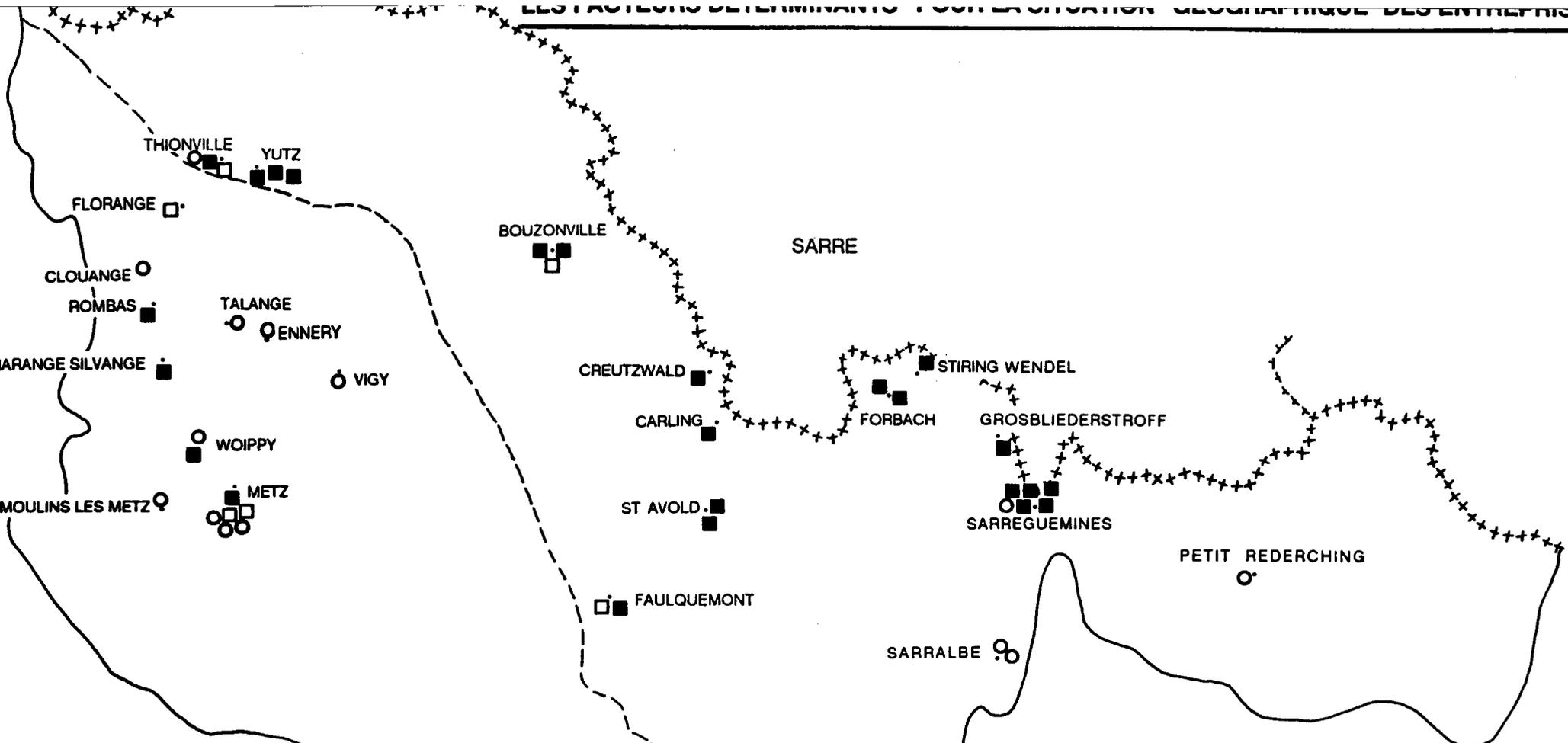
Dans la vallée industrielle de la Moselle, 8 entreprises ont choisi leur implantation en fonction de la proximité de la frontière et du bilinguisme. Les 4 entreprises de Thionville et Yutz sont situées dans la zone germanophone définie par Monsieur TOUSSAINT en 1955 ; mais les 4 autres sont en dehors de l'espace linguistique, au sud de Thionville : à Rombas, Marange-Silvange, Woippy et Metz. Ainsi, il apparaît que pour ces dernières, l'influence de l'Allemagne ne s'arrête pas à la zone germanophone, elle s'exerce également en dehors, aux alentours de Metz, où la population est plus à même de parler l'allemand que celle des autres départements (1).

Par ailleurs, 4 autres entreprises n'ont pas jugé la proximité de la frontière et le bilinguisme comme essentiels à leur implantation, et 10 n'ont pas tenu compte de ces deux facteurs.

Dans le bassin houiller, toutes les entreprises sauf 3 ont choisi de s'installer en priorité près de la frontière allemande et dans la zone du bilinguisme.

Ainsi, l'effet frontière s'affirme non-seulement d'une manière linéaire, dans le bassin houiller, mais aussi plus en profondeur, à quelques dizaines de kilomètres de la limite nationale, dans la vallée industrielle de la Moselle.

(1) Les statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale révèlent que l'Académie de Nancy-Metz est la 2ème Académie en France en ce qui concerne la proportion d'élèves du second degré qui étudient l'allemand parmi les autres langues (soit 50 %). Dans la 1ère Académie, celle de Strasbourg, la proportion est de 71 % (source : note d'information du DEP pour l'année scolaire 1988-1989).



--- Frontière linguistique

Choix de localisation des entreprises

La proximité de la frontière et le bilinguisme:

- ont été très importants
- n'ont pas été principalement déterminants
- n'ont eu aucune importance

0 5 10 KM

Nord

Réalisation : I. Lavina

*** Les projets dans l'objectif de 1993**

La dernière partie de notre questionnaire portait sur le Marché Unique de 1993. Nous avons demandé aux chefs d'entreprises s'ils envisageaient, en prévision de l'ouverture des frontières, de dépasser les frontières et conquérir des marchés à l'étranger ; mais aussi leur opinion du Marché Unique.

Les réponses à ces questions se sont révélées très intéressantes car elles nous ont permis de découvrir d'une part, l'idée du Marché Unique pour des chefs d'entreprises, et d'autre part, leurs objectifs, leur attitude dynamique ou passive, cinq années avant l'ouverture des frontières. Il a été très surprenant de constater, que un an après la ratification du Marché Unique par tous les membres de la CEE (1), un bon nombre d'entreprises sont restées perplexes face à ce sujet.

- "Envisagez-vous aujourd'hui, en prévision de l'ouverture des frontières, de dépasser les frontières et conquérir des marchés à l'étranger ?

A cette question, les avis ont été assez partagés. Sur les 62 questionnaires complétés :

- 33 entreprises voulaient conquérir des marchés
- 13 ne voulaient rien envisager
- 16 n'ont pas répondu à la question.

Ainsi seulement la moitié des entreprises se préoccupaient en 1987 du défi lancé par l'Europe des douze.

(1) le 28 février 1986.

Néanmoins, il faut relativiser cette faible proportion en tenant compte des entreprises qui n'ont pas répondu à la question en la jugeant peut-être comme trop indiscreète.

Parmi les marchés étrangers à conquérir, le questionnaire précisait : "plus spécialement en RFA, au Luxembourg, en Belgique ou autre...".

Nous avons constaté que la plupart des entreprises avaient l'intention en 1987, d'aborder à la fois le marché allemand luxembourgeois et belge. L'intérêt pour le marché allemand comprenait 26 réponses positives, il dépassait de peu celui pour le marché luxembourgeois (24) et l'intérêt pour le marché belge (19).

Concernant les autres marchés à conquérir : 3 entreprises visaient l'Italie, 2 l'Espagne et 1 le Portugal.

Il apparaît donc que la situation frontalière de la Lorraine avec les pays du Bénélux et la RFA encourage les entreprises à gagner des marchés étrangers à proximité.

- "Que pensez-vous du Marché Unique ?"

Un tiers des entreprises n'ont pas répondu à cette question assez délicate... Parmi les 39 réponses, nous avons composé trois catégories :

- les entreprises qui approuvent la constitution d'un marché unique (17)
- celles qui sont sceptiques (12)
- celles pour qui l'Europe sans frontière ne changera rien (10).

Nous avons remarqué dans l'ensemble des réponses que beaucoup de chefs d'entreprises méconnaissaient en 1987 les conditions et les implications de la réalisation du Marché Unique.

Quelques citations en témoignent :

- "Si nos charges ne sont pas diminuées ce sera la catastrophe !"
- "Quelles sont les règles du jeu ? protectionnisme important chez nos confrères allemands"
- "Gros problèmes de normes"
- "Il faut donner les moyens"
- "Nous ne sommes pas réellement concernés" (chaudronnerie)
- "Les affaires doivent se faire d'abord avec les clients les plus proches".

Somme toute, dans l'ensemble, les entreprises ne sont pas hostiles à la création d'un marché intérieur européen et certaines ont pris rapidement conscience d'une préparation immédiate. Cependant, la plupart étaient mal informées en 1987 sur la constitution du "grand marché" et sur les réorganisations entraînées. Elles étaient nombreuses à s'interroger sur les problèmes soulevés : sociaux, fiscaux et réglementaires et plus particulièrement les problèmes des normes de la TVA, du recouvrement des créances en Europe, des charges des entreprises françaises.

En conclusion de l'enquête, parmi notre échantillon beaucoup d'entreprises ont volontairement choisi de s'implanter près de la frontière et beaucoup d'entre elles exportent des produits allemands, ce qui nous permet de déduire une relation de cause à effet entre les exportations et la localisation des entreprises, l'Est de la Lorraine est relais pour les échanges avec l'Allemagne.

B) LA FRONTIERE ET L'ORGANISATION DE L'ESPACE

Quelle peut-être l'influence de la frontière sur l'organisation de l'espace Lorraine-Sarre ? L'étude porte sur la répartition de la population et sur la configuration des voies de communication transfrontalières.

1) La répartition de la population

L'espace Lorraine-Sarre présente deux entités très contrastées par leur étendue et leur densité de population.

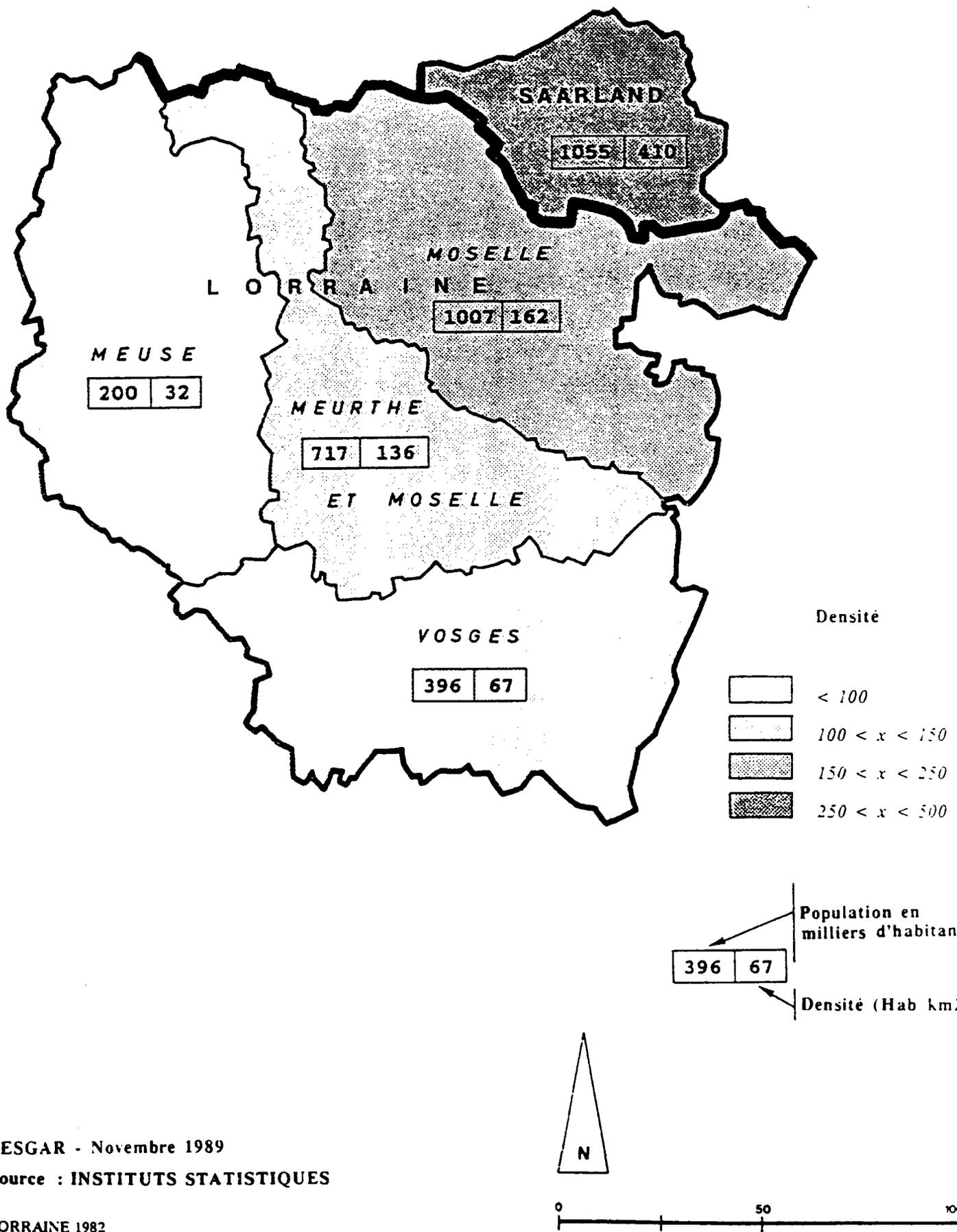
En effet, si la superficie totale de notre espace est de 26 000 km², seuls 2 571 km², un dixième de l'ensemble, concernent la Sarre (1). Conformément aux étendues, les effectifs de population sont largement supérieurs en Lorraine : 2,32 millions d'habitants et 1,05 million en Sarre (2). Mais la concentration humaine est beaucoup plus élevée en Sarre, comme en témoignent les densités : 410 habitants/km² et 99 habitants/km² en Lorraine.

En comparant la densité du Land à celle des quatre départements lorrains, on constate d'énormes écarts, les densités en Lorraine vont de 162 à 32 habitants/km² : Moselle (162), Meurthe-et-Moselle (136), Vosges (67) et Meuse (32). (Cf. carte "effectifs et densité de population).

Jusque là, il semblerait que la frontière sépare deux "régions" opposées, l'une par de très fortes densités, et l'autre par des densités moyennes, voire faibles. Mais avant de tirer une conclusion bien trop hâtive, étudions la répartition de la population en Sarre et en Lorraine.

(1) Source : "Eurostat régions", annuaire statistique, Office Statistique des Communautés Européennes.

(2) Sources : INSEE Nancy (recensement de 1982) et "Statistisches Amt des Saarlandes" à Sarrebruck (recensement de 1987).



SESGAR - Novembre 1989

Source : INSTITUTS STATISTIQUES

LORRAINE 1982
SAARLAND 1987

Dans l'ensemble, l'espace Lorraine-Sarre est organisé autour de pôles industriels et urbains qui sont limités en Lorraine par des zones rurales sous-peuplées. Plus des 3/4 de la population totale résident dans des zones urbaines. Guy Loew a réalisé une classification de la répartition de la population à l'échelle de l'espace "Sarre-Lor-Lux" (1). Il distingue trois types de régions :

- les régions faiblement urbanisées
- les régions qui s'organisent autour de ville isolées
- les régions qui constituent des zones de forte concentration (cf. la carte).

Concernant le cadre de notre étude, on remarque, en Sarre, une aire de forte concentration urbaine largement dominante sur le territoire et une petite aire de densité moyenne. En Lorraine, on observe deux zones de forte concentration urbaine, deux zones de densité moyenne et deux zones de faible densité (cf. carte sur la "répartition de la population dans l'espace Lorraine-Sarre").

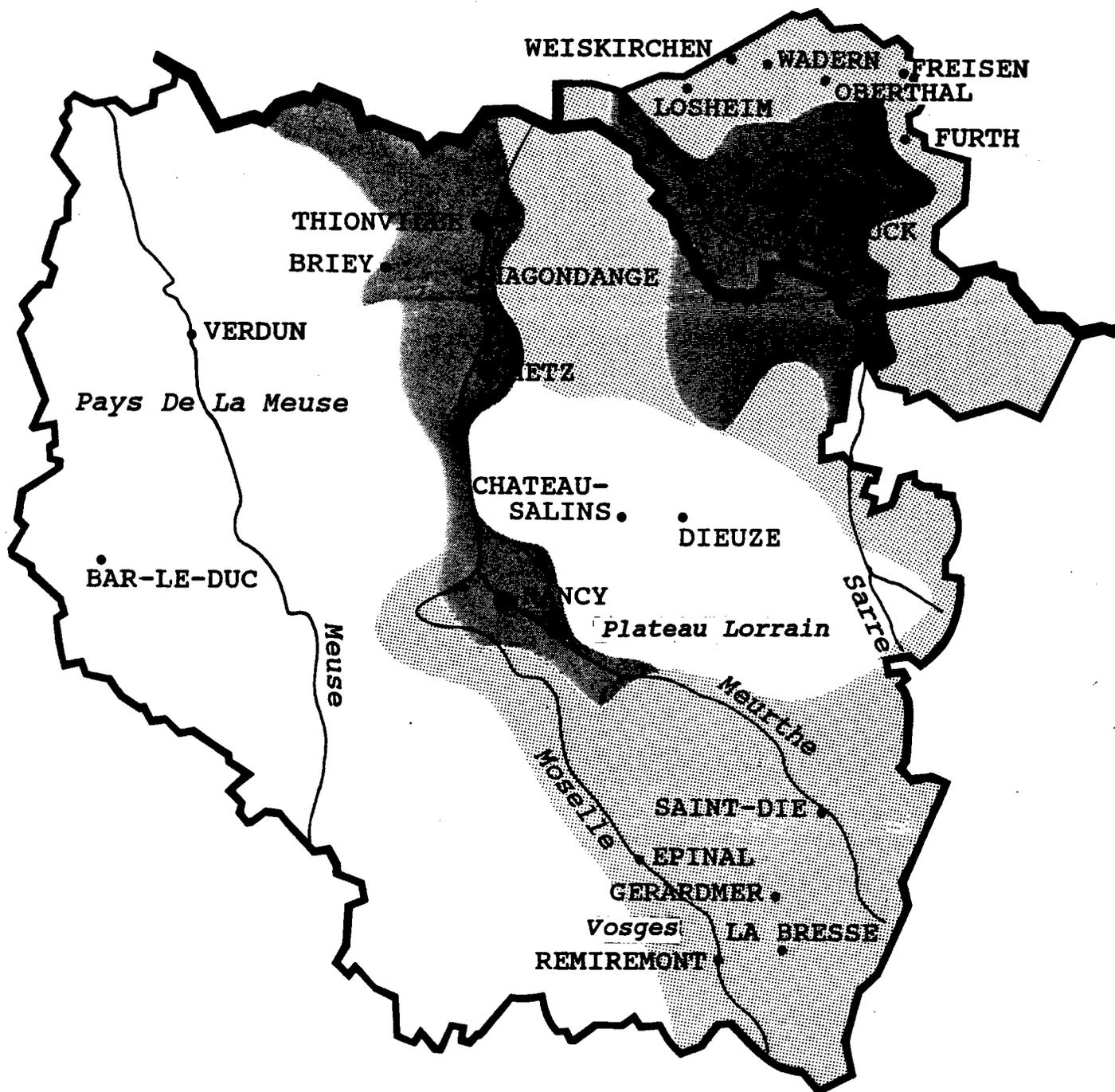
a) Les zones rurales de faible densité

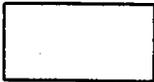
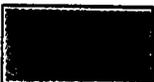
Elles occupent pratiquement la moitié du territoire en Lorraine. On distingue deux régions de faible densité, voire de très faible densité : toute la partie Ouest de la Lorraine (la Meuse et une partie des Vosges) et le plateau lorrain (limité par les rivières : Meurthe, Moselle à l'Ouest et Sarre à l'Est).

(1) G. Loew, "répartition de la population d'un espace transfrontalier : l'espace Saar-Lor-Lux", Revue Mosella, GEGUM (Metz), Tome XVII, 1987.

LA REPARTITION DE LA POPULATION DANS L'ESPACE LORRAINE-SARRE

Réalisation I. LAVINA, d'après une étude de G. LOEW
extraite de Mosella, tome XVII, 1987



-  Zones rurales de faible densité
-  Densité moyenne villes isolées
-  Forte concentration urbaine



Dans ces deux zones, les villes sont à l'image des densités, seuls Verdun (26 944 habitants) et Bar-le-Duc (18 998) dépassent les 10 000 habitants (1), sur le plateau lorrain, aucune ville n'atteint 5 000 habitants (Dieuze : 4 763 et Château-Salins : 2 750). Ces deux régions sont donc véritablement sous-peuplées et sous-urbanisées, elles forment des vides urbains trop étendus en Lorraine. A l'opposé, la Sarre ne connaît pas de zones sous-urbanisées.

b) Les régions de densité moyenne

Elles se situent dans une partie Est de la Lorraine et au nord de la Sarre essentiellement.

A l'Est de la Lorraine. Dans toute la partie Est des Vosges, les villes sont plus importantes que précédemment. 7 villes dominent avec plus de 10 000 habitants (1) : Epinal (51 495), Saint-Dié (25 750), Remiremont (19 911), la Bresse (13 348), Le Thillot (11 175), Thaon (10 994) et Gérardmer (10 439). Cette région de moyenne montagne dispose de ressources variées comme l'exploitation forestière, l'industrie textile, le tourisme. Une deuxième aire de densité moyenne s'inscrit dans le département de la Moselle, entre la vallée de la Moselle et le Bassin-Houiller. Ici, il faut souligner l'absence de villes de 5 000 habitants et plus (Boulay et Bouzonville : 4 300, Courcelles-Chaussy : 2 500). La même remarque s'applique à la région de Bitche où les villes sont petites et peu nombreuses (Bitche : 5 700, Rohrbach-Lès-Bitche 2 000).

En Sarre, la zone de moyenne densité se trouve sur un espace périphérique à proximité de la limite du Land, avec les

(1) Source : recensement de 1982

autres Länder. Dans cette zone, on relève des villes dont la population ne dépasse pas 5 000 habitants (Losheim, Weiskirchen, Wadern, Oberthal, Freisen, Oberkirchen, Fürth...) (1). Mais contrairement aux espaces lorrains de moyenne densité, cette région sarroise juxtapose de nombreuses petites villes.

c) Les régions de forte concentration urbaine

Deux zones de forte concentration démographique forment le coeur de l'espace Lorraine-Sarre : l'axe urbain Nancy-Metz et celui du Bassin-Houiller mosellan.

L'axe urbain Nancy-Metz s'étend sur plus de 100 kilomètres dans la vallée de la Moselle du Sud de Nancy, à la frontière luxembourgeoise. D'après l'étude de G. Loew, les densités sur cet axe sont de 500 habitants/km². Plusieurs agglomérations dépassent les 100 000 habitants, ce sont : les centres tertiaires de Nancy (278 500 habitants) et Metz (185 000), ainsi que les conurbations industrielles fondées sur la sidérurgie : Hagondange-Briey (119 700) et Thionville (128 500) (2). Les deux centres tertiaires, Nancy et Metz, forment deux pôles antagonistes, dont on ne parvient pas à dégager la métropole régionale. La concurrence entre les deux villes a été renforcée à la fin des années soixante, lors du choix d'une capitale de région, et du tracé de l'autoroute Paris-Strasbourg. En fait, Metz a été choisie comme capitale et le tracé de l'autoroute passe au nord de la ville. Cependant, si Metz concentre aujourd'hui des services régionaux (comme le Conseil Régional de Lorraine, la Direction Régionale de l'Equipement, des Douanes, la Trésorerie...) Nancy en conserve certains (comme l'INSEE, le Rectorat, FR3...).

(1) Source : "Atlas Sarre-Lor-Lux", par W. Brücher, H. Quasten et F. Reitel, 1982.

(2) Source : R.M. Dion dans "Géographie de la Lorraine", sous la direction de R. Frécaut, les unités urbaines de Lorraine en 1982, page 351.

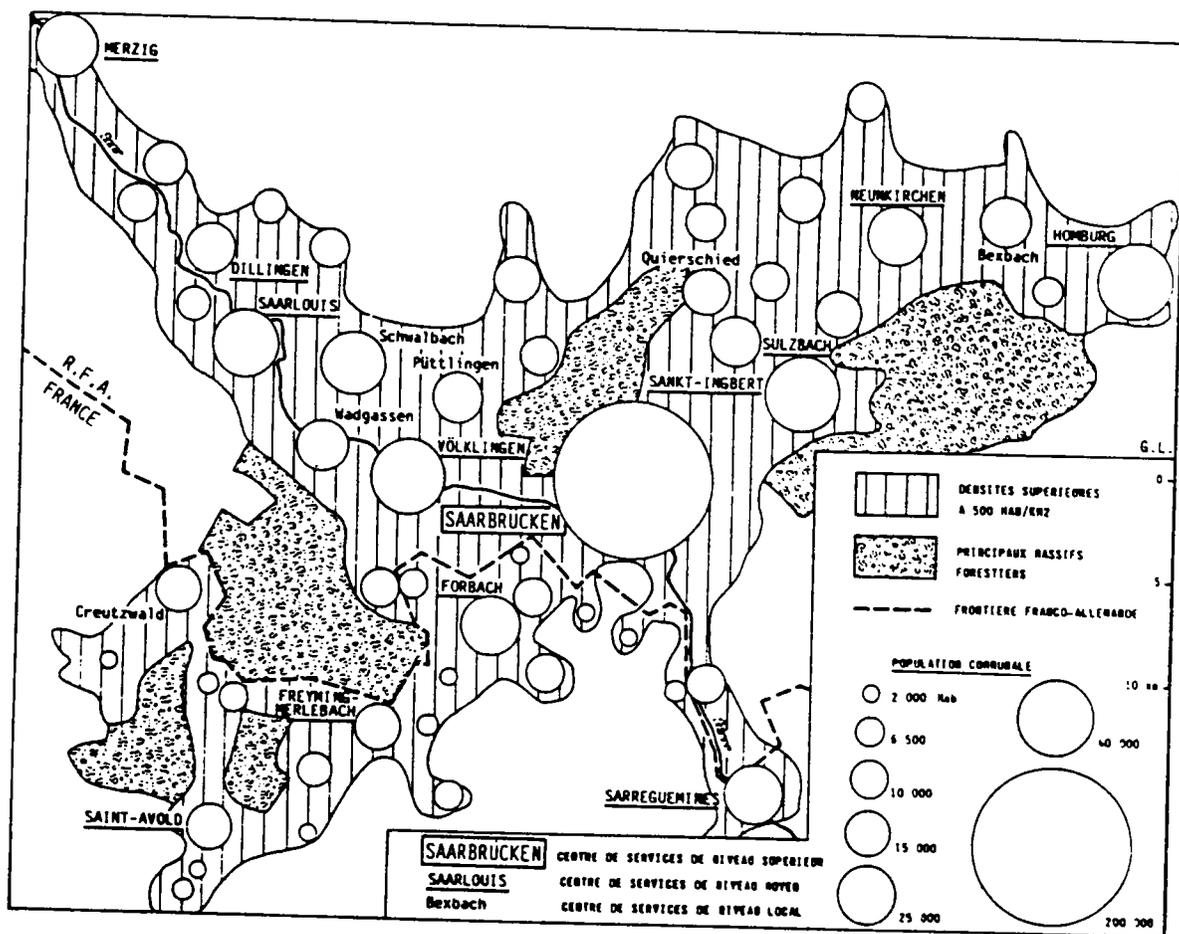
Les deux villes rivalisent avec leurs propres universités, leurs quotidiens régionaux (le *Républicain Lorrain* à Metz, et l'*Est Républicain* à Nancy) se sont disputées les infrastructures de communication : l'aéroport régional et le passage du TGV Est.

Le pôle urbain sarro-lorrain regroupe environ 1 million d'habitants autour de la capitale Sarrebruck, dont la population atteint presque 200 000 habitants. Cet ensemble "vaste de quelques 1 500 km²" (2) est lié à la présence du charbon. Tout le développement urbain est issu directement ou indirectement de l'extraction du charbon. La frontière franco-allemande coupe cette unité en deux parties qui, à priori, sont peu différenciées. En examinant le tissu urbain transfrontalier, on remarque que la concentration urbaine en Sarre est bien mieux structurée qu'en Lorraine (Cf. la carte "le pôle urbain Sarro-Lorrain). Du côté sarrois, la conurbation regroupe une dizaine de villes dont la population communale est comprise entre 10 000 et 20 000 habitants (Friedrichsthal : 12 100, Grossrosseln : 10 300, Kleinblittersdorf : 12 600, Quierschied : 15 600, Riegelsberg : 14 300, Sulzbach : 19 800, Rehlingen : 14 600, Schwalbach : 19 000, Wadgassen : 18 600...) (1). Une autre dizaine de villes compte de 20 000 à 50 000 habitants (Neunkirchen : 51 000, Völklingen : 43 000, Saint-Ingbert : 41 000, Hombourg : 41 400, Sarrelouis : 37 300, Dillingen : 21 300, Merzig : 25 000...). Les fonctions industrielles sont variées (extraction houillère, sidérurgie, construction automobile...) (2) et les activités tertiaires sont bien représentées.

(1) Source : "Statistisches Amt des Saarlandes", recensement de 1987.

(2) G. Loew, "répartition de la population d'un espace transfrontalier : l'espace Saar-Lor-Lux", revue *Mosella*, GEGUM, Tome XVII, 1987, page 29.

LE POLE URBAIN SARRO-LORRAIN



Réalisation G.Loew extrait de Mosella - Tome XVII, 1987

Cet ensemble de villes est réparti en "arc de cercle" autour de Sarrebruck dont la population est de 188 700 habitants. La capitale sarroise propose (à elle seule) tous les équipements et services d'une métropole régionale : des ministères, des banques régionales, un aéroport international et une université comptant plus de 20 000 étudiants. Pour compléter la structure urbaine, Sarrebruck est le chef-lieu de la communauté urbaine "Stadtverband", qui regroupe 357 500 habitants, c'est-à-dire 34 % de la population totale du Land.

En Lorraine, par contre, le Bassin Houiller présente une conurbation mal organisée, sans hiérarchie. La concentration urbaine atteint environ 220 000 habitants répartis dans des agglomérations polycentriques. Seulement deux villes dépassent 20 000 habitants (Forbach : 27 300 et Sarreguemines : 25 000), quatre villes comptent plus de 10 000 habitants (Saint-Avold : 17 000, Freyming-Merlebach : 16 200, Creutzwald : 15 100 et Stiring-Wendel : 13 600). A cette disposition mal structurée, il faut ajouter des fonctions industrielles trop peu diversifiées, car "l'exploitation houillère et la carbochimie représentent près de 60 % des emplois industriels" (1) et des équipements tertiaires mal représentés et nettement insuffisants.

Ainsi, le pôle urbain sarro-lorrain forme globalement une unité de concentration urbaine traversée par une frontière qui ne semble pas diviser l'ensemble. Mais en analysant la structure urbaine, des différenciations apparaissent. Du côté sarrois, les agglomérations sont structurées, on distingue une hiérarchie et une bonne répartition des centres de services, du

(1) *Guy Loew*

niveau local au niveau supérieur. De l'autre côté de la frontière, en Lorraine, le pôle urbain est mal organisé, les agglomérations gravitent autour de quatre centres de services de niveau moyen dont les équipements ne sont nullement à la hauteur de l'expansion spatiale. Aussi, le Bassin Houiller lorrain, qui ne dispose pas de centre de services de niveau supérieur, s'oriente vers Sarrebruck. Cette métropole située de l'autre côté de la frontière, à quelques 20 kilomètres de la plupart des agglomérations, est plus facilitée d'accès que Nancy et Metz.

On ne peut pas conclure à un effet direct de la frontière sur la répartition de la population dans l'espace Lorraine-Sarre. En effet, le tracé de la frontière n'est pas à l'origine du pôle urbain sarro-lorrain, ce sont les ressources minières locales situées de part et d'autre de la frontière qui ont imposées le développement urbain. D'autre part, les différences relevées au niveau de la structure urbaine entre la Sarre et la Lorraine ne sont pas dues à la présence d'une ligne frontière, elles sont provoquées par la contiguïté de deux Etats qui juxtaposent chacun leur propre aménagement du territoire. La frontière joue donc un rôle indirect sur l'organisation démographique puisque la configuration de la population tient au fait que la frontière juxtapose deux types de souverainetés politiques, donc deux modes d'organisations et d'actions distinctes.

2) Les voies de communication

La répartition de la population dans l'espace Lorraine-Sarre se répercute sur l'organisation des réseaux de voies de communication (le réseau routier, celui de la voie ferrée et le réseau aérien).

La carte intitulée "les grands axes de communication" laisse deviner les grandes zones de peuplement que nous venons

LES GRANDS AXES DE COMMUNICATION DANS L'ESPACE SARRE-LOR-LUX



-  AUTOROUTES
-  ROUTES PRINCIPALES
-  CHEMIN DE FER
à 1 voie
-  à 2 voies
-  AÉRODROMES



d'étudier. Les espaces de forte concentration démographique et urbaine sont mis en évidence par une forte densité autoroutière. Ils se présentent également comme des carrefours ferroviaires et aériens (Sarrebruck, Metz, Nancy).

"Une frontière est susceptible d'exercer des effets tangibles tout à la fois sur la configuration des axes de circulation, c'est-à-dire sur les réseaux, et sur les flux, c'est-à-dire sur leur volume" (1). La disposition des réseaux des différentes voies de communication de part et d'autre de la frontière nous instruit sur la perméabilité ou l'imperméabilité de la frontière. Ainsi, la frontière est perméable quand les tracés des voies de communication sont perpendiculaires à la frontière. Au contraire, elle est imperméable quand elle a provoqué un doublement des axes de chaque côté de son tracé. Voyons cette notion de perméabilité ou d'imperméabilité dans notre cas présent.

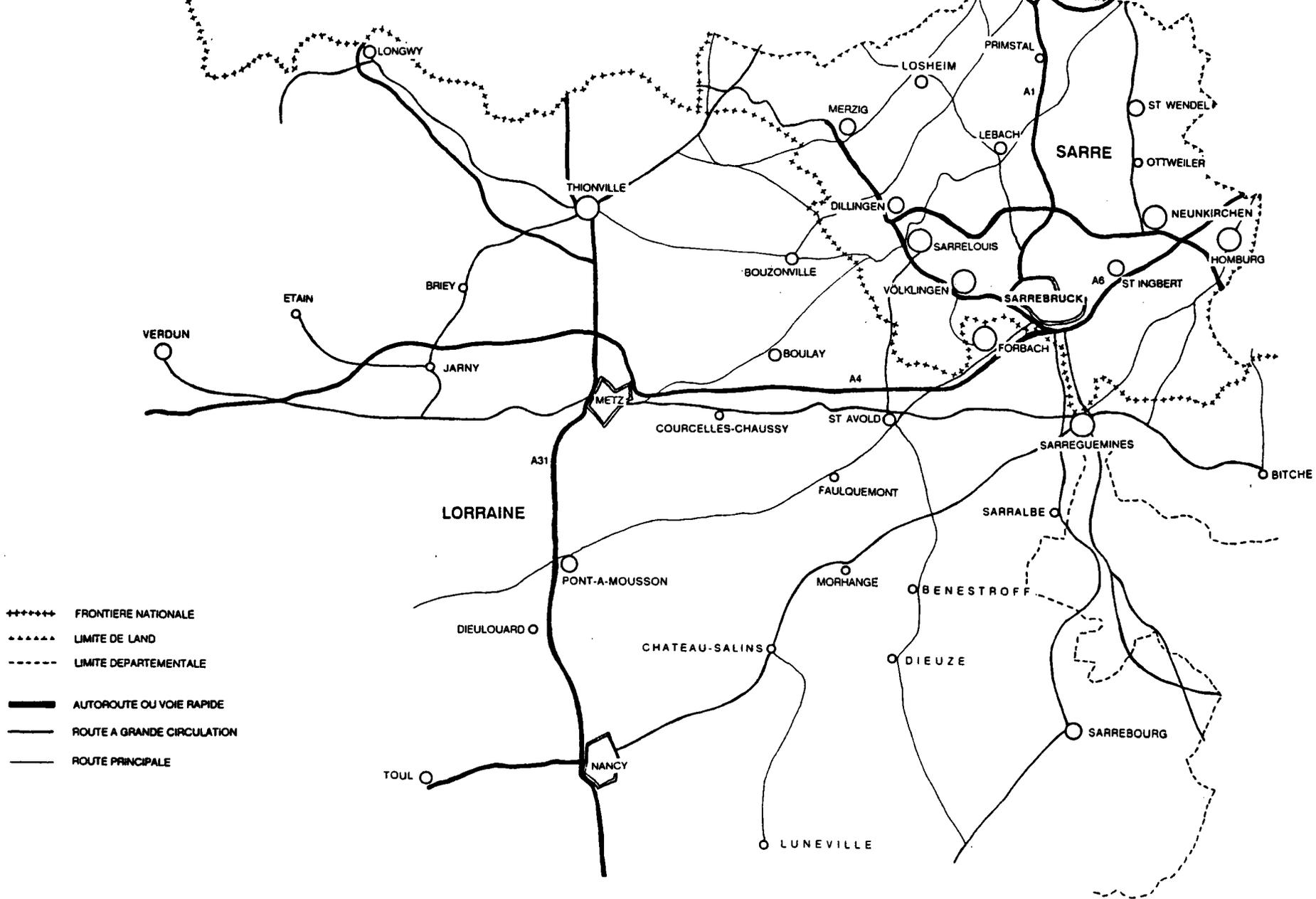
a) Un réseau routier transfrontalier dense

Le tracé des routes à grande circulation sur la carte "les grands axes de communication" ne semble pas influencé par le tracé de la frontière sarro-lorraine. La limite nationale n'entrave pas les liaisons routières entre la Lorraine et la Sarre. D'une manière générale, les trois villes : Thionville, Metz et Nancy sont reliées à Sarrebruck par un réseau autoroutier.

* Des routes transfrontalières bien réparties

Sur la carte intitulée "le réseau routier et autoroutier", nous avons représenté toutes les routes transfrontalières de

(1) Cl. Raffestin, P. Guichonnet : "Géographie des frontières", PUF, 1974, p. 157.



bonne viabilité. De cette façon, les routes départementales françaises les moins fréquentées et les petites routes secondaires allemandes n'ont pas été tracées.

On constate que la frontière sarro-lorraine est traversée par de nombreuses routes à grande circulation (en France : des routes nationales, et en Allemagne : des routes fédérales). Celles-ci sont réparties d'une manière homogène sur toute la longueur de la frontière. En comptant également les routes principales (des routes départementales importantes), on remarque qu'elles franchissent la frontière en moyenne tous les dix kilomètres.

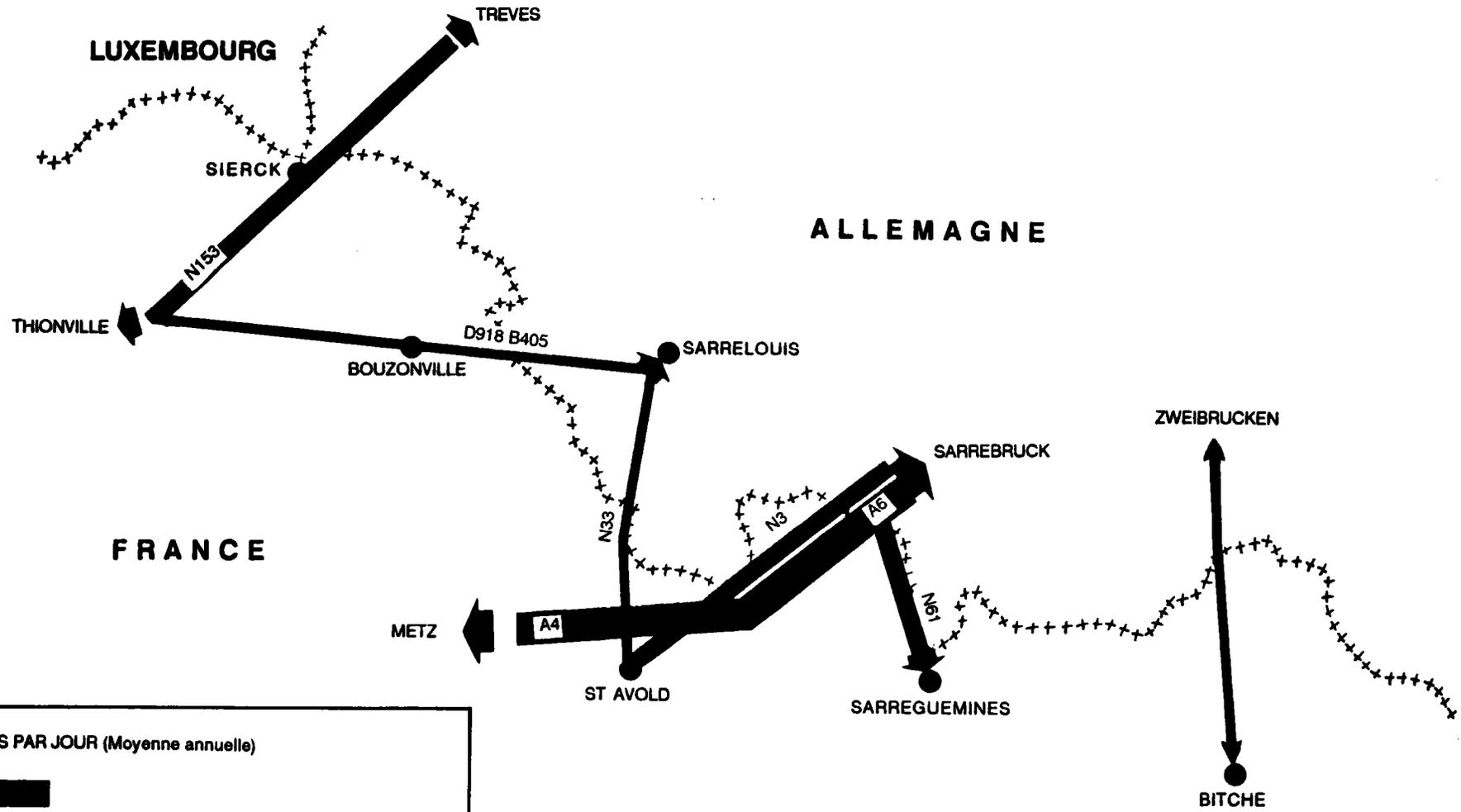
Il faut mettre l'accent sur l'absence de routes dont le tracé est parallèle à la frontière, à l'exception de deux routes juxtaposées reliant Sarreguemines à Sarrebruck. Néanmoins, celles-ci ont été imposées par la frontière, représentée ici par la rivière de la Sarre.

Au niveau des flux des axes de circulation, les routes transfrontalières les plus fréquentées sont celles qui desservent Sarrebruck. D'après une étude de la Direction Départementale de l'Équipement sur le trafic routier en Moselle, nous avons relevé les axes transfrontaliers sur lesquels les flux sont les plus importants. Le trafic est estimé en véhicules par jour, selon le calcul d'une moyenne annuelle (1).

-1- L'autoroute qui relie Metz à Sarrebruck (autoroute A4 en France et A6 en Allemagne) concentre le plus fort trafic routier au passage de la frontière sarro-lorraine. En moyenne, entre 10 000 et 20 000 véhicules traversent la frontière journalièrement.

(1) Source : Direction Départementale de l'Équipement, 1980.

LE TRAFIC ROUTIER TRANSFRONTALIER



TRAFIC EN VEHICULES PAR JOUR (Moyenne annuelle)

- De 2000 à 5000 
- De 5000 à 10000 
- De 10000 à 20000 

Source : DDE Metz.1980
 REALISATION : I. LAVINA

 **NORD**

 0 5 10 KM

-2- A proximité de l'autoroute, la route à grande circulation (nationale 3 en France) qui passe à Forbach et se dirige vers Sarrebruck, comprend entre 5 000 et 10 000 véhicules par jour.

-3- La route N61 du côté français, reliant Sarreguemines à Sarrebruck, enregistre un trafic similaire.

-4- A la limite du Luxembourg, la route à grande circulation qui raccorde Thionville à Trèves en passant par la Sarre (N153 en France et B419 en Sarre) connaît également un fort trafic de 5 000 à 10 000 véhicules par jour.

Trois autres axes de circulation enregistrent des flux un peu moins importants, c'est-à-dire de l'ordre de 2 000 à 5 000 véhicules par jour. Ce sont :

-1- La route qui relie Thionville à Sarrelouis en passant par Bouzonville (D918 en France et B405 en Allemagne).

-2- La route qui joint Saint-Avold à Sarrelouis (N33 en France et B269 en Allemagne).

-3- La route qui relie Bitche à Zweibrücken en Rhénanie-Palatinat, comprend également un trafic routier de 2 000 à 5 000 véhicules par jour. Cette liaison concerne directement la Sarre, puisque de Bitche, les véhicules peuvent se diriger vers Homburg en prenant l'autoroute à Zweibrücken.

Par conséquent, nous pouvons déduire que le trafic routier est relativement bien réparti sur toute la limite Lorraine-Sarre, et ce, malgré une plus forte densité du volume à l'entrée de Sarrebruck.

Dans l'objectif du Marché Unique de 1993, le Land Sarre et la Région Lorraine veulent "fondre ces régions dans un grand ensemble de dimensions européennes" (1). En octobre 1988, les représentants du Land et de la Région, O. Lafontaine et J.M. Rausch ont signé un accord pour améliorer, entre autres, le réseau routier transfrontalier. La réalisation de liaisons structurantes figure dans les "Besoins Prioritaires" du plan d'aménagement au niveau fédéral, mais aussi dans le Contrat de Plan 1989-1993 de la Lorraine. De part et d'autre de la frontière, les projets ont été réalisés en étroite concertation. Les améliorations du réseau routier transfrontalier concernent les liaisons suivantes :

-1- La réalisation d'une voie d'accès Sarrebruck-Sarreguemines, prolongée jusqu'à l'autoroute A4 en direction de Strasbourg. Cette liaison remet en question l'existence des deux routes parallèles, séparées par la rivière de la Sarre. En fait, le Land et la Région veulent annihiler l'effet frontière, marqué par un doublement d'axe en ne conservant, pour la Sarre et la Lorraine, qu'une seule liaison routière. La Sarre envisage de faire du pont frontalier au Sud de Kleinblittersdorf, le point de franchissement central du trafic de personnes et de marchandises en direction de la France. Ceci, afin de délester les points de franchissement situés au Nord, à Sarrebruck-Unner (B406) et au Sud, à Rilchingen-Hanweiler (B51). Pour que ce point de franchissement soit tout à fait performant, il faut attendre que l'actuel aménagement de la déviation de Kleinblittersdorf soit achevé, c'est-à-dire en 1993.

(1) Source : ordre du jour de la réunion entre le Land de Sarre et la Région Lorraine, le 11 octobre 1988.

-2- L'amélioration du raccordement des routes entre Sarrelouis (B269) et Saint-Avold (N33). En Sarre, cette liaison, qui s'effectue actuellement par une route fédérale traversant plusieurs localités, devrait être considérablement améliorée. Le nouveau tracé doit, entre autres, être mieux raccordé à l'autoroute A620 qui dessert Sarrelouis. Du côté français, la liaison, allant de Saint-Avold à la frontière sarroise, sera mieux aménagée surtout au point de passage à Carling. Le projet routier, désormais adopté par les deux "entités régionales" va permettre d'assurer une jonction directe de grande capacité entre Sarrelouis et le Bassin Houiller. Plus précisément entre le site industriel de Sarrelouis-Dillingen, le port fluvial de la Sarre et les zones industrielles de Carling, Saint-Avold parmi celles du Bassin Houiller.

Ces deux projets adoptés, montrent la volonté du Land Sarre et de la Région Lorraine d'assurer dans de très bonnes conditions les échanges transfrontaliers.

Par ailleurs, la Lorraine et la Sarre souhaitent relier dans les meilleures conditions, les principaux pôles entre eux. Les liaisons routières sont déjà bien aménagées par un réseau d'autoroutes. Cependant, quelques petites améliorations peuvent encore être apportées. La Lorraine envisage de réaliser le contournement Sud-Est de Metz, de façon à améliorer la relation de la Lorraine du Sud, notamment Nancy, avec Sarrebruck. D'autre part, l'axe Nancy-Epinal-Remiremont doit être mis à quatre voies de manière à mieux intégrer les bassins d'emploi vosgiens à l'intérieur de l'espace transfrontalier. La poursuite de l'amélioration des infrastructures devrait permettre une meilleure cohésion interne dans l'espace Lorraine-Sarre, en mettant les villes les plus éloignées à des distances temps raisonnables.

* La notion de distance-temps à partir de la frontière, l'accessibilité par la route dans l'espace Lorraine-Sarre

- Schématisation de l'accessibilité
(Cf. la carte)

Des courbes isochrones ont été définies afin de mettre en relation l'espace et le temps. Les courbes indiquent une distance parcourue en un temps donné, en l'occurrence 5, 15, 30, 45 et 60 minutes à partir de la frontière sarro-lorraine.

Cette représentation permet de déterminer les villes les plus proches en temps, de la frontière, selon la configuration des axes routiers.

La méthode de calcul utilisée pour réaliser ces courbes isochrones, tient compte de plusieurs facteurs. La nature des routes transfrontalières : autoroute, route à grande circulation et route principale, est prise en compte. Il en est de même pour les difficultés d'accès ou de traversée des villes de plus de 5 000 habitants et des péages sur l'autoroute A4.

En ce qui concerne la nature des routes, quatre vitesses théoriques ont été retenues :

- 60 km/h. pour les routes principales
- 80 km/h. pour les routes à grandes circulations
- 120 km/h. pour les autoroutes à péage
- 130 km/h. pour les autoroutes sans péage.

Chaque courbe isochrone correspond à une distance-temps, qui est fonction de la distance kilométrique mesurée à partir de la frontière et de la vitesse théorique appliquée à chaque

axe. Ainsi, la plus grande profondeur dans l'espace s'inscrit aux alentours des autoroutes puisqu'elles permettent de parcourir, dans un minimum de temps, une grande distance. Au contraire, les routes principales qui, de surcroît, traversent des agglomérations, définissent un écart nettement plus petit entre la frontière et la courbe isochrone.

Une pénalité plus ou moins importante, relative aux difficultés d'accès dans les villes, a été appliquée.

- Les villes les plus proches et les plus éloignées de la frontière

En Lorraine, selon la représentation tout à fait théorique des distances-temps à la frontière (Cf. la carte), on remarque une inégalité au niveau de l'accessibilité des grandes villes et de nombreuses petites villes. Metz (située à une soixantaine de kilomètres de la frontière) peut être atteint plus rapidement que Morhange (à la limite Sud du Bassin Houiller, à une quarantaine de kilomètres de l'Allemagne). Autres exemples : Thionville est gagnée plus vite que Faulquemont, alors que cette dernière ville est plus rapprochée de la Sarre. Jarny et Pont-à-Mousson en Meurthe-et-Moselle se trouvent à une même distance-temps que Château-Salins en Moselle. Sarrebourg est à 45 minutes de la frontière, alors que Dieulouard, au Nord de Nancy, est à moins de 45 minutes. Enfin, Verdun peut être atteint en autant de temps que Lunéville, nettement plus proche de la frontière.

Dans l'ensemble, le réseau autoroutier A31-A4 donne une plus grande profondeur à l'espace frontalier. Il permet à des localités non-frontalières d'être aussi proches de la frontière que des localités dites frontalières. Ainsi, en se rapportant

à la relation temps-espace, on peut conclure qu'une commune comme Marange Silvange, en bordure de l'A4, appartient à la même zone frontalière que la commune de Faulquemont, dans le Bassin Houiller. Pourtant, Marange-Silvange est à plus de 60 kilomètres de la frontière, et Faulquemont à 22 kilomètres (en respectant le tracé des routes).

Au total, la carte des courbes isochrones en Lorraine-Sarre, marque du côté lorrain, une opposition entre des villes très bien reliées à la Sarre, grâce à deux axes autoroutiers (Nord-Sud et Ouest-Est), et des villes isolées. Thionville, Metz, Pont-à-Mousson, Nancy et Verdun sont bien mises en valeur par rapport aux villes du plateau lorrain : Sarrebourg, Dieuze, Château-Salins et Bénestroff. Ceci est à l'image des zones de peuplement fortement, ou faiblement, urbanisées. Les régions faiblement peuplées ne sont pas desservies par les grands axes autoroutiers, elles sont traversées "en étranger" par les autoroutes.

En Sarre, l'accessibilité à partir de la frontière est marquée par de fortes disparités dans tout l'espace. Les courbes isochrones révèlent de plus grandes différences qu'en Lorraine. Ici, la configuration particulière des grands axes structurants, et surtout la traversée de Sarrebruck, sont à l'origine des écarts inscrits sur la carte par la relation distance-temps. Dans l'ensemble, le réseau autoroutier est représenté par de nombreuses autoroutes reliant l'espace sarrois à Sarrebruck. Mais, seul l'axe autoroutier A4 - A6, qui lie Metz à Kaiserslautern, traverse la frontière. Aussi, cette voie dessine une grande profondeur dans l'espace. D'autre part, la profondeur marquée par l'autoroute A1, de direction Nord-Sud, est atténuée par la traversée de la capitale sarroise (quasi inévitable sans grand détour).

Ailleurs dans le territoire, de nombreuses routes fédérales perpendiculaires à la frontière, gagnent le nord du Land. Elles confèrent à la zone parcourue une faible profondeur, qui plus est diminuée par le passage incontournable des villes comme Merzig, Rehlingen et Sarrelouis.

Il est très étonnant de constater qu'il faut le même temps pour sortir de l'agglomération de Sarrelouis que pour atteindre l'entrée de Hombourg (alors que la distance de Sarrelouis à la frontière est trois fois inférieure).

Il faut compter, selon notre représentation théorique, 15 minutes pour aller à Dudweiler à la sortie de Sarrebruck, et 15 minutes également pour gagner la frontière du Land Rhénanie-Palatinat par l'A6. Ces écarts d'accessibilité à seulement 15 minutes de la frontière sont considérables. En 30 minutes, on peut être à Lebach ou à Primstal situé à 15 kilomètres plus au Nord. Les exemples de disparités ne manquent pas.

D'une manière générale, l'accent doit être mis sur la barrière urbaine proche de la frontière, qui diminue fortement la profondeur des courbes distance-temps.

Les grandes zones les plus accessibles en un minimum de temps représentent toute la région Est de la Sarre :

- A l'Est de Sarrebruck, l'axe : St-Ingbert, Neunkirchen, Bexbach, Hombourg.
- A la sortie de Sarrebruck : les localités au bord de l'A1 et la B41, notamment Eppelborn, Ottweiler et St-Wendel.

Par contre, toute la partie Ouest de la Sarre est moins bien mise en valeur par les axes routiers transfrontaliers.

En comparant la disposition des courbes isochrones en Lorraine et en Sarre, on distingue plusieurs différences.

La Lorraine offre une meilleure accessibilité dans l'espace à partir de la frontière. Dans l'ensemble, en 15 minutes, le réseau routier lorrain permet d'accéder à des points plus éloignés de la frontière que ne le permet le réseau sarrois.

De plus, en Lorraine, la disposition des courbes isochrones est plus régulière qu'en Sarre où elle est liée aux fortes densités de population frontalières.

En conclusion, l'accessibilité par la route dans l'espace Lorraine-Sarre, de part et d'autre de la frontière, place la Lorraine dans une position privilégiée par rapport à celle de la Sarre.

b) L'organisation de la voie ferrée et le transport des personnes

Comme en témoigne la carte des "grands axes de communication" déjà citée précédemment, le réseau des voies ferrées traverse en plusieurs points la frontière sarro-lorraine. Toutes les liaisons ferroviaires transfrontalières convergent vers Sarrebruck, sauf celle qui longe la limite Sarre-Luxembourg et relie Thionville à Trèves.

Les agglomérations les mieux reliées à la Sarre sont celles du département de la Moselle : Metz, Thionville et le Bassin Houiller. Metz est liée directement à Sarrebruck. Thionville est bien relié à Perl, Dillingen (via Bouzonville), Sarrelouis (via Uberherrn, Wadgassen et Bous) mais également à Sarrebruck (en passant soit du côté français par Bouzonville, Creutzwald et Freyming-Merlebach, soit du côté allemand par l'axe Merzig-Sarrebruck très bien desservi par 40 trains allers et retours quotidiens). Quant au Bassin Houiller, sa position

lui offre d'excellentes liaisons ferroviaires avec Sarrebruck, notamment au départ de Creutzwald, Freyming-Merlebach, Forbach et Sarreguemines. Par contre, l'ensemble du pays de Bitche est mis à l'écart. Aucune ligne ferroviaire ne traverse la frontière dans cette région.

Les unités urbaines des autres départements lorrains sont mal raccordées au Land. Il n'existe aucune liaison directe entre Nancy et Sarrebruck, ce qui est fort surprenant pour une ville importante, qui se voudrait capitale de la région Lorraine. Pour joindre Nancy à Sarrebruck, le chemin de fer dessine un angle droit à Metz. La voie ferrée remonte la vallée de la Moselle jusqu'à Metz puis traverse le plateau lorrain en direction de la frontière.

Dans le département de la Meuse, les infrastructures passant par Verdun ou Bar-Le-Duc, nécessitent le passage par la gare de Metz.

Les Vosges sont le département le plus mal relié à la Sarre, pour se rendre d'Epinal à Sarrebruck, il faut emprunter soit, la voie ferrée jusqu'à Strasbourg, soit la voie ferrée jusqu'à Nancy, d'où de très grands détours.

Ainsi, pour l'ensemble de la Lorraine, Metz est le principal carrefour ferroviaire qui relie la région au Land Sarre.

*** Une frontière peu marquée au regard des flux**

De nombreux allers-retours sont proposés sur la liaison Metz-Sarrebruck. Au total, 15 trains de voyageurs établissent tous les jours, la relation entre les deux centres régionaux. Cette liaison profite au Bassin Houiller puisque les trains desservent la gare de Forbach. La fréquence des trains

transfrontaliers sur la ligne Metz-Sarrebruck est donc assez importante. En comparaison, la fréquence sur l'axe Thionville-Metz-Nancy représente plus de 20 trains de voyageurs quotidiens.

Cependant, il faut souligner que la vitesse des trains est diminuée par des contrôles frontaliers, nécessitant l'arrêt des trains pendant 10 minutes en moyenne.

*** Des projets de liaisons transfrontalières
qui se heurtent à l'effet frontière**

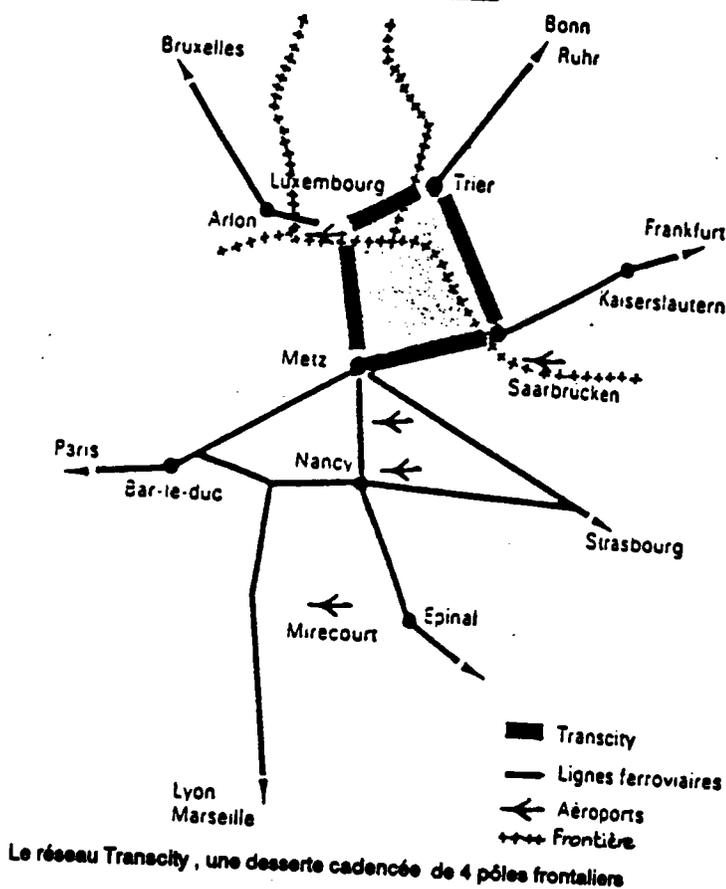
Toutes ces infrastructures ferroviaires qui traversent la frontière ont d'abord été conçues et planifiées en fonction des priorités nationales. Par exemple, aucune desserte cadencée n'est réalisée entre Metz et Sarrebruck, ou entre d'autres villes de l'espace Lorraine-Sarre. Par contre, un service cadencé "Métrolor" entre Nancy et Thionville, dessert les gares de Pont-à-Mousson, Pagny-sur-Moselle, Metz et Hagondance, depuis 1970. En Sarre, une desserte cadencée relie Sarrebruck à Mettlach, c'est-à-dire tout l'axe urbain occidental de la Sarre (Sarrebruck, Völklingen, Sarrelouis, Rehlingen, Merzig et Mettlach).

Aussi, en vue de la construction européenne, le Land de Sarre et la Région Lorraine ont décidé de prolonger le "Métrolor" jusqu'à Sarrebruck (1). Cette initiative marque l'une des premières étapes du futur réseau "Transcity" qui reliera les quatre pôles de "Sarre-Lor-Lux" : Metz, Luxembourg, Trèves et Sarrebruck.

(1) Le contrat pour la réalisation d'une étude de faisabilité du projet "Transcity" a été signé le 7 avril 1987 entre la Sarre, la Lorraine, le Luxembourg et la Région de Trèves.

Par ailleurs, la Lorraine et la Sarre souhaite fortement que le futur TGV Est, qui doit relier Paris à Strasbourg, prenne également une direction transfrontalière en desservant Nancy, Metz, Sarrebruck et Mannheim.

- Le projet "Transcity" contribue à effacer l'effet frontière



En 1984, l'IRI (Institut Régional Intracommunautaire) a proposé de réaliser une desserte ferroviaire cadencée transfrontalière, afin de rapprocher les grands centres de la région Sarre-Lor-Lux. Il a fallu attendre 1987 pour que ce projet prenne forme. En effet, en septembre 1987, le cabinet chargé de l'étude de faisabilité a rendu un rapport sur l'intérêt de la liaison ferroviaire Sarre-Lor-Lux et sur sa mise en forme (1).

(1) L'étude de marché a été confiée au cabinet "Jacques Roulet Conseil" à Tours.

Les conclusions du rapport mettent en évidence la nécessité de la réalisation du Transcity pour renforcer le réseau de communication dans la Grande Région. Si le réseau routier et aérien est déjà bien développé, les liaisons ferroviaires restent encore disparates pour le transport des personnes. Les conclusions soulignent également toute la complexité à laquelle se heurte le projet d'une desserte cadencée transfrontalière. De nombreux obstacles liés à la présence de frontières s'opposent à la réalisation du Transcity. L'effet frontière est ici fortement marqué. La frontière contraint la réalisation d'un réseau ferroviaire homogène et la rapidité du mode de transport. En fait, la limite nationale se présente à travers l'étude de faisabilité comme une véritable coupure. Elle pose des problèmes d'ordre technologique, administratif et commercial.

-1- Des obstacles d'ordre technologique : les modes de traction français et allemand sont très différents, "25 000 V monophasés 50 hz en Lorraine" s'opposent à "15 000 V triphasés en Allemagne" (1). Il faut donc trouver des motrices multicourant en mesure de circuler dans l'espace frontalier.

-2- Des obstacles d'ordre administratif : concernent les contrôles frontaliers. L'attente à la frontière réduit à néant l'intérêt de la desserte cadencée, celle-ci doit attirer les usagers par son mode de transport rapide et confortable. Les problèmes à résoudre visent également le personnel de conduite et d'accompagnement, il faut penser à l'interchangeabilité du personnel dans l'espace transfrontalier.

(1) Source : intervention de Mr J. Roulet lors du colloque de l'IRI sur "l'optimisation des transports dans la Grande Région", 18 novembre 1988 à Pont-à-Mousson.

-3- Des obstacles d'ordre commercial : l'image des trains de part et d'autre de la frontière est disparate. Jacques Roulet qualifie certaines rames Intercity de "véritables musées roulants du chemin de fer international".

Par conséquent, le projet Transcity doit faire face à des effets indirects de la frontière. Des effets qui proviennent du fait que la frontière délimite des politiques différentes indépendantes.

La création d'un système de desserte cadencé qui dans son concept ne semble pas difficile à réaliser puisqu'il est la simple continuité de la liaison Métrolor, soulève d'étonnants problèmes quand on aborde les frontières. En réalité, le projet Transcity a révélé le caractère disjoncteur de la frontière dans l'espace Sarre-Lor-Lux. La volonté d'échange et de communication n'est pas suffisante pour supprimer la frontière. Le rôle de la frontière ne peut pas disparaître en peu de temps par une simple décision de coopération transfrontalière. Les fonctions légales, de contrôle, et fiscales de la frontière ont marqué trop longtemps l'espace frontalier par des effets négatifs à la construction européenne.

En trouvant une solution aux obstacles "effet frontière" du projet Transcity, l'espace Sarre-Lor-Lux va contribuer à amoindrir l'effet de disjonction de ses frontières internes. Mais pour résoudre les problèmes, il faut du temps et des moyens financiers à la hauteur. Du temps, car les contrôles frontaliers ne dépendent pas des régions concernées, mais des directives européennes. Il faut aussi du temps pour accorder tous les mécanismes décisionnels, à savoir les sociétés de chemin de fer et les collectivités publiques dont les pouvoirs diffèrent d'un pays à l'autre. Enfin, d'importants moyens financiers sont nécessaires pour adapter les modes de traction actuels, ou pour créer un matériel spécifique uniforme.

Au niveau de notre espace d'étude, la Région Lorraine et

le Land Sarre ont déjà contribué au premier élément du Transcity, en réalisant une desserte cadencée sur l'axe Metz-Saint Avold-Forbach et Sarrebruck. J.M. Rausch, maire de Metz et Président du conseil régional, et M. Koebnick, maire de Sarrebruck, ont inauguré, le 29 septembre 1990, la relation transfrontalière directe entre Metz et Sarrebruck (1) du TER (Train Express Régional).

- Le TGV Est, un rapprochement des régions frontalières

La réalisation du TGV Est reliant Paris à Francfort représente un intérêt prioritaire pour la Sarre et la Lorraine. En raccordant Paris à Francfort via la Lorraine et la Sarre, le TGV permettrait à Nancy, Metz et Sarrebruck d'être à moins de 2 heures de Paris et à moins de 3 H 15 de Francfort environ (Cf. le schéma sur les temps réalisés par le TGV Est).

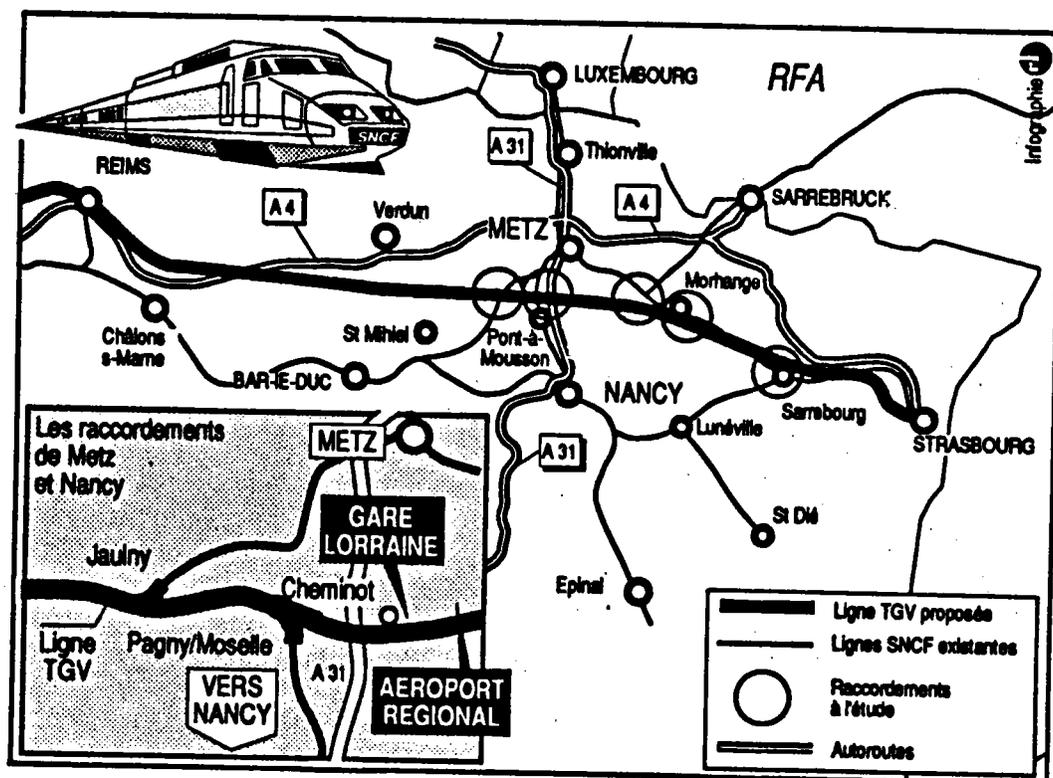
Cette liaison à grande vitesse renforcerait la position privilégiée de la région et du Land au coeur de l'Europe. Ainsi, la frontière qui, par définition, entrave les relations transfrontalières serait diminuée dans ses effets.

Le trajet du TGV sur un axe liant la Lorraine et la Sarre pourrait attirer des investisseurs allemands en Lorraine et des investisseurs parisiens en Sarre. Pourquoi ne pas envisager également, à une autre échelle, des retombées économiques sur l'espace frontalier dès l'ouverture du tunnel sous la Manche en 1993 ?

Toutefois, en 1990, le tracé définitif du TGV Est n'est toujours pas enteriné.

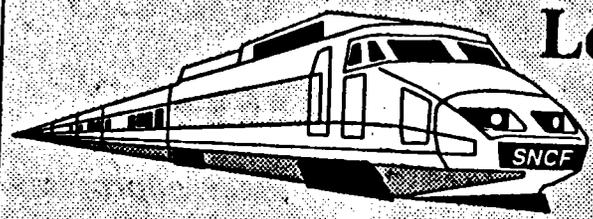
(1) Source : article du "Républicain Lorrain", le 30/09/1990.

LE TRACE DU TGV EST DEFINI DANS LE RAPPORT ESSIG

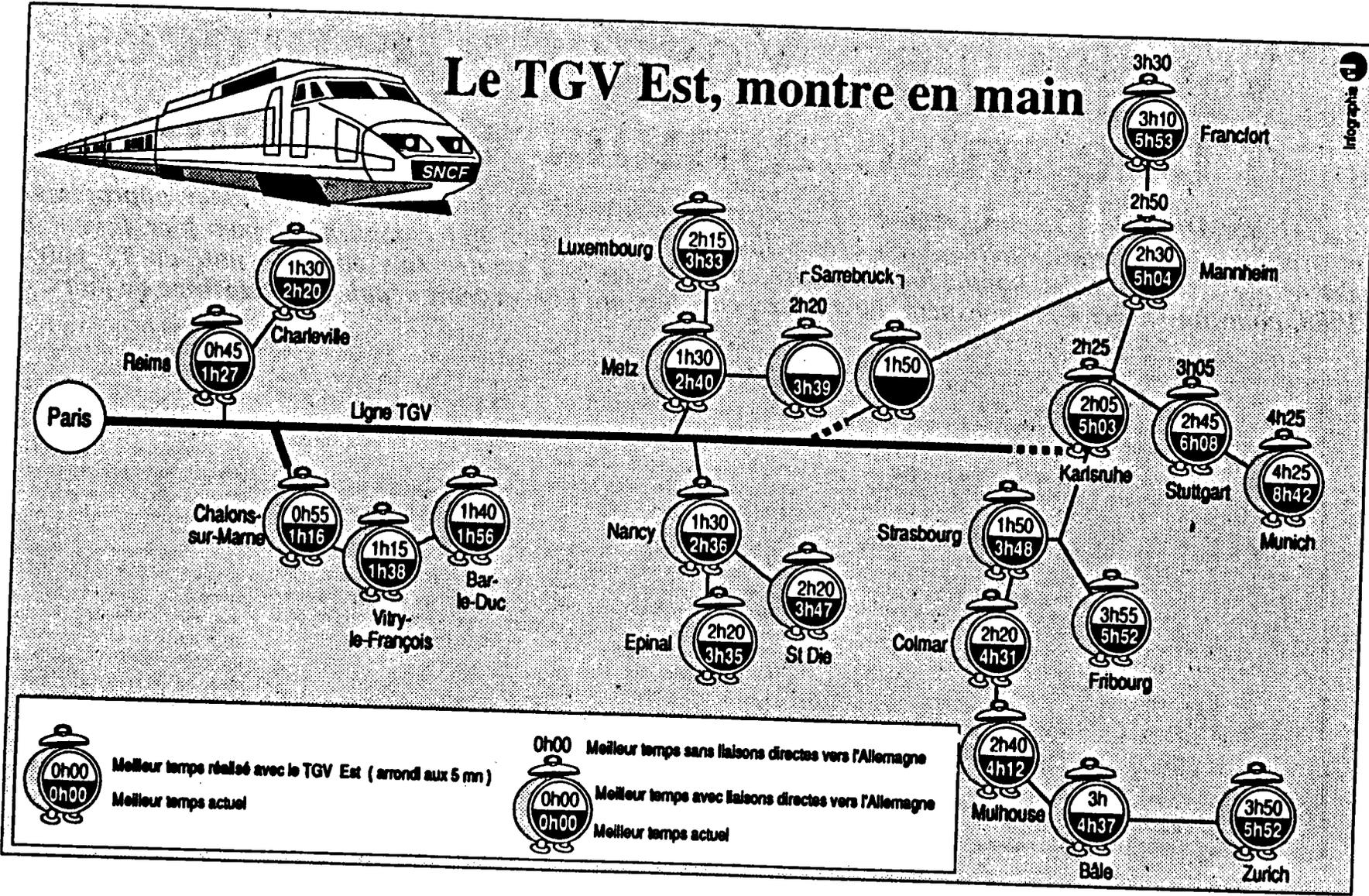


Extrait du "Republicain Lorrain", le 14/10/1989

LES TEMPS REALISES PAR LE TGV EST



Le TGV Est, montre en main



Extrait du "Republicain Lorrain", le 5/12/1989

Si les Français sont parvenus (difficilement) à un consensus quant au tracé et au financement d'une ligne TGV de Paris vers Strasbourg, les Allemands n'ont pas encore précisé clairement le tracé du TGV Est sur leur territoire, les investissements et le financement.

Le tracé français a été défini en décembre 1989 par le rapport Essig (1). Ce rapport concerne d'une part, le tracé de Paris à Strasbourg et d'autre part, le coût de la réalisation. Il ne tient pas compte du raccordement vers Sarrebruck et des négociations franco-allemandes en cours, à cette époque. Cette négligence est une grave erreur en vue de l'ouverture des frontières.

Selon le rapport Essig, les rames de TGV circulant à plus de 300 km/h assureront en 1997, une desserte équilibrée des gares de Metz et Nancy depuis Paris, grâce aux raccordements de Jaulny (vers Metz) et Vandières (vers Nancy). Une gare TGV sera implantée entre Cheminot et Louvigny (sur l'axe Pont-à-Mousson-aéroport de Lorraine) à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier de l'A31. Le tracé se poursuivra par Morhange et Sarrebourg pour atteindre Strasbourg, que le TGV Est gagnera en 1 H 50 environ (2).

Pour le raccordement à l'Allemagne, deux propositions demeurent en suspens. L'une met en contact l'Alsace et la Rhénanie-Palatinat, et l'autre rapproche la Lorraine et la Sarre. Plus précisément, la première proposition consiste à renforcer le pôle européen de Strasbourg et l'axe rhénan via Mannheim jusqu'à Francfort. La deuxième proposition définit un raccordement vers Sarrebruck à partir de Rémyilly (à quelques kilomètres de Metz), puis une continuité vers Mannheim et Francfort.

(1) Philippe Essig : ancien Président de la SNCF.

(2) source : article du "Républicain Lorrain", le 14 octobre 1989.

Les points essentiels qui marquent l'hésitation allemande dans le choix d'un tracé sont des problèmes de financement et de raccordement. En effet, ces deux projets de tracé représentent des coûts très élevés, le relief accidenté de la Rhénanie-Palatinat implique la construction de plusieurs tunnels et la traversée de la Sarre sur environ 30 kilomètres, nécessite une nouvelle ligne ferroviaire. Le raccordement du TGV Est à l'ICE (le train à grande vitesse allemand) est très problématique car les deux conceptions de train à grande vitesse sont différentes et non adaptées au réseau ferroviaire du pays voisin. Soulignons ici un effet de frontière négatif en matière de technologie. Pour dépasser les frontières nationales, l'ICE allemand doit s'aligner aux normes de charge à l'essieu et surtout de gabarit du TGV français (le prototype de l'ICE étant trop lourd et trop large pour rouler sur le réseau du TGV). De son côté, le TGV français, dans sa conception actuelle, risque d'être handicapé en RFA, en raison du relief et des nombreux tunnels. Il faut noter que les voitures du TGV ne sont pas pressurisées, aussi la traversée de tunnels serait très inconfortable pour les usagers

Il est à regretter un manque de concertation et de collaboration des deux pays. Chaque pays défend ses propres intérêts nationaux. La RFA semble privilégier le raccordement au réseau ICE par Sarrebruck. La France mise sur la réalisation des deux raccordements, dans un premier temps par Strasbourg et plus tard par Sarrebruck.

On peut également reprocher à l'Allemagne et à la France de ne pas élaborer le projet du TGV Est simultanément. Un véritable décalage s'inscrit entre la planification allemande et française. Le Land Sarre et la Chambre de Commerce et

d'Industrie de la Sarre tentent depuis longtemps d'activer les négociations, ils ont demandé début 1990, une rapide décision au Ministère Fédéral des Transports (1). Conjointement, sans attendre plus longtemps la décision allemande sur le tracé du TGV en Allemagne, Philippe Essig a proposé de débiter la réalisation du TGV Est. Il propose de réaliser le tracé Paris-Strasbourg sans tenir compte de la desserte de Sarrebruck (le raccordement avec le réseau allemand est différé de 5 ans). Pourtant, dans l'optique de l'Europe de 1993, le TGV Est doit être avant tout un projet commun à la France et à l'Allemagne. Manifestement, le TGV Est n'a de sens que s'il est raccordé au réseau allemand.

En fait, cette "précipitation" des événements risque fort de créer des aberrations lors du futur raccordement vers Sarrebruck. Ce raccordement serait prévu au Sud-Est de Metz à Han-sur-Nied, de cette manière la relation par TGV Paris-Sarrebruck serait de 1 H 50. Mais, faute de coopération franco-allemande et d'un financement de cette ligne vers Sarrebruck, elle sera réalisée ultérieurement si bien que les trains qui transiteront par Metz perdront 30 minutes.

La frontière en tant que juxtaposition de deux types de souveraineté politique, marque bien un effet de disjonction dans la réalisation du TGV Est "européen".

c) La voie aérienne

La Lorraine et la Sarre apparaissent comme deux "régions" contrastées par leur équipement aéroportuaire. La Sarre bénéficie depuis 1969, d'un aéroport régional à Sarrebruck-Ensheim. Par contre, la Lorraine est sous-équipée malgré

(1) Source : article du "Républicain Lorrain", le 10 mai 1990.

ses trois aéroports situés le long de l'axe central : Metz-Frescaty, Nancy-Essey, et Mirecourt-Juvaincourt. Aucun de ces aéroports de petite importance n'a pris une dimension régionale. Cette lacune importante dans le réseau de transport lorrain est due en grande partie à l'antagonisme de Metz et de Nancy, mais aussi aux faibles "distances-temps" entre Paris et la Lorraine, par la voie ferrée et l'autoroute. Par conséquent, la fuite du trafic s'effectue outre-frontière depuis de nombreuses années, vers les aéroports de plus grandes dimensions : à Sarrebruck, Francfort et surtout Luxembourg.

Examinons, dans un tableau, les activités des aéroports de Sarre-Lor-Lux, et comparons leur importance.

ACTIVITES DES AEROPORTS DE L'ESPACE SARRE-LOR-LUX EN 1987

Aéroports	Nombres de passagers (milliers)	Frêt en tonnes
Luxembourg - Findel	948,9	97 116
Sarrebruck - Ensheim	208,9	704
Metz - Frescaty	95	42
Nancy - Essey	49	64
Mirecourt - Juvaincourt	15,6	0
TOTAL	1 117,4	97 926

Source : Intervention de M. WALTZINGER, directeur de l'aéroport de Sarrebruck, lors du colloque de l'IRI, en novembre 1988.

Ce tableau met en évidence : le rayonnement de l'aéroport international de Luxembourg, la relative insignifiance des aéroports lorrains et l'importance de l'aéroport régional de Sarrebruck qui concentre bien plus de passagers que les trois aéroports lorrains réunis.

La principale caractéristique de la desserte aérienne de la Grande Région est son éclatement entre cinq plate-formes aéroportuaires d'importance très inégale. De plus, on est frappé par le fait que le Grand Duché de Luxembourg (360 000 habitants) ait un aéroport de dimension internationale. La Sarre (1,05 million d'habitants) dispose d'un aéroport régional, alors que la Lorraine (2,3 millions d'habitants) prend un retard considérable dans le domaine du transport aérien.

Aussi, afin de palier le sous-équipement de la Lorraine, les Lorrains se sont mis d'accord en 1986 sur le choix d'un site pour un aéroport régional. En juin 1986, le Conseil Régional a décidé la création d'un aéroport régional localisé, à une vingtaine de kilomètres au Sud-Est de Metz, à Louvigny en Moselle. L'inauguration de cet équipement est prévue en 1991, il permettra la diversification du réseau aérien des trois aéroports actuels et la création de lignes directes intérieures ou communautaires.

* Des liaisons aériennes complémentaires

(Cf. la carte "les liaisons aériennes au départ de Metz, Mirecourt, Nancy, Louvigny et Sarrebruck).

De part et d'autre de la frontière sarro-lorraine, les liaisons aériennes se complètent. Ainsi, l'aéroport de

Sarrebruck assure les liaisons intérieures allemandes de : Bonn, Dusseldorf, Hambourg, Hannover, Berlin, Francfort et Munich. Les trois aéroports lorrains (Metz - Nancy et Mirecourt) couvrent l'espace français. Dans l'ensemble, ils relient Lille, Paris, Lyon, Nice et Ajaccio en marquant des inégalités : Paris et Lyon sont au départ des trois aéroports, alors que la Bretagne, Bordeaux et Marseille ne sont pas desservies.

Au regard des liaisons du futur aéroport de Louvigny, on remarque une constance dans la complémentarité des liaisons aériennes à partir de la Lorraine et la Sarre.

Les liaisons projetées devraient gagner, dès l'ouverture de l'aéroport régional en 1991, les mêmes villes déjà citées au niveau des trois aéroports réunis et celles de Bordeaux, Toulouse, Marseille, Grenoble, Genève, Milan, Barcelone, Londres et Francfort (1). Au total, seule la ville de Francfort sera desservie à la fois par l'aéroport régional de la Sarre et par celui de la Lorraine.

L'aéroport de Luxembourg complète encore ces différentes destinations en proposant des liaisons internationales (Cf. la carte "les liaisons aériennes de l'aéroport de Luxembourg").

Ainsi, au niveau de la voie aérienne, la frontière ne joue pas le rôle d'un disjoncteur. Au contraire, elle a un effet positif puisque de part et d'autre de ses limites, l'organisation du réseau aérien est complémentaire.

(1) Lignes aériennes projetées en 1988. Source : étude du cabinet "J. Roulet Conseil".

En conclusion, l'organisation des différentes voies de communication, ainsi que le volume des flux transfrontaliers, révèlent une frontière sarro-lorraine tout à fait perméable. Les espaces frontaliers se présentent comme des zones d'articulation soudées entre elles. La frontière joue donc un rôle de couture entre la Lorraine et la Sarre, surtout au niveau des liaisons routières transfrontalières et des liaisons aériennes. Par contre, à l'égard des liaisons ferroviaires du TGV Est et de "Transcity", la frontière joue un rôle de coupure puisqu'elle entrave l'élaboration des deux projets.

c) L'EFFET FRONTIERE SUR LA POPULATION

La frontière détermine des régions frontalières originales par rapport aux régions intérieures des pays. Il se crée dans les régions frontalières des comportements qui tranchent avec ceux de l'intérieur et qui fondent par là même la spécificité des populations.

1) Les travailleurs frontaliers, un mouvement migratoire déséquilibré

a) Définitions

* Le travailleur frontalier

Le règlement 1408/71 de la Communauté Européenne donne la définition suivante du travailleur frontalier : "le terme travailleur frontalier désigne tout travailleur qui est occupé sur le territoire d'un autre état membre, où il retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine..." (1).

Cependant, cette définition est générale. Ce n'est pas celle qui est retenue pour fixer les limites du champ d'application des conventions bilatérales qui réglementent le travail frontalier. Celles-ci sont plus restrictives et font référence à des zones frontalières dans lesquelles doivent résider et travailler le frontalier pour bénéficier des dispositions de ces accords.

(1) Source : "Economie et statistique", revue mensuelle de l'INSEE, numéro 170, octobre 1984.

40

Fiscalement, est uniquement reconnu comme frontalier, le salarié qui habite à moins de 20 kilomètres à vol d'oiseau de la frontière, et qui travaille dans la zone correspondante de 20 kilomètres dans le pays voisin (1). Ainsi, la convention franco-allemande fixe une liste limitative de communes de part et d'autre de la frontière. Par exemple, pour être imposé en France, le frontalier français doit satisfaire aux trois conditions suivantes :

-1- résider en France dans l'une des communes de la liste (en Lorraine : les arrondissements de Thionville (Est et Ouest), Boulay, Forbach, Sarreguemines, Metz et Château-Salins);

-2- travailler en Allemagne dans l'une des communes de la liste (en Sarre : tout le Land sauf le Kreis St-Wendel) ;

-3- regagner son lieu de résidence tous les soirs.

Dans le cas contraire, le frontalier est imposé à la source, à l'instar de ses collègues allemands.

Toutefois, il existe un cas dérogatoire. Le frontalier qui est détaché par l'entreprise dont il relève normalement sur un autre territoire afin d'y effectuer un travail, conserve la qualité de frontalier pendant une durée n'excédant pas quatre mois, même s'il ne peut pas rentrer quotidiennement ou au moins une fois par semaine à son domicile (2).

(1) Un protocole d'accord franco-allemand a "repoussé" de 10 km la zone frontalière en France et en Allemagne. Au 1er janvier 1990, la limite devient donc 30 km à vol d'oiseau.

(2) Source : "Die soziale Sicherheit französischer Grenzgänger", Ministère du Travail de la Sarre, avril 1987.

Ainsi, le travailleur frontalier est un élément hybride du fait qu'il se doit de suivre simultanément la législation qui régit son existence en tant que résidant d'un pays, et les lois qui régissent ses conditions de travail dans un autre pays, les législations étant séparées par la frontière politique.

*** La zone frontalière agrandie depuis 1990**

Depuis le 1er janvier 1990, la zone frontalière définie par la Convention franco-allemande, a été portée d'une profondeur de 20 km à 30 km à partir du tracé de la frontière (1) (2). Désormais, la liste des 100 communes lorraines frontalières s'agrandit fortement, elle touche tout le Nord de la vallée de la Moselle jusqu'à Maizières-les-Metz, et s'arrête "aux portes" de Metz (à une dizaine de kilomètres de la ville seulement). Du côté sarrois, la nouvelle zone frontalière concerne maintenant tous les arrondissements de la Sarre sans exception.

Le protocole d'accord franco-allemand stipule que la zone frontalière est étendue à 30 km pour la Moselle et la Sarre, mais aussi pour les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et les Länder de Rhénanie-Palatinat et Bade-Wurtemberg.

Cet accord atténue en quelque sorte l'injustice qui pèse sur les travailleurs frontaliers qui résident ou travaillent en dehors de la zone frontalière. Un travailleur frontalier français habitant dans la zone frontalière paye ses impôts en

(1) Ne pas confondre la zone frontalière fiscale avec la zone frontalière douanière qui est "une zone inscrite dans un cercle de 15 km de rayon dont le centre se situe au point de passage en douane".

(2) La liste des communes de la zone frontalière d'avant 1990 est en annexe 15), par contre nous n'avons pu connaître les nouvelles communes jointes en 1990.

en France. Au delà, il doit les acquitter en RFA et supporter les inconvénients de deux régimes fiscaux : des prélèvements directs importants en Allemagne et des prélèvements indirects plus lourds en France. L'imposition est double également dans le cas d'un salarié français résidant dans la zone frontalière française, mais travaillant en dehors de la zone frontalière allemande (1).

* Les différentes sources statistiques

Il existe plusieurs sources afin de mesurer le nombre de frontaliers et connaître leurs caractéristiques. Toutefois, les différentes statistiques réalisées sont incomplètes pour étudier le mouvement frontalier, de plus elles sont incompatibles entre elles.

En Sarre, les statistiques sont réalisées par "Statistisches Amt des Saarlandes". Cet organisme officiel recense annuellement, depuis 1974, les travailleurs frontaliers français. Les statistiques sont définies selon les secteurs d'activités et les localités d'accueil. Elles n'informent pas du lieu de résidence des frontaliers, entre autres (2). Il est très difficile de cerner le chiffre exact des migrants, car les statistiques sarroises sont fondées sur les déclarations des employeurs et les seules personnes à y être comptabilisées sont celles effectuant au minimum 20 heures de travail hebdomadaires.

(1) Source : "Die soziale Sicherheit französischer Grenzgänger", Ministère du Travail de la Sarre, avril 1987.

(2) "(...) depuis 1972, les services allemands de la main d'oeuvre ne sont pas tenus de relever le lieu de résidence des salariés dont l'embauche est signalée". Jean Oehler, "Les travailleurs frontaliers", rapport au 1er Ministre, la Documentation Française, mars 1983.

Ceci provient du fait qu'en dessous de ce seuil, les employeurs allemands ne sont pas astreints au versement des cotisations de Sécurité Sociale (1).

En France, il existe deux principales sources de statistiques : les recensements de population et les données des Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

Les recensements de population donnent des informations exhaustives (uniquement relatives au territoire français). Ils ne permettent pas de suivre régulièrement l'évolution des frontaliers car la périodicité est seulement tous les sept ans.

Les statistiques des Caisses Primaires d'Assurance Maladie sont au contraire établies plus fréquemment : tous les trimestres. Elles sont réalisées à partir des déclarations d'ouverture des droits à la Sécurité Sociale. De ce fait, on peut leur reprocher de ne pas prendre en compte les travailleurs frontaliers qui n'ont pas recours aux soins, ou qui se font soigner dans le pays d'accueil. Il faut souligner une autre lacune, les Caisses Primaires ne prennent pas en subsistance comme frontalier, les travailleurs temporaires engagés en France pour travailler à l'étranger. Il en est de même pour les travailleurs des chantiers temporaires travaillant pour le compte d'entreprises ayant leur siège en France (2). En outre, les statistiques des CPAM ne tiennent pas compte des lieux de travail en Allemagne et ne différencient même pas le Land d'accueil.

(1) A. Leroy, "Sarrebbruck, l'exemple d'une métropole frontalière", Mosella, tome X, 1980.

(2) Source : "Economie Lorraine", n° 16, septembre 1983, article "Combien de frontaliers ?", page 20.

Dans ce contexte, la combinaison des données allemandes et des données françaises est impossible, de part et d'autre de la frontière, les critères de recensement sont trop différents.

Même uniquement du côté français, le rapprochement des données de l'INSEE, de celles des Caisses Primaires est impossible. Lors du recensement de 1982 : 18 650 Lorrains s'étaient déclarés travailleurs frontaliers (en Belgique, au Luxembourg et en RFA). De leur côté, à la même date, les Caisses Primaires d'Assurance Maladie comptabilisaient 22 000 frontaliers (1).

"(...) les différences qu'on observe dans la manière de collecter les données statistiques, dans la périodicité et dans les critères, révèlent la puissance de la frontière en tant que limite de juridiction et en tant que limite de l'action socio-géographique de deux systèmes politiques indépendants" (2).

b) Les migrations pendulaires, une évolution qui a toujours marqué un fort déséquilibre en Lorraine ou en Sarre

* Du début du XX^e siècle à 1958 : un mouvement sarrois

Les migrations pendulaires sont anciennes, elles remontent au début du XX^e siècle. Initialement, le flux de travailleurs frontaliers était orienté dans le sens Sarre-Lorraine avec, dès avant 1914, des déplacements de mineurs originaires de la moyenne vallée de la Sarre, vers les puits de Petite-Rosselle.

(1) Source : "Economie Lorraine", n° 70, juillet-août 1988, article "De plus en plus de travailleurs frontaliers", page 20.

(2) P. Guichonnet, C. Raffestin : "Géographie des frontières", PUF, 1974, page 7.

Ce mouvement s'est amplifié après 1918, avec le développement de l'extraction du charbon assurée par moins de 1 % de personnel français. En 1921, on recensait 5 600 frontaliers sarrois en Lorraine (1). Entre 1935 et 1938, l'exode (qui était d'ailleurs très faiblement compensé par celui des Lorrains dans le "Saargebiet") fléchit de 40 %. Après la dernière guerre, il reprit fortement en oscillant entre 2 500 et moins de 4 000 pendulaires sarrois jusqu'à 1958. La crise charbonnière de 1958-1959 a marqué un nouveau recul d'environ 30 % de l'effectif des frontaliers sarrois (1).

Il est intéressant de citer une clause du traité sur la Sarre qui portait sur les migrations de main-d'oeuvre (article 69 du traité) : "Les Sarrois qui, avant le 1er janvier 1957, exerçaient une profession salariée en Moselle, dans la zone frontalière, de même que les Français des régions frontalières dont le lieu d'emploi avant cette date se trouvait en Sarre, à l'exclusion du Kreis de St-Wendel, peuvent obtenir une carte à vie pour l'exercice de toute profession salariée dans la zone frontalière du pays voisin". En réalité, cette possibilité de mobilité de la main-d'oeuvre a été presque exclusivement utilisée par les Sarrois. D'après une étude de Simon Kessler, 2 349 cartes à vie ont été délivrées à des Sarrois, tandis que seulement 91 Mosellans ont demandé à bénéficier de ce droit (2).

* De 1959 à 1972 : le phénomène frontalier mosellan

Le tableau portant sur l'évolution des effectifs des travailleurs frontaliers en Sarre et en Lorraine, montre les grandes différences de courants migratoires dans l'espace Lorraine-Sarre.

(1) P. Guichonnet, C. Raffestin : "Géographie des frontières", PUF, 1974, page 213.

(2) S. Kessler, "D'un coin à l'autre : les frontaliers en Europe", Pensée Universelle, Paris, 1974, page 125.

Evolution comparative des effectifs de travailleurs frontaliers résidant en Moselle et occupés en Sarre et des travailleurs frontaliers sarrois occupés en Moselle

Dates	Les frontaliers mosellans en Sarre	Les frontaliers sarrois en Moselle
Mars 1959	583	3 945
Mars 1962	4 004	-(1)
Mars 1964	-	-
Mars 1965	5 758	3 287
Sept 1965	7 009	3 648
Mars 1966	7 013	3 399
Sept 1966	7 624	3 606
Mars 1967	5 140	3 078
Sept 1967	4 684	2 282
Mars 1968	4 320	2 352
Sept 1968	4 873	2 426
Mars 1969	4 855	2 216
Sept 1969	6 195	2 061
Mars 1970	6 076	2 006
Sept 1970	7 433	1 904
Mars 1971	7 911	1 771
Sept 1971	9 299	1 628
Mars 1972	10 935	1 710
Sept 1972	11 300	-

Source : S. Kessler, "D'un coin à l'autre : les frontaliers en Europe", Pensée Universelle, Paris, 1974, page 124.

(1) L'auteur n'a pas pu disposer de toutes les données pour suivre le mouvement migratoire de mars 1959 à mars 1972.

A la lecture de ce tableau, nous pouvons déduire qu'il n'y a jamais eu d'équilibre entre les deux sens du mouvement migratoire. De plus, aux effectifs importants d'un côté de la frontière, ne correspondent pas toujours de faibles effectifs de l'autre côté, à un moment donné. Par exemple, en mars 1959, le plus petit nombre de frontaliers est enregistré en Sarre (583), et le plus grand nombre (sur toute la période allant de 1959 à 1972) est relevé en Moselle (3 945). Mais en 1966, de forts effectifs ont été recensés en Sarre (7 624 en septembre) et en Moselle également (3 606 en septembre).

Ainsi, il est très difficile d'établir une relation entre le courant migratoire sarrois et mosellan.

En fait, la variation des flux de frontaliers de part et d'autre de la frontière trouve son explication à travers l'histoire et l'évolution de l'économie lorraine et sarroise.

Les lendemains du rattachement de la Sarre à l'Allemagne sont marqués par une importante disproportion entre les migrants pendulaires mosellans et sarrois. De nombreux travailleurs sarrois étaient encore occupés en Moselle (3 945 en mars 1959), alors que très peu de frontaliers mosellans travaillaient en Sarre (seulement 583 en mars 1959).

Il faut attendre le début des années 1960 pour que la situation économique de la Sarre s'améliore. Ainsi, l'essor de l'économie sarroise a amorcé le drainage de la main-d'oeuvre lorraine dont le total a brusquement augmenté. En trois ans, la Sarre a recensé 6 fois plus de frontaliers puisque les travailleurs mosellans sont passés de 583 en 1959 à 4 004 en 1962. En mars 1965, les effectifs des migrations vers la Sarre avaient encore fortement augmenté (+ 70 % par rapport à mars 1962), alors que les frontaliers sarrois en Moselle étaient un peu moins nombreux qu'en 1959 (3 288 en 1965 et 3 945 en 1959).

La faible décroissance du nombre des frontaliers sarrois est à rapprocher de la clause du traité de la Sarre, par laquelle 2 349 cartes à vie ont été délivrées.

Du côté sarrois, le mouvement des frontaliers mosellans n'a cessé de gonfler jusqu'en 1967. En septembre 1966, les effectifs mosellans atteignaient 7 624. Mais 1967 est une année particulière car elle marque la brève, mais brutale, récession qui a frappée la République Fédérale. En Sarre, la récession de 1967 a entraîné le licenciement de 2 000 frontaliers mosellans (1), d'où une rupture dans la progression des effectifs (de 7 624 frontaliers mosellans en septembre 1966, la Sarre est passée à 5 140 en mars 1967).

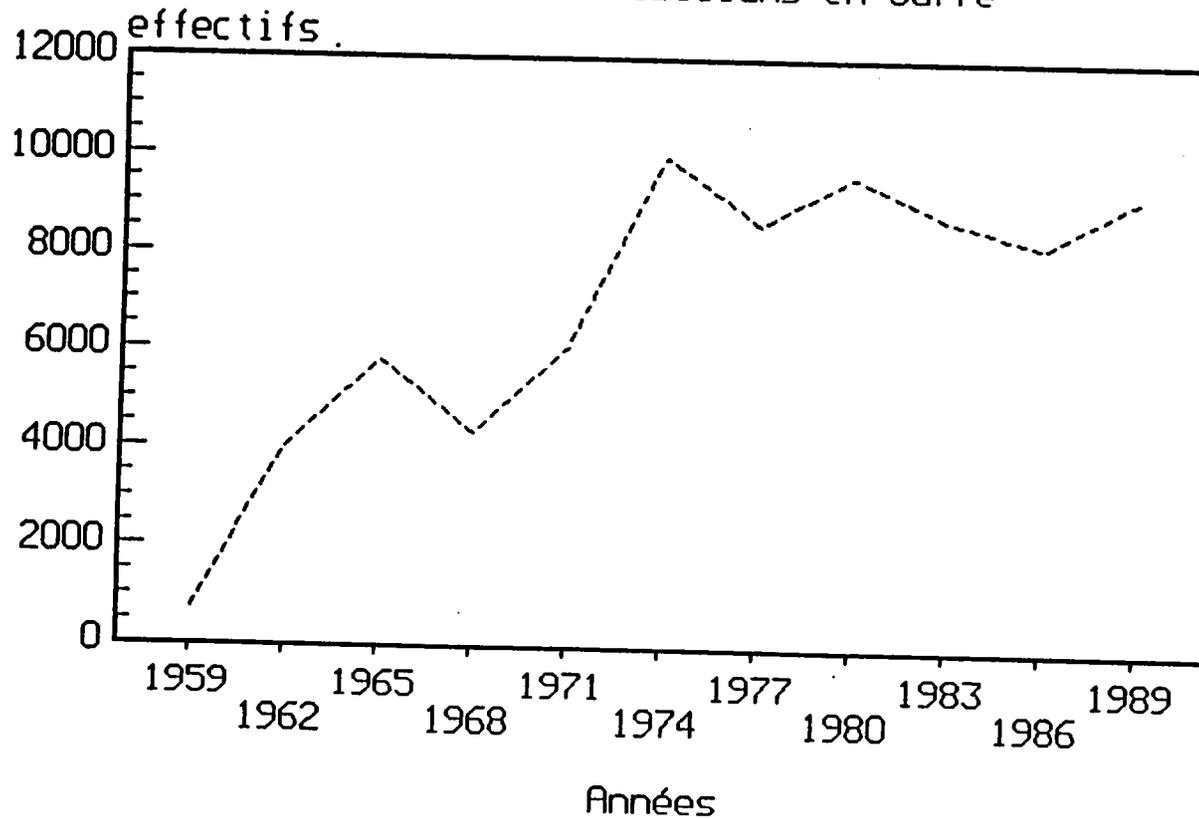
Parallèlement, du côté mosellan, le nombre des migrants sarrois déclinait lentement. L'année 1967 n'a pas marqué une variation dans les effectifs. En fait, le nombre des frontaliers sarrois était à la fin des années soixante, l'expression d'un phénomène résiduel, celui des mineurs qui conservaient d'importants avantages sociaux, et attendaient leur retraite, garantie par la France après le retour de la Sarre à l'Allemagne.

De 1969 à 1972, on constate une intensification du phénomène frontalier en Sarre, où le nombre des Mosellans passe de 4 855 en mars 1969, à 11 300 en septembre 1972, soit plus du double en trois ans (2). Dans la même période, les effectifs de frontaliers sarrois diminuaient toujours progressivement en Moselle, de 2 216 en mars 1969, ils sont passés à 1 710 en mars 1972. Au total, le solde migratoire est de plus en plus

(1) P. Guichonnet, C. Raffestin : "Géographie des frontières", PUF, 1974, page 123.

(2) Intensification due à la dévaluation du franc et à la réévaluation du mark en août 1969.

Evolution des effectifs des travailleurs frontaliers mosellans en Sarre



Sources : - S.Kessler "D'un coin à l'autre: les frontaliers en Europe"
- Statistisches Amt des Saarlandes
Réalisation : I.Lavina

170

déficitaire pour la Lorraine. Les migrations croissantes vers la Sarre s'expliquent par les motivations des Lorrains. Celles-ci étaient justifiées par des déficiences structurelles de l'économie lorraine auxquelles s'ajoutait l'effet conjoncturel des réévaluations du mark (1). Par conséquent, les frontaliers mosellans bénéficiaient d'avantages salariaux, c'est-à-dire d'une prime de change élevée. Si l'écart salarial était intéressant pour les frontaliers mosellans, il plaçait au contraire les frontaliers sarrois dans une position désavantageuse puisque leur rémunération n'était plus suffisante. Les employeurs lorrains ne pouvaient pas suivre cette hausse du DM car leurs charges salariales étaient très fortes.

Ainsi, les mouvements pendulaires entre la Lorraine et la Sarre sont le reflet de l'économie des régions frontalières, plus exactement ils forment des indicateurs conjoncturels. Selon l'expression de Simon Kessler : "on peut en déduire que le mouvement frontalier traduit le gradient économique entre deux régions voisines de vitalité et d'importance économique différentes. Il s'agit pour ainsi dire d'un phénomène de rééquilibration naturelle" (2).

*** De 1974 à 1988 : le mouvement migratoire lorrain se stabilise**

Pendant cette période, le flux des travailleurs sarrois en Lorraine, qui était déjà considérablement diminué en 1972, a

(1) Le cours du deutschmark est passé de 1,22 franc français en janvier 1968, à 1,24 en juillet 1969 ; 1,51 en janvier 1971 ; 1,58 en juillet 1971 ; 1,64 à la mi-septembre 1971 ; et 1,82 en juillet 1974.

(2) S. Kessler, "D'un coin à l'autre : les frontaliers en Europe", Pensée Universelle, Paris, 1974, page 127.

complètement disparu. Les raisons principales de cet effacement sont relatives aux disparités monétaires croissantes entre le franc et le mark.

A l'opposé, le mouvement frontalier lorrain s'est consolidé aux alentours de 8 000 à 9 000 migrants. A aucun moment en 15 années, le nombre des frontaliers n'a baissé ou augmenté de façon significative d'une année sur l'autre. Le maximum des variations annuelles dans l'un ou dans l'autre sens, se situe à 6 %. Dans le détail, la courbe des emplois frontaliers oscille entre un minimum de 8 200 en 1978, et un maximum culminant à 9 700 salariés lorrains en 1975 et 1981(1). L'influence du contexte économique reste indéniable, mais il faut noter que l'emploi des frontaliers lorrains ne le reflète guère de façon excessive. Si, le premier choc pétrolier est marqué par une rupture dans la croissance du mouvement frontalier, la crise économique des années 1980, ressentie en Lorraine comme en Sarre, n'a pas entraîné une baisse sensible des migrations pendulaires vers la Sarre. De 1981 à 1985, les effectifs sont passés très progressivement de 9 700 en 1981 à 8 200 en 1985. On peut ainsi déduire que le mouvement frontalier vers la Sarre présente un aspect peu conjoncturel. En réalité, il semble que les emplois des frontaliers en Sarre jouissent d'une stabilité face aux vicissitudes économiques.

En 1988, le nombre des frontaliers lorrains en Sarre, a légèrement augmenté par rapport aux deux années précédentes (9 191 migrants en 1988 contre 8 662 en 1987 et 8 247 en 1986). Toutefois, ces petites fluctuations confirment la stabilisation du mouvement migratoire puisqu'elles ne dépassent pas une variation annuelle de 6 % enregistrée depuis 1974.

(1) Source : INSEE à Nancy

Il en résulte que le phénomène frontalier prend toutes les allures d'une situation structurelle.

Les frontaliers lorrains semblent bien intégrés dans l'économie sarroise. Des statistiques officielles, arrêtées en septembre 1988, sont très éloquentes. En effet, le nombre total des emplois en Sarre a légèrement baissé en un an (de 1987 à 1988 : - 1,3 %), alors que le nombre des frontaliers a augmenté de 5,2 % dans la même période (1). On peut également rapprocher le fort taux de chômage en Sarre : 11,9 % en 1988, et la constance des migrations pendulaires.

Quelles sont les motivations des frontaliers ?

Avant tout, les motivations des travailleurs frontaliers sont salariales. Les différences de parité monétaire entre la France et l'Allemagne permettent aux frontaliers d'avoir un salaire supérieur en travaillant en Sarre. Les données "Eurostat" publiées par l'Office Statistique de la Communauté Européenne montrent les différences des gains horaires en France et en Allemagne. En 1982, sur une base 100 en France, le gain horaire en Allemagne était : 127.

Par ailleurs, l'attrait de l'Allemagne provient en grande partie également de la loi de l'offre et de la demande. La main-d'oeuvre locale, confrontée au chômage en Lorraine, trouve plus facilement un emploi en Allemagne (surtout au niveau des emplois de la catégorie : ouvriers non qualifiés).

(1) Source : article extrait du "Républicain Lorrain", le 3 juillet 1989.

* L'ouverture de l'Allemagne de l'Est en 1989,
des répercussions sur les migrations
pendulaires entre la Lorraine et la Sarre

A des centaines de kilomètres de la frontière sarro-lorraine, la frontière (d'un tout autre genre) entre la RFA et la RDA a exercé son influence jusque dans notre espace frontalier.

Les événements précédant l'ouverture de la frontière particulière ont touché de près le mouvement des travailleurs frontaliers entre la Lorraine et la Sarre.

En effet, avant que le mur de Berlin ne disparaisse, des Allemands de l'Est se sont réfugiés en Allemagne de l'Ouest et notamment en Sarre, pour une petite part (1). Ils ont été accueillis dans différentes localités sarroises, notamment à Dillingen et à Lebach, où ils ont trouvé un logement et pour certains, du travail. Pour les travailleurs frontaliers lorrains, ces Allemands de l'Est représentaient une concurrence inquiétante, car ils étaient bien souvent prioritaires sur les nouveaux emplois créés en Sarre (2). Bien sûr, cette priorité, qui n'était pas dans tous les cas vérifiée, était due à leur nationalité.

Quelques mois après la chute du mur de Berlin, la Sarre chercha de nouveaux logements pour les Allemands de l'Est qui désiraient rester dans la région. Un nouvel habitat s'imposait car les foyers occupés jusque là n'étaient que provisoires et précaires. Cependant, la crise du logement social a rendu vaines la plupart des recherches. Aussi, la Sous-Préfecture

(1) Au 10 octobre 1989, le Ministère du Travail en Sarre, comptait 450 réfugiés d'Allemagne de l'Est.

(2) Source : article du "Républicain Lorrain", le 12 octobre 1989.

de Forbach voulut aider les Allemands de l'Est et le Ministère sarrois du Travail et des Affaires Sociales. La Sous-Préfecture de Forbach se tourna vers les Houillères du Bassin de Lorraine qui disposait de nombreux logements inoccupés. En quelques semaines, les Houillères ont rénové une trentaine d'appartements à Farébersviller, à moins de 10 km de la frontière allemande (1). Ainsi, au printemps 1990, une centaine d'Allemands de l'Est est venue s'installer à Farébersviller avec la possibilité de travailler d'un côté ou de l'autre de la frontière. Quelque soit leur lieu de travail, en France ou en Allemagne, ces Allemands de l'Est forment un nouveau type de travailleur frontalier, qui ne répond pas aux critères de la Convention franco-allemande.

c) Les caractéristiques des travailleurs frontaliers

Pour définir les caractéristiques des travailleurs frontaliers lorrains, nous disposons des données à priori complémentaires de l'office sarrois "Statistisches Amt", de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et du recensement de 1982. Les statistiques sarroises renseignent annuellement sur le nombre d'hommes et de femmes frontaliers résidant en France, les secteurs d'activités qu'ils occupent et leurs lieux de travail. De leurs côtés, la CPAM et le recensement de 1982 précisent l'âge, les catégories socio-professionnelles, et l'origine géographique des frontaliers lorrains. Cependant, il faut mettre l'accent sur les différents critères de définition des travailleurs frontaliers (déjà évoqués). En outre, les statistiques de la CPAM ne différencient pas les migrations vers la Sarre et celles vers la Rhénanie-Palatinat, la seule distinction réalisée est le pays (les migrations lorraines intéressent le Luxembourg, la Belgique et la RFA).

(1) Source : article du "Républicain Lorrain", le 1er mars 1990.

Par exemple, pour l'année 1987, "Statistisches Amt" recense 8 662 migrants vers la Sarre et la CPAM compte 15 599 migrants vers la RFA sans aucune précision pour le Land Sarre. Il serait erroné de rapprocher ces données pour tenter de déduire le nombre de frontaliers vers la Rhénanie-Palatinat.

Malheureusement, il n'existe pas d'autres sources statistiques qui renseignent à la fois sur la région frontalière d'origine et la région frontalière d'accueil des migrations pendulaires. L'effet frontière révèle un grand fossé entre deux régions frontalières, au niveau des sources et des méthodes statistiques.

Afin de connaître la nature et l'organisation du mouvement frontalier lorrain, nous allons analyser d'une part les données du "Statistisches Amt" et d'autre part, celles de la CPAM ou du recensement de 1982, sans jamais effectuer de recoupement entre elles.

* La répartition par sexe (1) et par âge (2)

La part des femmes parmi les frontaliers en Sarre est de 33 % en 1988. Depuis 1981, la proportion des femmes a légèrement et progressivement diminué (en 1981 : 38 %, 1982 : 37 %, 1983 : 36 %, 1985 : 35 % et 1987 : 34 %). Cette réduction est liée à la baisse des effectifs féminins dans le secteur de l'industrie de transformation (3). Par contre, l'augmentation de la part des hommes est répartie assez régulièrement entre les secteurs d'activités.

(1) Répartition des frontaliers par sexe : source "Statistisches Amt".

(2) Répartition par âge : source CPAM

(3) En 1981, le secteur de l'industrie de transformation comptait 2 302 effectifs féminins, en 1983 : 1821 et 1988 : 1590.

La majorité des femmes est employée en 1988 dans l'industrie de transformation (53 %) et dans le secteur tertiaire (35 %). Pour la plupart (64 %), leur lieu d'activité est la ville de Sarrebruck.

Il est étonnant de constater que l'industrie de transformation emploie 85 % des hommes, notamment à Sarrebruck, mais aussi dans la région de Sarrelouis et de Hombourg.

Le phénomène frontalier concerne principalement une population jeune voire très jeune (1).

Les statistiques de la CPAM précisent la répartition par classe d'âge des migrants pendulaires en RFA :

REPARTITION PAR AGE DES FRONTALIERS
EN RFA EN 1982

AGE	Part des frontaliers (%)
- 20 ans	
20 à 25 ans	40,5
26 à 30 ans	29,5
31 à 40 ans	11,8
41 à 50 ans	11,2
51 à 60 ans	6,0
+ de 60 ans	0,9
	0,1

Source : "Economie Lorraine" n° 16, sept. 1983.

Ainsi, plus des 2/3 des frontaliers qui travaillent en Allemagne ont moins de 25 ans. Les qualifications de ces jeunes sont certainement sommaires.

(1) A titre de comparaison, la répartition des frontaliers qui travaillent en Belgique et au Luxembourg est plus équilibrée : (- 20 ans : 8,6 %), (20 à 25 ans : 26,7 %), (26 à 30 ans : 22,5 %), (31 à 40 ans : 24,1 %), (41 à 50 ans : 13,6 %), (51 à 60 ans : 4,3 %), (+ de 60 ans 0,2 %).

Par ailleurs, la rotation des effectifs de moins de 25 ans doit être relativement rapide.

*** La répartition par catégories socio-professionnelles**

La classification par catégories socio-professionnelles a été réalisée par l'INSEE lors du recensement général de population en 1982. Cette classification est faite pour l'ensemble des frontaliers lorrains sans distinction précise du pays d'accueil. Toutefois, cette étude générale qui concerne tout de même une grande majorité des migrants vers la RFA (12 800 en Allemagne, 6 500 au Luxembourg et 400 en Belgique)(1) donne une approximation des professions en Allemagne.

(1) "Economie Lorraine" n° 40, novembre 1985, page 11.

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES FRONTALIERS
EN RFA, LUXEMBOURG ET BELGIQUE

<u>Professions</u>	<u>Frontaliers en %</u>
- <u>Agriculteurs, artisans, commerçants</u>	<u>0,9</u>
- <u>Cadres, professions intellectuelles supérieures</u>	<u>2,4</u>
- <u>Professions intermédiaires</u>	<u>7,8</u>
dont :	
. techniciens	2,7
. contremaîtres, agents de maîtrise	1,5
- <u>Employés</u>	<u>14,7</u>
dont :	
. employés administratifs d'entreprise	7,8
. employés de commerce	2,7
- <u>Ouvriers</u>	<u>74,2</u>
dont :	
. ouvriers qualifiés de type industriel	18,3
. ouvriers qualifiés de type artisanal	9,4
. ouvriers non qualifiés de type industriel	36,1
. ouvriers non qualifiés de type artisanal	7,2

Source : "Economie Lorraine", n° 40 novembre 1985

Les 3/4 des frontaliers sont des ouvriers, alors que la Lorraine compte parmi ses actifs 41 % d'ouvriers. Les employés sont mal représentés parmi les frontaliers. Quant aux cadres et techniciens, leur représentation est tout à fait insignifiante.

Parmi la catégorie des ouvriers, les professions les plus rencontrées sont par ordre décroissant :

- 1- ouvriers qualifiés de la sidérurgie.
- 2- ouvriers non qualifiés de la sidérurgie.
- 3- ouvriers non qualifiés de la construction de véhicules automobiles.
- 4- ouvriers non qualifiés du caoutchouc, matières plastiques.
- 5- ouvriers non qualifiés de la production de matériaux de construction.
- 6- ouvriers qualifiés du bâtiment (1).

En conclusion, les travailleurs frontaliers sont essentiellement occupés dans le secteur industriel. Analysons à présent la répartition des frontaliers par secteurs d'activités.

* La répartition par secteurs d'activités

"Statistisches Amt" effectue un classement annuel des frontaliers français en Sarre, selon 6 secteurs d'activités : l'exploitation minière, l'industrie de transformation, le bâtiment, le commerce, les prestations de services, autres secteurs.

Quelles sont les activités économiques les plus attractives pour les frontaliers ?

(1) Source : "Economie Lorraine", n° 40, novembre 1985, page 11.

LA DISTRIBUTION DES FRONTALIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Années	Exploitation minière	Industrie de transformation	Bâtiment	Commerce	Prestations de services	Autres secteurs	EFFECTIFS TOTAUX
1981	165	7 398	500	447	1 105	91	9 706
1982	156	6 971	507	414	1 001	111	9 160
1983	151	6 455	514	360	1 039	208	8 727
1984	147	6 339	462	358	878	190	8 374
1985	164	6 218	401	333	910	188	8 214
1986	172	6 295	342	301	964	173	8 247
1987	177	6 502	464	323	1 002	194	8 662
1988	183	6 845	490	376	1 083	214	9 191

Source : "Statistisches Amt des Saarlandes", Sarrebruck

A la lecture du tableau de la page précédente, la caractéristique la plus marquante est la dominante du secteur industriel. 82 % des frontaliers ont un emploi industriel, soit dans l'exploitation minière, dans l'industrie de transformation ou dans le bâtiment. Ceci est une constante depuis 1981. Parmi ce secteur secondaire, l'industrie de transformation attire, depuis 1981, de 76 % à 74 % des frontaliers (1).

Les emplois dans les prestations de services n'intéressent que 12 % des migrants pendulaires (soulignons que ces emplois sont occupés à 96 % par des femmes) et le commerce ne touche que 4 % des emplois frontaliers.

Depuis 1981, la répartition des frontaliers par secteurs d'activités ne s'est pas modifiée, à 1 ou 2 % près.

* La répartition spatiale, du lieu
d'origine au lieu de travail

- La localisation en Lorraine

Les données du recensement de population en 1982 ont permis la réalisation d'une carte qui localisent les travailleurs frontaliers en Lorraine.

(1) Les frontaliers travaillent surtout dans la construction automobile (ex : usine Ford à Sarrelouis, 8 000 salariés au total), dans l'industrie du caoutchouc et matières plastiques (ex : usine Michelin à Hombourg, 2 000 salariés en tout) et dans le travail des métaux.

La carte intitulée "part des frontaliers dans la population totale" est extraite de la revue économique et sociale : "Economie Lorraine" (1). Elle concerne l'ensemble des frontaliers lorrains et ne permet pas de distinguer le pays ou le Land d'accueil. Il faut savoir que les flux migratoires peuvent avoir une double, voire une triple, direction outre frontière :

-1- Les cantons frontaliers au Nord-Ouest de la Lorraine sont tournés vers la Belgique et (ou) le Luxembourg : par exemple, Mont-St-Martin, Longwy, Villerupt, Audun-le-Roman.

-2- Certains cantons sont orientés vers le Luxembourg et (ou) la Sarre : Cattenom, Sierck-les-Bains, Thionville, Metzervisse.

-3- D'autres cantons sont tournés essentiellement vers la Sarre : Bouzonville, Boulay-Moselle, St-Avold, Freyming-Merlebach et Forbach.

-4- Enfin, les frontaliers du Nord-Est de la Lorraine se dirigent vers la Sarre et la Rhénanie-Palatinat : cantons de Sarreguemines, Rohrbach-Lès-Bitche, Bitche et Volmunster.

(1) "Economie Lorraine", n° 16, septembre 1983.

Cette représentation cartographique fait ressortir toute la zone frontalière définie par la Convention franco-allemande dans une liste de communes situées à 20 km de la frontière (cf. la liste des communes en annexe). Ceci montre qu'il n'est pas intéressant de travailler en Allemagne sans avoir le statut de travailleur frontalier appliqué à la zone frontalière.

Dans cette zone frontalière, les travailleurs migrants résident dans les communes les plus proches de la limite nationale. Toute la région de l'Est-Mosellan concentre (vers l'Allemagne) les plus fortes proportions de travailleurs frontaliers dans la population totale (1). Dans cet espace, le développement des migrations pendulaires est favorisé par le bilinguisme et aussi par la proximité de Sarrebruck. En effet, Sarrebruck est le pôle urbain le plus proche des agglomérations de St-Avold, Creutzwald, Forbach et Sarreguemines, regroupées au centre de l'Est-Mosellan. La diversité de son industrie et l'importance de son secteur tertiaire confèrent à la ville un pouvoir d'attraction qui passe outre la frontière nationale.

Parmi la région de l'Est-Mosellan, on remarque une plus forte intensité du phénomène frontalier dans un espace homogène formé des cantons de Forbach et de l'arrondissement de Sarreguemines. L'attraction de l'Allemagne est la plus forte d'une part dans la zone urbanisée et industrielle de Forbach-Sarreguemines, et d'autre part dans la zone rurale de Bitche. Ainsi, cette opposition ne permet pas de conclure que l'attrait de l'Allemagne s'exerce surtout sur la population rurale.

(1) L'Est-Mosellan correspond à la zone d'emploi du Bassin-Houiller (arrondissement de Forbach et Boulay) plus celle de Sarreguemines (arrondissement du même nom).

Dans les cantons de Forbach et dans l'arrondissement de Sarreguemines, le flux des travailleurs frontaliers a une double direction : vers la Sarre et vers la Rhénanie-Palatinat (notamment en direction des centres industriels de Pirmasens et Zweibrücken).

Dans cet ensemble régional, le travail frontalier est facilité par toute une organisation qui dépasse les frontières. Par exemple, en décembre 1988, l'Agence Nationale pour l'Emploi de Lorraine et l'Arbeitsamt de Sarrebruck signaient une convention pour établir un fichier commun. De cette façon, les trois agences de l'ANPE de Forbach, St-Avold et Sarreguemines sont désormais équipées d'un système informatique qui diffuse les offres d'emploi en provenance de RFA. La mise en relation du demandeur d'emploi avec l'entreprise qui cherche du personnel est non seulement facilitée mais aussi accélérée. Dans l'autre sens, un Minitel branché sur le système informatique de l'ANPE de Lorraine a été installé à l'Arbeitsamt de Sarrebruck. Il permet aux Sarrois de disposer des offres d'emplois de la Lorraine et même des offres d'emplois dans le cadre de la France entière (1).

Autre exemple d'organisation du travail frontalier. Des moyens de transports ont été mis à la disposition des travailleurs frontaliers. Les grandes sociétés allemandes ont mis en place un système de navettes qui desservent les localités mosellanes où se regroupent leurs employés. Du côté français, de nombreux autocaristes transportent quotidiennement les travailleurs frontaliers vers les principaux centres industriels allemands. Afin de mieux connaître cette activité, nous avons envoyé un questionnaire aux autocaristes Mosellans.

(1) Source : article du "Républicain Lorrain", le 15/12/1988.

Malheureusement, peu de réponses ont été reçues (1).

Parmi celles-ci, deux autocaristes donnent des précisions intéressantes. Ainsi, une société de transport d'Apach assure la liaison quotidienne de plusieurs localités de l'arrondissement de Thionville-Est à Mettlach. Elle conduit 200 travailleurs frontaliers à l'usine "Villeroy et Boch" de Mettlach.

La seconde entreprise de transport est implantée à Grosbliederstroff. Chaque jour, elle transporte 400 frontaliers de la vallée de la Sarre (Sarre-Union dans le Bas-Rhin, Sarreguemines, Puttelange-aux-Lacs et Grosbliederstroff) vers Sarrebruck. Ces deux autocaristes ne sont pas les seuls "à vivre du travail frontalier". D'autres entreprises notamment dans le Bassin-Houiller à Freyming-Merlebach, transportent quotidiennement les frontaliers mosellans sur leurs lieux de travail (et assurent le retour, bien entendu).

Voyons à présent les principales régions et villes d'accueil frontalières en Sarre.

- La localisation en Sarre

"Statistisches Amt" recense chaque année le nombre de travailleurs français répartis dans les arrondissements sarrois et dans les communes les plus concernées par ces migrants. En 1988, la distribution des migrations frontalières était la suivante :

(1) Le questionnaire a été adressé en novembre 1989 aux 38 autocaristes mosellans (dont la liste a été communiquée par la CCI de Metz), seules 15 réponses ont été reçues. Le questionnaire est en annexe 16).

**REPARTITION DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS PAR ARRONDISSEMENTS
ET COMMUNES AU 30 SEPTEMBRE 1988**

Stadtverband Arrondissements Communes et villes	Nombre de frontaliers
- <u>Stadtverband Saarbrücken</u>	5 636
Saarbrücken (Landeshauptstadt)	4 241
Grossrosseln	148
Kleinblittersdorf	627
Sulzbach (Stadt)	167
Völklingen (Stadt)	401
- <u>Merzig - Wadern</u>	677
Merzig (Kreisstadt)	316
Mettlach	311
- <u>Neunkirchen</u>	70
Neunkirchen (Kreisstadt)	37
- <u>Saarlouis</u>	1 489
Dillingen (Stadt)	379
Saarlouis (Kreisstadt)	879
- <u>Saar-Pfalz-Kreis</u>	1 316
Homburg (Kreisstadt)	892
St Ingbert (Stadt)	286
TOTAL	9 191

Source : "Statistisches Amt des Saarlandes"

Ce tableau ne touche pas tous les arrondissements de la Sarre. Celui de St-Wendel ne présente aucun frontalier français. Sa situation le place dans la position la plus éloignée de la frontière sarro-lorraine, bien au-delà de la limite des 20 km fixée par la convention franco-allemande. Par conséquent, du côté sarrois également, la zone frontalière fiscale est bien respectée par les travailleurs français.

Dans cette répartition, le Stadtverband concentre 61 % des travailleurs français. L'arrondissement de Sarrelouis et le Saar-Pfalz-Kreis ne regroupent qu'une petite part des frontaliers (16 et 14 %). La proportion des frontaliers répartis dans l'arrondissement de Merzig est encore plus faible 7 %. Quant à celle de Neunkirchen, elle est insignifiante : 0,7 %.

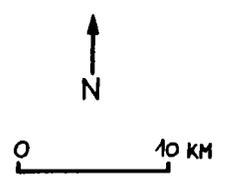
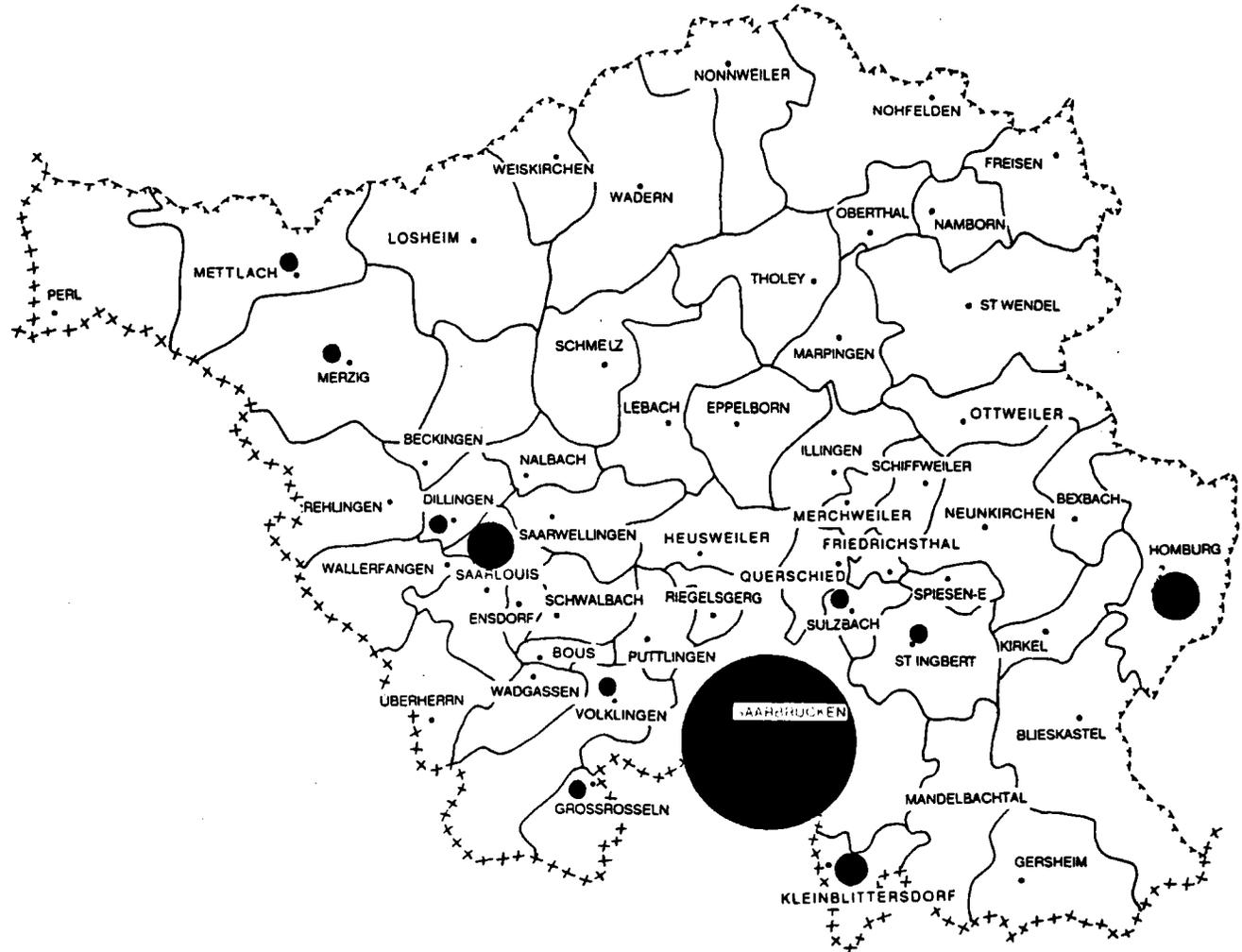
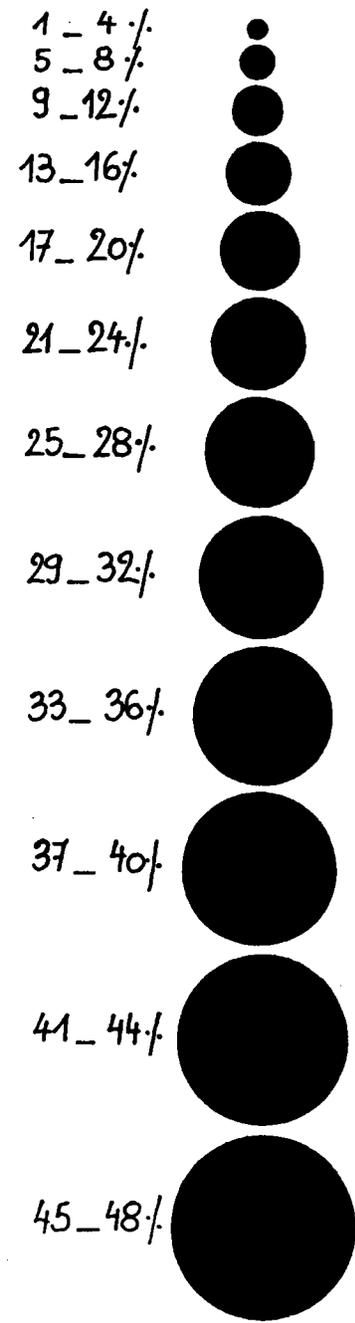
Nous avons représenté sur une carte les principaux lieux de travail des frontaliers (cf. page suivante). En réalité, ceux-ci n'occupent pas tout l'espace de la zone frontalière. Les emplois des français sont localisés dans les villes très proches de la frontière.

Les villes d'accueil des frontaliers sont toutes des centres industriels sarrois importants. A partir de Sarrebruck, on retrouve sur la carte les deux axes de pôles industriels : l'axe de direction Nord-Ouest comprenant les villes de Völklingen, Sarrelouis, Dillingen et Merzig et l'axe de direction Nord-Est qui inclut St-Ingbert, Sulzbach et Hombourg.

Par ordre d'importance, la ville de Sarrebruck rassemble presque la moitié de l'ensemble des frontaliers en Sarre (46 % exactement). Loin derrière, les villes de Sarrelouis, de Hombourg et la commune de Kleinblittersdorf réunissent à peine 10 % des frontaliers. Les autres villes et communes n'enregistrent qu'une petite part des migrations frontalières.

Au total, la ville de Sarrebruck est un pôle d'attraction très important dont le rayonnement n'est absolument pas entravé par la frontière. Aux portes de Sarrebruck, la frontière est

(Sept. 1988)



Source : "Statistisches Amt des Saarlandes"
Réalisation : I.LAVINA

une véritable "passoire", traversée quotidiennement par plus de 4 000 personnes employées dans cette ville.

En conclusion, on peut tracer un profil type du frontalier lorrain :

- 1- Il est très jeune et célibataire.
- 2- Il est d'origine locale, du bassin houiller ou de l'agglomération de Sarreguemines.
- 3- Il est ouvrier non qualifié.
- 4- Il travaille dans l'industrie de transformation à Sarrebruck ou dans son agglomération.

Les migrations des frontaliers varient dans leurs directions et en intensité selon l'Histoire et l'Economie.

Aujourd'hui, le mouvement des frontaliers dans l'espace Lorraine-Sarre est caractérisé par une asymétrie démesurée, qui s'est amplifiée depuis une vingtaine d'années. Il révèle un déséquilibre du côté français et place la Sarre dans une position de domination sur la Lorraine.

Pour la Lorraine cependant, le mouvement pendulaire a un effet positif car il permet à la région d'occuper une place rassurante dans le tableau national des taux de chômage et aussi de limiter les causes d'émigration (1).

(1) En 1988 : le taux de chômage était de 10,4 en Lorraine ; 10,2 dans l'Est Mosellan (source INSEE Nancy).

2) Le comportement des consommateurs dans l'espace frontalier

"La grande chance du frontalier est de se trouver à même d'utiliser toujours le côté le plus avantageux" Sylvie Daveau (1).

Effectivement, comme nous venons de le voir, les frontaliers ont la possibilité de travailler outre-frontière et de gagner des salaires plus élevés que dans leur pays. Il en est de même à l'égard de l'utilisation des équipements de services et des commerces. Les populations frontalières ont la chance de pouvoir utiliser les équipements du pays voisin quand ceux-ci font défaut ou sont moins intéressants dans leur région (le bilinguisme aidant les relations transfrontalières). Le comportement des consommateurs frontaliers est un indicateur socio-économique précieux pour connaître le rôle de la frontière. En effet, une forte proportion de frontaliers qui utilisent régulièrement des équipements du pays voisin, révèle un déséquilibre entre les deux régions frontalières. Dans ce cas, la frontière joue le rôle d'une disjonction entre les deux espaces puisque l'un domine sur l'autre. Ce déséquilibre peut s'expliquer par des différences de parités monétaires entre les pays frontaliers.

Pour étudier le mouvement transfrontalier des consommateurs lorrains et sarrois, nous n'avons pas pu utiliser de documentation statistique. Aucune étude socio-économique n'a été réalisée en Sarre comme en Lorraine pour définir l'attraction d'une région frontalière sur l'autre (2).

(1) S. Daveau, "les régions frontalières de la montagne jurassienne", thèse, Université de Paris, 1959, page 123.

(2) L'INSEE dans son "inventaire communal" (1988) a recensé très brièvement les communes lorraines dont les habitants utilisent un équipement situé à l'étranger. Concernant l'Allemagne, l'information se rapporte uniquement au carburant et à d'autres équipements non précisés dans une rubrique "autres cas".

Il est surprenant et inquiétant, qu'à l'aube de la création du Marché Unique Européen, on ne connaisse pas quantitativement les relations transfrontalières et l'influence réciproque des espaces frontaliers.

Nous avons donc analysé le comportement du consommateur frontalier par la méthode du sondage. Ainsi, nous avons envoyé un questionnaire non pas directement aux consommateurs, mais aux personnes qui sont sensées bien connaître les habitudes de la population : les maires des communes. Les questionnaires ont été adressés des deux côtés de la frontière. En Lorraine, le nombre élevé des communes nous a limité à une zone frontalière étroite de 15 km de profondeur, celle-ci touche 235 communes. En Sarre, par contre, nous avons envoyé un questionnaire aux 52 communes totales.

Bien sûr, cette méthode est contestable puisqu'elle se base sur des opinions, des observations, c'est-à-dire des données dont la fiabilité est incertaine. De plus, les moyens dont nous disposions ne nous ont pas permis d'étendre le sondage aux 726 communes de la Moselle, d'où une plus grande étendue du sondage en Sarre qu'en Lorraine. Cependant, cette étude prouve l'existence d'un mouvement transfrontalier réciproque non négligeable, dont elle livre les caractéristiques.

a) *L'attraction du commerce allemand en Moselle*

Des associations de consommateurs ont fait des études de prix comparatives et transfrontalières afin de rechercher s'il est intéressant de faire des achats de l'autre côté de la frontière. La comparaison des prix appliqués à de même produits vendus en Sarre et en Lorraine, met en évidence des écarts importants, qui expliquent l'attitude des consommateurs mosellans.

Avant de se pencher sur le comportement des consommateurs frontaliers, il est pertinent d'examiner ces écarts de prix de part et d'autre de la frontière.

* Une enquête de prix transfrontalière

En octobre 1988, une étude comparative des prix a été réalisée par des associations de consommateurs, dans l'espace frontalier "Sarre-Lor-Lux". Les associations de consommateurs de Moselle, leurs homologues allemands, luxembourgeois et belges ont relevé dans plusieurs centaines de magasins, les prix de nombreux articles de consommation courante, identiques et de même marque. Les conclusions sont éloquentes, des différences de coût, parfois conséquentes, sont apparues d'un pays à l'autre.

Un tableau synthétique illustre très bien les écarts de prix. Ce tableau indique un prix médian pour chaque produit, c'est-à-dire le tarif moyen entre tous les prix relevés dans une même ville. La ville au prix médian le plus bas a reçu l'indice 100, par conséquent les indices des autres villes marquent l'écart.

**COMPARAISON DES PRIX MEDIANS A METZ, SARREBRUCK ET
LUXEMBOURG, PAR TYPES DE PRODUITS**

PRODUITS	METZ	SARREBRUCK	LUXEMBOURG
Cassettes vidéo	160	110	100
Lecteur disques compacts	124	100	103
Disques compacts	117	103	100
Appareil photos reflex	128	102	100
Fours micro-ondes	114	100	114
Rasoirs électriques	100	100	100
Lessive	100	118	117
Alimentation	111	100	104
Essence	140	101	100

Source : Etude comparative des prix dans l'espace "Sarre-Lor-Lux", Union des Consommateurs de Moselle, Sarre et Luxembourg, octobre 1988.

Ainsi, il est plus avantageux pour le consommateur mosellan d'acheter la plupart des articles sélectionnés ici, dans le pays voisin : en Sarre ou au Luxembourg. A l'exception des rasoirs électriques, des produits d'hygiène et de lessive, tous les produits considérés, notamment l'électronique de loisirs, sont généralement moins chers au Luxembourg et en Sarre.

Les écarts de prix, parfois très élevés (les cassettes vidéo sont 60 % moins chères à Luxembourg qu'à Metz), s'expliquent par les différences de TVA appliquée dans chaque pays. Par ailleurs, les écarts de prix sont dus également à la stratégie des fabricants et distributeurs nationaux. Ceux-ci raisonnent en termes de marchés nationaux où règnent les règles et la concurrence locales. Par conséquent, l'élaboration des prix dans les régions frontalières ne tient pas compte des prix outre-frontière et donc des relations transfrontalières. Ainsi, les différences de prix relevés dans l'espace transfrontalier "Sarre-Lor-Lux" mettent en avant, encore aujourd'hui, le rôle de coupure de la frontière nationale. Pourtant avec l'avancée de la réalisation du Marché Unique, les écarts de prix et de TVA devraient disparaître ou au moins s'amenuiser.

Cette étude comparative est cependant discutable. Elle incite à conclure que les Mosellans ont intérêt à faire leurs principaux achats en Sarre ou au Luxembourg. Mais elle ne tient pas compte de certains facteurs importants. En effet, on ne prend pas en considération ici les taxes à la douane : des droits sont à acquitter lors du passage de la frontière sur les marchandises dont le montant total dépasse la franchise, c'est-à-dire 2 800 FF (1). D'autre part, avant de se déplacer en

(1) Source : Direction générale des douanes et droits indirects, brochure parue en mai 1990.

Allemagne ou au Luxembourg, il faut s'informer des taux de change et vérifier si les achats restent avantageux compte tenu de la distance à parcourir.

* Un flot important de consommateurs en Allemagne

En décembre 1987, un questionnaire a été adressé aux maires des communes frontalières mosellanes (situées dans une limite de 15 kilomètres à partir de la frontière) (1). Les retours des formulaires se sont échelonnés sur plusieurs mois. Notre enquête a eu un véritable succès : en mars 1988, 203 maires avaient répondu au questionnaire (soit 86 %).

Parmi les questions posées relatives à l'enseignement, au tourisme, à la culture..., une question se rapportait à l'influence du commerce allemand :

- "A combien évaluez-vous le pourcentage des habitants de votre commune qui font régulièrement leurs achats en Allemagne ?" (L'estimation portait sur 4 classes : moins de 25 %, de 25 % à 50 %, de 50 % à 75 %, plus de 75 %).

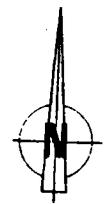
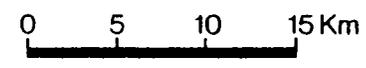
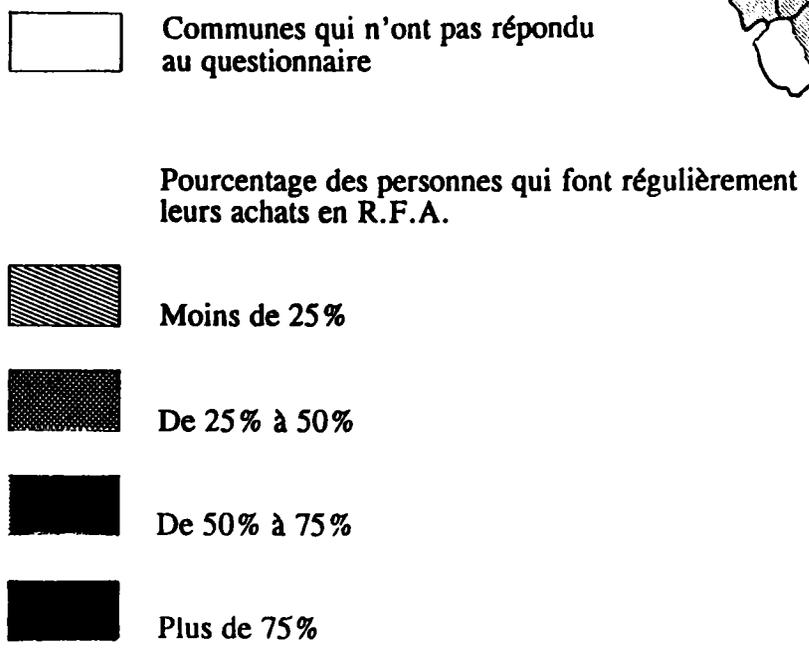
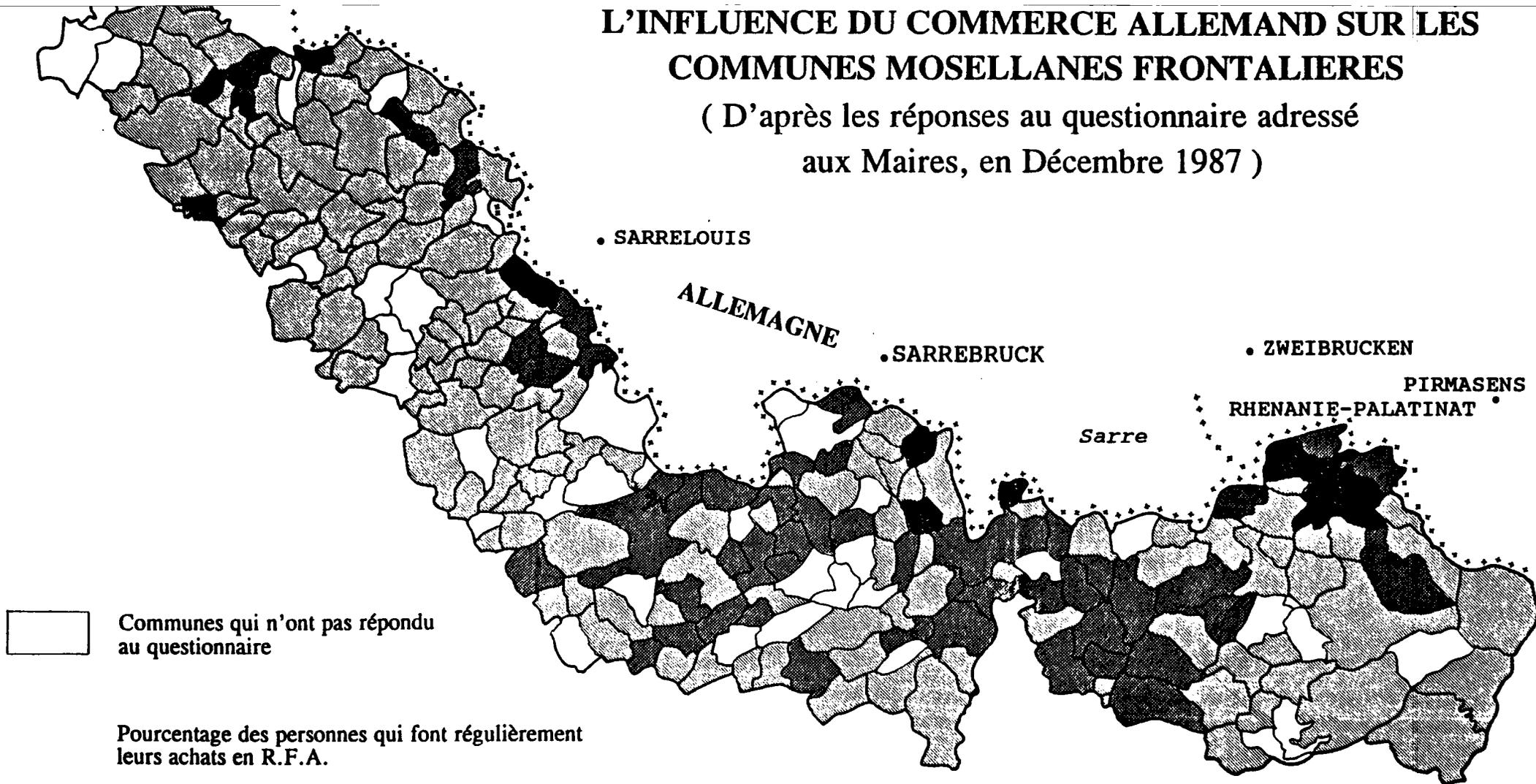
Seuls quatre maires n'ont pas répondu à cette question.

Les 2/3 des maires ont évalué la proportion à moins de 25 % de la population. L'autre tiers concerne essentiellement des réponses situées dans la classe de 25 à 50 %, seulement 5 communes sont dans la classe de 50 à 75 % et 2 dans celle de plus de 75 %.

(1) Le questionnaire est joint en annexe 17).

L'INFLUENCE DU COMMERCE ALLEMAND SUR LES COMMUNES MOSELLANES FRONTALIÈRES

(D'après les réponses au questionnaire adressé aux Maires, en Décembre 1987)



L'intérêt de notre enquête est d'essayer de dégager dans l'espace de grandes zones de mêmes estimations. La carte intitulée "l'influence du commerce allemand sur les communes mosellanes frontalières" montre la représentation spatiale des réponses.

Tout d'abord, cette carte confirme l'existence d'un mouvement transfrontalier de consommateurs qui concerne au minimum un tiers des communes sondées (car les évaluations de moins de 25 % peuvent avoisiner 0 %, donc aucun achat).

Dans l'ensemble, les pourcentages les plus importants sont regroupés dans le bassin houiller. Cette carte oppose les communes frontalières du bassin houiller à celles situées au Nord-Ouest et tournées également vers le Luxembourg.

On distingue dans le détail, trois zones "très" influencées par le commerce allemand :

- 1- la plus étendue comprend le coeur du bassin houiller et la vallée de la Sarre aux alentours de Sarreguemines ;
- 2- la seconde est située entre Creutzwald et Bouzonville ;
- 3- la troisième zone comprend les communes voisines de la Rhénanie-Palatinat.

Les précisions apportées par les maires renseignent sur les types de produits achetés régulièrement, et sur les villes allemandes les plus fréquentées.

De nombreux maires ont estimé que le pourcentage global évalué s'appliquait à des achats spécifiques, avec par ordre d'importance : l'achat de carburant, de produits alimentaires dans les supermarchés et en dernier l'achat d'articles vestimentaires.

L'essence et l'alimentation sont achetées dans les localités allemandes les plus proches du lieu de résidence des frontaliers, notamment l'alimentation dans les supermarchés "ALDI" à proximité de la frontière : à Rehlingen, Uberherrn, Völklingen, Grossrosseln, Sarrebruck, Sarrebruck-Güdingen et Kleinblittersdorf. Par contre, les achats vestimentaires sont faits dans les villes les plus importantes : Sarrebruck et Sarrelouis.

Remarquons que les zones définies ci-dessus sont toutes les trois situées en face d'une ville importante :

- 1- la zone du bassin houiller - vallée de la Sarre est la région la plus proche de Sarrebruck ;
- 2- les communes entre Creutzwald et Bouzonville sont en face de Sarrelouis ;
- 3- les communes frontalières du pays de Bitche sont les plus près des centres de Zweibrücken et Pirmasens.

Au total, nous pouvons déduire que les principales villes frontalières allemandes ont une forte influence sur les communes mosellanes les plus proches. Ceci est renforcé par "l'inventaire communal" réalisé par l'INSEE en 1988.

En procédant à des enquêtes auprès des "Commissions municipales" l'INSEE a mis en évidence les communes tournées vers la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne (1). Ainsi, les communes qui fréquentent Sarrebruck comme premier ou deuxième pôle sont toutes des communes du bassin houiller et des environs de Sarreguemines (en tout l'INSEE cite : Forbach, Sarreguemines, Bliesbruck, Blies-Ebersing, Blies-Guersviller, Diebling, Etzling, Folkling, Frauenberg, Grundviller, Guebenhouse, Hambach, Henriville, Hilsprich, Hundling, Laning, Morsbach, Neufgrange, Oeting, Petite-Rosselle, Rémelfing, Rouhling, Saint-Avold, Saint-Jean-Rohrbach, Sarralbe, Sarreinsming, Schoeneck, Spicheren, Stiring-Wendel, Wiesviller, Wittring, Woelfling-Lès-Sarreguemines, Woustviller, Zetting) (2).

Les communes qui fréquentent Sarrelouis comme deuxième pôle (après une ville mosellane) correspondent à notre seconde zone. L'INSEE relève Heining-Lès-Bouzonville, Merten, Tromborn et Creutzwald.

Par ailleurs, l'INSEE dénombre deux communes du pays de Bitche qui fréquentent Pirmasens comme deuxième pôle : Haspelschiedt et Walschbronn (celles-ci font partie de notre troisième zone).

En conséquence, les pourcentages élevés indiqués par le tiers des maires interrogés ne paraissent pas exagérés au regard de l'inventaire communal qui marque également de nombreuses communes tournées vers l'Allemagne.

(1) Dans l'inventaire communal, la commission municipale devait indiquer les deux villes les plus fréquentées par les habitants de la commune par ordre décroissant de fréquentation, pour tout motif, à l'exclusion des déplacements professionnels.

(2) La liste des communes est parue dans "Economie Lorraine", n° 87, mars 1990, page 11.

b) L'attraction du commerce mosellan en Sarre

Le mouvement de consommateurs allemands vers la France est provoqué par le fort pouvoir d'achat des Allemands. Depuis plus de vingt ans, ce pouvoir d'achat n'a cessé d'augmenter et d'inciter plus de frontaliers allemands à faire leurs achats de l'autre côté de la frontière. Depuis quelques années, le cours du change varie peu, mais la barre est placée bien haut :
 100 FF = 29,10 DM le 20/10/1987 ; 100 FF = 29,49 DM le 9/11/1989 ; 100 FF = 28,79 DM le 7/05/1990.

* Un mouvement transfrontalier réciproque

En septembre 1989, nous avons envoyé aux maires des communes sarroises un questionnaire en allemand, dont le contenu était quasiment identique à celui du questionnaire adressé aux maires mosellans (1). Cependant, seulement 29 réponses nous sont parvenues sur les 52 totales (soit 56 %, alors que les retours étaient de 86 % du côté français). Il est très regrettable que si peu de formulaires aient été retournés, d'autant plus que les communes sarroises sont très peu nombreuses. De plus, sur les 14 communes accolées à la frontière, seules 4 communes ont rempli le questionnaire (même Sarrebruck ne fait pas partie des réponses).

Les résultats de l'enquête doivent être dégagés avec beaucoup de prudence. Il est impossible de distinguer ici des zones de même influence en raison du manque d'informations.

A la même question posée ("auf wieviel schätzen sie die Zahl der Einwohner die "regelmässig" in Frankreich einkaufen ?") deux maires n'ont pas su estimer le pourcentage.

(1) Le questionnaire en allemand figure en annexe 18).

Tous les maires ont situé la part des habitants de leur commune qui font régulièrement leurs achats en France en dessous de 25 % ; une seule exception : le maire d'une commune limitrophe, Blieskastel, a indiqué de 25 % à 50 %.

Pour la plupart des communes, les achats en France concernent en priorité l'alimentation. Cette remarque est faite par tous les maires (12) qui ont précisé les types de produits consommés. Les autres achats se rapportent à l'habillement et à des articles divers comme les produits de "la parfumerie, la pharmacie, les meubles, le tabac".

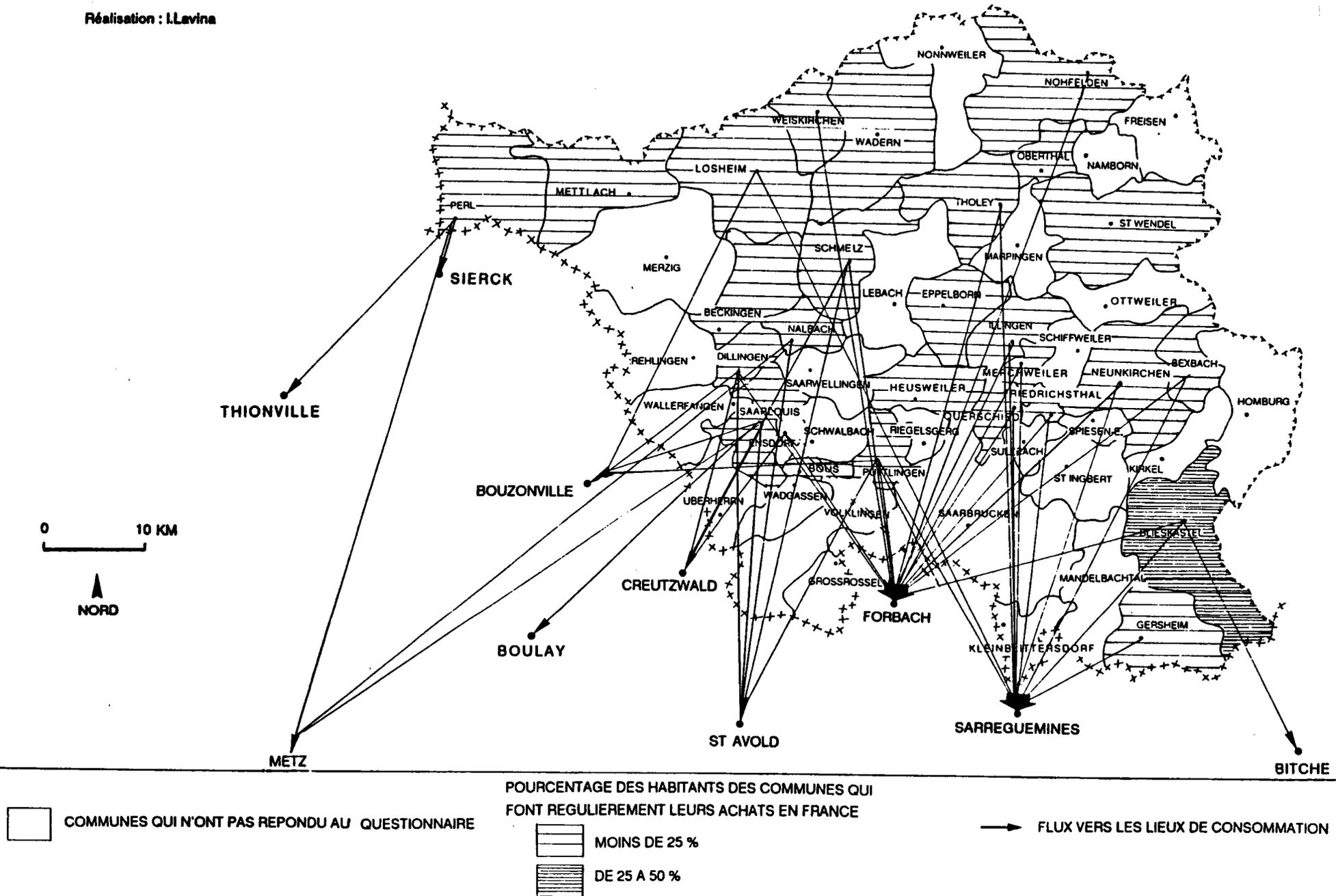
Nous avons demandé dans le questionnaire de préciser le(s) lieu(x) des achats. Seulement 8 communes n'ont pas pu nous renseigner. Les précisions sont intéressantes. Ainsi, les sarrois font leurs achats dans les villes françaises les plus proches de leur domicile. Les villes les plus fréquentées sont Forbach et Sarreguemines puis par ordre décroissant Saint-Avold, Creutzwald, Bouzonville, Boulay, Stiring Wendel, Bitche, Sierck et Thionville. La ville la plus éloignée, Metz, n'a été citée que trois fois. Ainsi, les sarrois ne recherchent pas en priorité la grande ville, les villes moyennes sont suffisantes pour s'approvisionner en alimentation.

La carte "influence du commerce français sur les communes sarroises" présente l'organisation des flux transfrontaliers et montre les directions les plus courtes des communes allemandes vers les lieux de consommation en France. De plus, on constate que même les habitants des communes les plus éloignées viennent acheter régulièrement des produits en France, par exemple : les populations de Nohfelden, Weiskirchen et Tholey vont à Forbach ou Sarreguemines.

L'INFLUENCE DU COMMERCE FRANCAIS SUR LES COMMUNES SARROISES

D'APRES LES REPNSES AU QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX MAIRES EN SEPT 1989

Réalisation : I.Lavina



En conclusion, la frontière sarro-lorraine apparait comme un écran invisible et subtil qui provoque des effets sur le comportement des consommateurs frontaliers.

Bien que dématérialisée, la frontière joue le rôle d'une barrière qui oppose des pouvoirs d'achats différents dus au contraste de la valeur d'échange des monnaies. Le caractère disjoncteur de la frontière se retrouve aussi au niveau de la détermination des prix des biens de consommation, en rapport avec la concurrence des marchés nationaux et avec la TVA propre à chaque pays.

En fait, la frontière sépare deux espaces économiques différents, mais cette opposition stimule les échanges car elle présente un intérêt pour les populations des deux côtés de la frontière. La frontière est donc une coupure, mais une coupure perméable.

Dans l'espace Lorraine-Sarre, il est très difficile de connaître l'espace qui domine sur l'autre puisqu'il n'y a pas de véritable déséquilibre d'une région sur l'autre. Les Mosellans profitent des prix moins élevés de l'essence et de certains produits alimentaires en Allemagne. De leur côté, les Sarrois bénéficient du taux de change à leur avantage et s'approvisionnent dans les supermarchés mosellans. Les mouvements transfrontaliers de consommateurs sont donc réciproques.

Les résultats de nos deux sondages ne nous permettent pas de préciser si les deux mouvements sont symétriques ou non.

Par contre, il est certain que l'effet de la frontière se mesure dans un espace frontalier très peu étendu en Sarre comme en Lorraine.

De part et d'autre de la frontière, la profondeur de la zone habituelle d'achat ne va pas au delà de 15 kilomètres (elle atteint plus rarement Thionville et Metz).

Cette zone frontalière est limitée en France par un tracé reliant Sierck, Bouzonville, Boulay, Creutzwald, Saint-Avold, Sarreguemines et Bitche. En Allemagne, elle est définie par une ligne allant de Merzig à Pirmasens en passant par Sarrelouis, Sarrebruck et Zweibrücken.

Il faut mettre l'accent sur la forte proportion des consommateurs transfrontaliers du bassin-houiller. En réalité, cette importance est accentuée par les disparités de l'aménagement du territoire en Lorraine. La population du bassin-houiller se trouve à l'écart des grandes villes régionales, elle n'entre pas dans l'aire d'influence de Metz ou de Nancy. Aussi, depuis longtemps, la population du "saillant mosellan" fait partie de la zone d'influence de Sarrebruck.

c) Le développement de cette consommation transfrontalière : la stratégie allemande

Le flot de clients "étrangers" est devenu une aubaine pour les commerçants frontaliers. Devant l'importance du mouvement, leurs réactions sont différentes de chaque côté de la frontière.

Les commerçants français se contentent de profiter de l'apport des consommateurs allemands. Aucune publicité n'est faite en Allemagne pour augmenter la part de la clientèle étrangère, puisque celle-ci s'amplifie inmanquablement avec les variations du change à l'avantage des Allemands.

En Allemagne, les commerçants ont véritablement réagi devant ce phénomène frontalier. Certains essaient d'accroître le nombre de consommateurs français et de fidéliser la clientèle par l'intermédiaire d'une publicité dans le "Républicain Lorrain". Les professionnels du commerce allemand vont même plus loin : leur dynamisme les a entraîné à installer sur place, en Lorraine, le type de supermarché le plus fréquenté par les frontaliers. Mey

* Les actions locales du côté français

La localisation à proximité de la frontière est un atout incontestable pour les supermarchés mosellans qui bénéficient d'une clientèle supplémentaire non négligeable. Pour s'en convaincre, il suffit de visiter les aires de stationnement des grandes surfaces sur lesquelles le nombre de véhicules immatriculés en Sarre est élevé. Par exemple, en pleine semaine du mois de juin 1990, nous avons compté en fin d'après-midi 10 à 20 % de voitures sarroises devant plusieurs supermarchés du bassin-houiller (notamment à Spicheren : "Suma", à Forbach : "Migros et à Sarreguemines : "Intermarché").

Cependant, il n'existe aucune stratégie pour attirer davantage la clientèle allemande ou même tout simplement pour transformer les clients allemands occasionnels en consommateurs permanents. La publicité locale ne dépasse pas la frontière même si celle-ci est située à quelques centaines de mètres des supermarchés.

Nous avons relevé du côté français, à Spicheren, des panneaux indicateurs écrits en allemand qui marquent un effort d'adaptation.



Indications en allemand à l'entrée du Suma à Spicheren (F) à 100 m. de la frontière



Une clientèle en provenance de Sarrebruck (Suma de Spicheren)



Un panneau en allemand au bord de la RN 3 à Spicheren (F)

Ces panneaux placés en bordure d'une des routes transfrontalières les plus fréquentées : la route nationale 3 et à quelques mètres du poste douanier de la Brême d'Or, signalent l'entrée du supermarché "Suma" ou encore la direction à prendre pour se rendre dans un "Intermarché" (cf. les photos jointes). Toutefois, cet exemple est original et particulier à ce point de passage de la frontière.

* Le dynamisme du côté allemand

- Toucher le consommateur chez lui

Les Sarrois utilisent comme support de publicité principal, le journal régional "Le Républicain Lorrain". En général, les publicités ne sont pas fréquentes, sauf pour les supermarchés ALDI dont les annonces paraissent deux fois par mois. Certains commerçants font même de la publicité dans des journaux de petites annonces. Par exemple, le magasin "Globus" à Sarrebruck-Gudingen fait paraître des annonces publicitaires dans "Telex" et "le Courrier Express".

Les publicités des supermarchés allemands ALDI sont très attrayantes (1). Elles ne peuvent pas passer inaperçues car elles occupent généralement toute une page du "Républicain Lorrain". Ecrites en français, elles présentent divers produits allemands avec des indications de prix en DM et en FF au cours d'un des jours précédants la parution. En bas de la page sont indiqués les adresses des 12 supermarchés "à proximité de la frontière". Ces annonces s'adressent non seulement à la clientèle de la frange frontalière, mais aussi à une clientèle plus éloignée de la frontière comme celle des environs de Metz.

(1) cf. page suivante

ALDI informe

Filets de hareng
emballés sans peau. Sans conservateurs. La barquette de 300 g approximativement en

DM 1,39 FF 4,83
lg-Preis 4,63 le kilo 16,08



Filets de hareng à la crème
dans une sauce yvanet avec de la crème fraîche, des tranches de pommes, des carottes et des oignons. Sans agents conservateurs ni luts.

La barquette de 400 g approximativement en

DM 1,79 FF 6,22
lg-Preis 4,48 le kilo 15,56

Crabes des Mers de glace
Mince en saumure directement après avoir été pêchés. Le pot de 100 g approximativement en

DM 3,98 FF 13,82
lg-Preis 22,11 le kilo 76,88

EMMETS® Harangs frits
dans une sauce maigre bien épicée. La boîte de 500 g approximativement en

DM 1,79 FF 6,22
lg-Preis 3,58 le kilo 12,43

Nouveau chez ALDI



CARIBIC® Déodorant-bijou
Protection efficace et fraîcheur durable. Sans colorants. Testé sous contrôle dermatologique.

3 parfums différents: classic, man, soft (sans alcool).
Le déodorant de 50 ml approximativement en

DM 1,99 FF 6,91
I-Preis 31,00 le litre 138,21

Lait corporel vitaminé OLANA®
Testé en clinique. La bouteille de 500 ml approximativement en

DM 3,98 FF 13,82
I-Preis 7,96 le litre 22,65

Déodorant parfumé NICOLE
Irons notes au chouchou, amaranthe, amour et mystic musk. Sans CFC. La boîte de 100 ml approximativement en

DM 2,59 FF 9,00
I-Preis 25,90 le litre 81,96

Lait solaire OMBRA®
huile de protéines bon et testé sous contrôle dermatologique. La bouteille de 500 ml

DM 4,98 FF 17,30
I-Preis 9,96 le litre 34,60

Lait après rasage OMBRA®
Pour soigner l'épiderme après les lésions de soleil. La bouteille de 250 ml approximativement en

DM 3,98 FF 13,82
I-Preis 15,92 le litre 55,30

Après rasage MAN
Deux parfums exclusifs au choix. La bouteille de 200 ml approximativement en

DM 5,98 FF 20,77
I-Preis 59,80 le litre 202,71

Shampooing soins spéciaux DENNY®
Aux protéines ou aux herbes. La bouteille de 500 ml approximativement en

DM 1,79 FF 6,22
I-Preis 3,58 le litre 12,43

Bain douche CARIBIC®
Parfums «fruits secs» et «lourdeurs». ph neutre. Prévient les sécheresses cutanées. La bouteille de 750 ml approximativement en

DM 1,99 FF 6,91
I-Preis 7,96 le litre 27,65

Savon de luxe SANA
Irons parfums différents. Le pain de 150 g approximativement en

DM 0,89 FF 3,09
lg-Preis 3,92 le kilo 26,60

Savon de beauté KÜR®
Parfums «tenderesses» et «sècheurs». Parfum de qualité. Le pain de 150 g approximativement en

DM 1,59 FF 5,65
lg-Preis 3,92 le kilo 26,60

Emulsion de toilette OMBIA MED
ph neutre. favorisée à l'Épiderme. Produit testé en clinique. La bouteille de 200 ml approximativement en

DM 3,59 FF 12,47
I-Preis 12,95 le litre 62,25

Shorts de plage pour enfants

Forme short ou bermuda
approximativement en

DM 7,98/FF 27,72

Short de plage pour les enfants
Nombreux coloris et motifs joyeux et décalés. Taille élastique, 100% coton. Lavable à 40°. Taille 104-116.



Pyjamas pour enfants

Le pyjama-courte
approximativement en

DM 12,98/FF 45,09

Pyjama-courte pour enfants
Le pyjama idéal pour l'été - léger, à manches courtes et short. Jersey single super-peigné de grande qualité, 100% coton. Nombreux dessins. Tailles 104-164.

Drap de bain en tissu éponge
100% coton, particulièrement moelleux et agréable. Dimensions: environ 100 x 150 cm. Tous unis ou différents dessins. La pièce

DM 13,98/FF 48,56



Mappe à broder
Nappes en coton blanc de belle qualité (env. 80 x 80 cm), à bord tissé et ourlé. Taille à 60°. Motifs préimprimés. Aiguille à broder. Fil à broder de différentes couleurs. Notice de travail.

Le lot approximativement en

DM 9,98/FF 34,66

Serviettes en tissu éponge
En même qualité éponge et moelleux. Dimensions: environ 50 x 100 cm. Tous unis ou différents dessins. Le lot de deux serviettes

DM 9,98/FF 34,66



La sacoche pour guidon
approximativement en

DM 5,98/FF 20,77



Quel volume!
Sacoche de vélo pour guidon, à réflecteur. À compartiment extérieur et poche intérieure latérale pour les cartes. La sacoche peut aussi être posée en landaulette.



Sacoche de vélo pour porte-bagage, à réflecteur
7 sacoches individuelles - un volume énorme pour vos bagages!

La sacoche pour porte-bagage
approximativement en

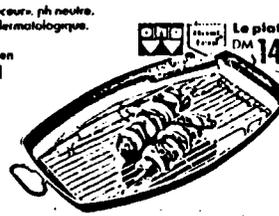
DM 14,98/FF 52,03



Le plat
approximativement en

DM 14,98/FF 52,03

Plat à four et à gratin
Acier inoxydable 18/10, à grille chromée. Garantie lave-vaisselle. Dimensions: environ 40 x 27,5 x 5 cm.



Le casier
approximativement en

DM 7,98/FF 27,72



à proximité de la frontalière

Perl, Bahnhofstraße (P). Gersweiler, Hauptstraße 10 (P). Kleinbittersdorf, Flößer Straße (P). Überherrn, Linnweg 1 (P). Völklingen-Wehrden, Zwerstraße 3 (P). Saarbrücken-Güdingen, Bühlerstraße 18 (P). Saarbrücken, Heinenrollenstraße 93 (P). Rehlingen, Nordstraße 1 a (P). Wallerfangen, Hauptstraße 1 (P). Wadgassen-Schalffhausen, Provinzialstraße 78 (P). Großrosseln, Am Mühlenbach (P). Saarbrücken-Falsterhöhe, Lichtenwässer (P). (P) = parking client.

Les prix en francs français sont une approximation basée sur le cours du 7.5.90 de la Dresdner Bank (100 FF correspondant à 28,7 M). Vérifiez le cours du jour. Les indications du cours de change sont faites à titre purement indicatif.

- Une extension sans frontière de la
distribution allemande

En 1989, le groupe de distribution allemand LIDL s'est introduit sur le marché français. De janvier 1989 à janvier 1990, 11 magasins ont été ouverts sous cette enseigne dans l'hexagone. D'ailleurs, le groupe envisage une implantation de plus de 100 unités avant 1993 (1).

La moitié de ces supermarchés est installée à proximité de la frontière allemande : deux magasins en Alsace, à Mulhouse et à Colmar et quatre autres en Lorraine dont trois dans le seul département de la Moselle, à Metz, Fameck et Sarreguemines (2).

La chaîne LIDL est basée sur le même principe de distribution que la chaîne ALDI, spécialiste allemand du discount alimentaire qui se développe pour l'instant dans le nord de la France (ALDI compte 9 points de vente récents dans le département du Nord) (3).

Ces deux groupes allemands font l'effet de perturbateurs dans la distribution traditionnelle française. Ils enregistrent un succès considérable dû à des prix étonnamment bas (les prix sont inférieurs de 10 à 20 % à ceux pratiqués par les distributeurs français). En revanche, les magasins n'offrent aucun service superflu. Cela signifie : aucun agencement du magasin, pas de décoration, pas de publicité, pas d'étalagiste, pas de service aux consommateurs. Soulignons également que le personnel de LIDL ou ALDI est réduit de 50 % par rapport à celui d'un supermarché traditionnel. Autre particularité,

(1) Article du "Républicain Lorrain", le 29 avril 1989.

(2) Source : annuaire "Panorama 1991", points de vente, le recensement de la grande distribution au 1/09/1990, publication du groupe Liaisons.

(3) Face à une "invasion" de 500 points de vente ALDI dans tout le Bénélux.

le consommateur choisit directement les produits, presque exclusivement allemands, dans des cartons sur des palettes. Ainsi, on comprend mieux que les prix de ce type de supermarché défient toute concurrence.

Face à l'offensive commerciale allemande, les commerçants français sont déconcertés. Ils ne peuvent rivaliser avec cette forme de concurrence. En Moselle, l'inquiétude et l'impuissance des commerçants grandit à mesure que le groupe LIDL développe son implantation.

Encouragé par les excellents résultats de ses trois premières unités commerciales à Sarreguemines, Metz et Fameck, le groupe construit actuellement un dépôt de 17 000 m² près de Metz, à Noisseville. Bien entendu, cet entrepôt est destiné à desservir de nouveaux points de vente. Selon M. Louis Kimmel, président de la fédération patronale des PME de la Moselle, ce dépôt pourrait approvisionner 60 à 80 magasins (1). Les supermarchés mosellans ne sont absolument pas prêts à affronter "L'invasion LIDL".

Toutefois, depuis trois ans, un même système de distribution est à l'état d'expérience en France. La société "Le Mutant" tente de rivaliser. Parmi les 23 magasins à l'échelle nationale, la Lorraine compte trois unités "Le Mutant" (en dehors de la Moselle), dont la création date de 1990. Leur localisation est à proximité de Nancy : à Lunéville, Tomblaine et à Nancy (2). Tout comme ALDI ou LIDL, le Mutant offre, sur de petites superficies, dans un décor dénudé et un désordre "étudié", moins de 1 000 références de produits.

(1) Source : "Le Républicain Lorrain", le 15 septembre 1990.

(2) Source : annuaire "Panorama 1991".

Il est certain que dans un proche avenir, tous les supermarchés mosellans ne pourront pas "survivre" face à l'offensive LIDL, les commerçants, jusqu'à présent, trop individualistes doivent se regrouper pour être compétitifs. L'adoption pour quelques uns de l'enseigne "Le Mutant" en franchise, pourrait être une solution afin de réagir et d'affronter la concurrence allemande LIDL.

L'échéance de la libre circulation des produits est très proche, on peut d'ores et déjà observer, à l'échelle de l'espace Lorraine-Sarre, le retard que prend la France, par rapport à l'Allemagne. La passivité et l'individualisme des commerçants français s'opposent d'une manière inquiétante au dynamisme et à la stratégie des commerçants allemands.

D) L'EFFET DE LA FRONTIERE SUR L'ENVIRONNEMENT

1) Une frontière coupure

a) Une collaboration difficile entre Paris et Sarrebruck

En matière d'environnement, la frontière sépare deux niveaux de responsabilité opposés. En France, l'environnement relève de la compétence du Ministère de l'Environnement à Paris, alors que le Land Sarre possède son propre organe de décision : le ministère de l'Environnement (Ministerium für Umwelt), implanté à Sarrebruck. Il existe donc un énorme problème de collaboration au niveau des régions frontalières "Lorraine-Sarre".

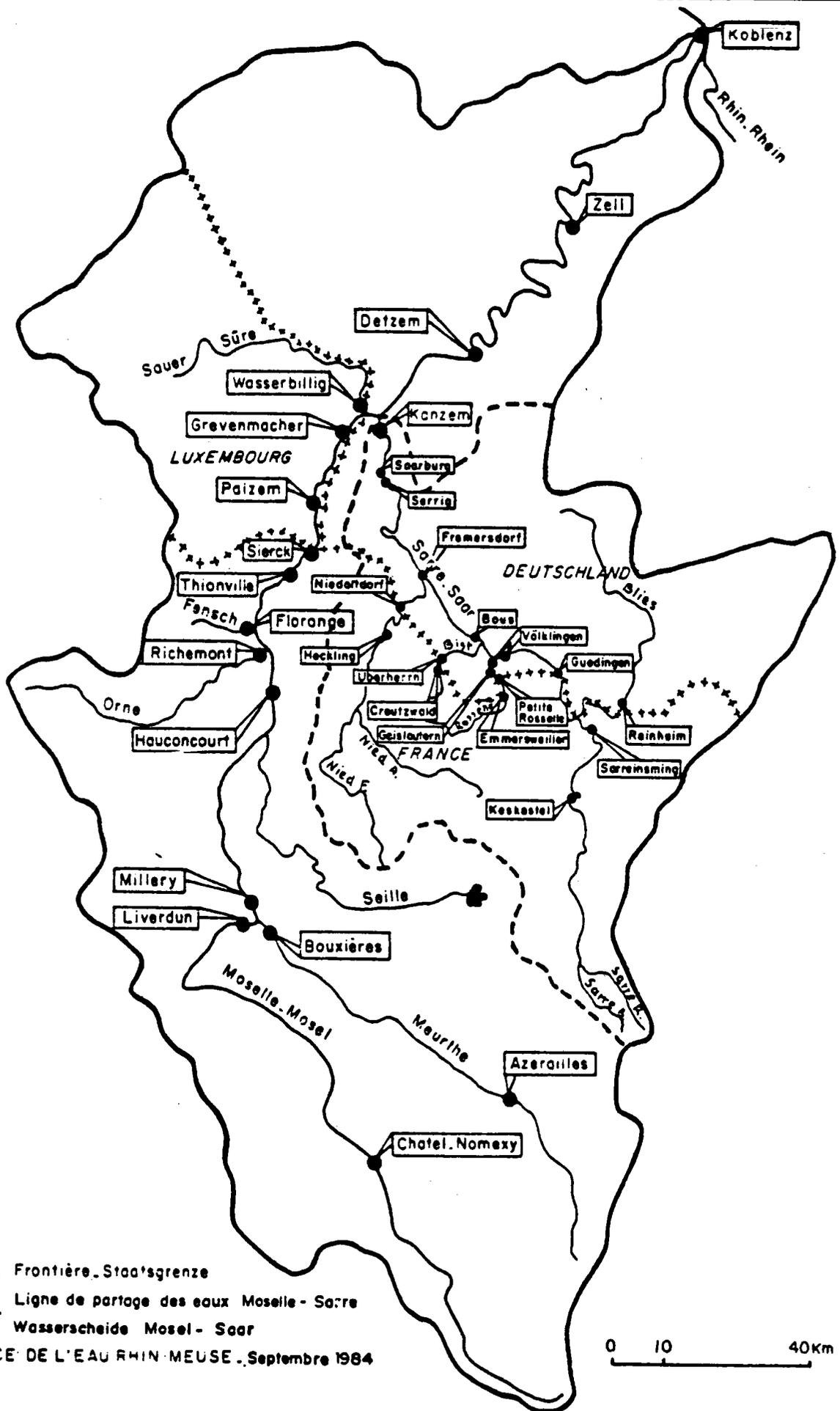
Toutefois, plusieurs Institutions de coopération transfron-talière jouent un rôle d'information, sans avoir le pouvoir d'intervention, à l'échelle de la Sarre, de la Lorraine, de la Rhénanie-Palatinat et du Luxembourg.

- La Commission Internationale pour la Protection de la Sarre et la Moselle contre la pollution a été créée en 1964, afin de contrôler la pollution des rivières qui franchissent la frontière et suivre l'évolution des rejets (1). Elle est composée principalement des délégués des gouvernements respectifs (des Ministères de l'Environnement pour la France, la Sarre et la Rhénanie-Palatinat et de l'Administration de l'Environnement pour le Luxembourg).

Cette Commission Internationale a décidé en novembre 1978 la mise en place d'un "plan d'avertissement et d'alerte" pour les bassins versants des deux cours d'eau. Le but de ce plan est d'informer et d'avertir les autorités chargées de la lutte contre les accidents, en l'occurrence : la Direction Départementale de la Protection Civile à la Préfecture de Metz et le Ministère de l'Environnement à Sarrebruck (en ce qui concerne notre espace Lorraine-Sarre) (2).

(1) cf. la carte page suivante : "des rivières transfrontalières"

(2) Source : M. Langenfeld. Agence de Bassin Rhin-Meuse, entretien du 05/06/1987.



- La Commission Inter-gouvernementale et la Commission Régionale "Sarre-Lor-Lux" sont issues d'un accord de coopération signé le 16 octobre 1980 entre les gouvernements de la RFA, de la France et du Grand Duché du Luxembourg (1).

Dans le domaine de l'environnement, ces deux Commissions sont avant tout des organismes de réflexion pour la protection de l'environnement. Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Le groupe de travail "Environnement" est présidé en 1989 et 1990 par la D.R.I.R. (Délégation Régionale de l'Industrie et de la Recherche) à Metz. Actuellement, le groupe de travail porte toute son attention sur le problème de l'élimination des déchets dans la grande région frontalière (2)(3).

b) Une protection de l'environnement inégale : le problème des déchets en Lorraine

Au niveau de la "gestion" de l'environnement, la frontière joue le rôle d'une coupure entre la Lorraine et la Sarre. Elle met en contact deux entités qui n'ont pas la même conception de la protection de l'environnement. Ces différences s'inscrivent dans le paysage à proximité de la frontière.

Les Allemands et notamment les Sarrois exportent en France, principalement en Moselle, leurs déchets ménagers. Les quantités de déchets sont loin d'être négligeables. En 1987, sur les 736 000 tonnes de déchets ménagers sarrois produits, 313 000 tonnes furent réparties entre les décharges d'Aboncourt, Téting-sur-Nied en Moselle et celle de Conflans-en-Jarnisy, en Meurthe-et-Moselle (4).

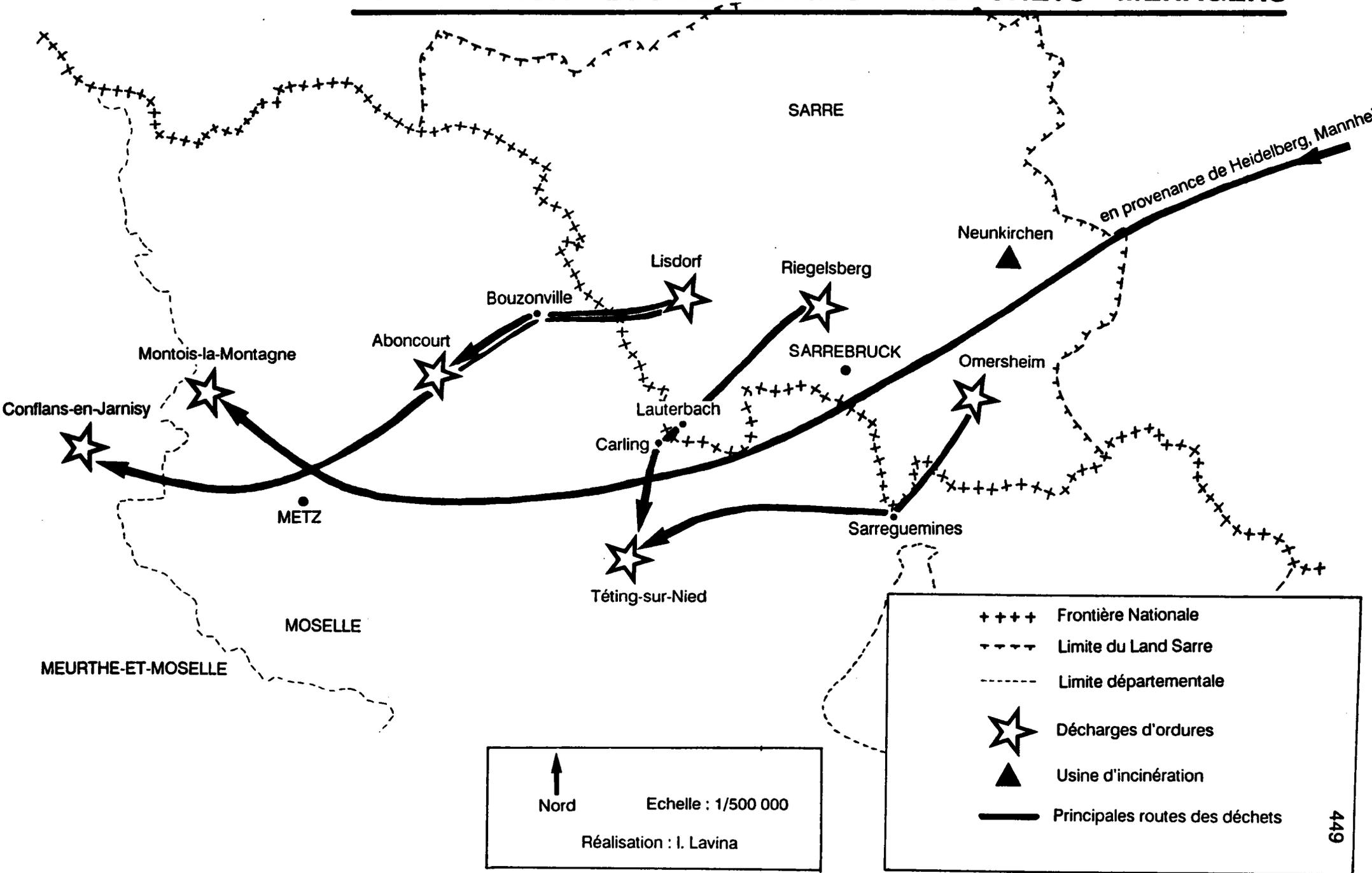
(1) Ces deux commissions ont été étudiées en détail dans la seconde partie : "Présentation de l'espace Lorraine-Sarre".

(2) Source : M. Follenfant, D.R.I.R., entretien du 16 novembre 1989.

(3) Cf. en annexe : l'article du "Républicain Lorrain" (23/03/89) sur l'étude de la commission régionale "Sarre-Lor-Lux".

(4) Source : M.F. Gaunard, "Les déchets ménagers et leur traitement : une initiative écologique ? ", mémoire de DEA, Metz, 1988, p 109.

LOCALISATION DES DECHARGES DE DECHETS MENAGERS



A cela peuvent s'ajouter les ordures d'autres Länder allemands, par exemple la région d'Heidelberg-Mannheim exporte des milliers de tonnes d'ordures au Nord de Metz à Montois-La-Montagne (1).

Quelles sont les raisons de cet afflux de déchets en Lorraine? Tout d'abord, il faut rappeler que les Français sont beaucoup moins sensibilisés à l'écologie que les Allemands. Si les mouvements de protestation de quelques associations écologiques prennent de l'ampleur, il n'empêche que les décharges sont tout de même mieux tolérées en France qu'en Allemagne. D'autre part, la forte densité de la Sarre, 410 hab./km² contre 99 hab./km² en Lorraine, explique que le Land ait des difficultés à stocker ses déchets sur son territoire. En outre, l'insuffisance de la capacité d'élimination des déchets ménagers est un problème fondamental auquel la Sarre ne parvient pas à faire face. La complexité s'intensifie : la production de déchets augmente (2) et la capacité de stockage diminue. Les quelques installations en exploitation sont les trois décharges de Lisdorf, Riegelsberg et Omersheim, elles permettent de stocker environ 300 000 tonnes d'ordures par an et l'usine d'incinération de Neunkirchen qui brûle 100 000 tonnes par an. En Sarre, l'élimination des déchets demande de gros investissements très coûteux. Qui plus est en France, le prix du stockage des décharges est nettement moins élevé qu'en Allemagne. D'après Brice Lalonde, secrétaire d'Etat à l'Environnement, la tonne de déchets coûte 60 francs en France, contre 100 à 120 francs en RFA (3).

(1) "A Montois-la-Montagne, nous recevons chaque jour 250 tonnes d'ordures ménagères dont 80 viennent d'Allemagne, de la région de Heidelberg...", d'après le chef de centre d'enfouissement de Montois, source : "RL" du 11/10/88.

(2) La Sarre a produit 653 078 tonnes de déchets en 1985, 713 000 tonnes en 1986 et 736 000 tonnes en 1987. Source : A. Gaunard Ibid.

(3) Source : Article du "Républicain Lorrain" du 08/06/88 (cf. en annexe 20)

Cette importation massive des déchets allemands a donné naissance à une expression : "Le tourisme des déchets". Celui-ci se traduit par l'existence de routes des déchets bien définies, que des transporteurs français (essentiellement mosellans) empruntent chaque jour. Ainsi, des sociétés comme Fanzel à Mondelange, Trimo à Terville, Lauer à Hettange-Grande, Translodem à Thionville et Solotram à Maizières-Les-Metz vont chercher les déchets du côté allemand pour les déposer du côté Lorrain (1). "Une des routes empruntées par les camions part de Riegelsberg et joint Tétting-sur-Nied via Lauterbach et Carling; la seconde route des déchets fréquemment utilisée est celle de Lisdorf à Aboncourt en passant par Ittersdorf/Schrechling et Bouzonville. Sur le premier trajet, il passe environ 25 camions par jour ; sur le second, entre 32 et 46 (chiffre maximal)"(1).

Les associations écologiques lorraines présentent la Moselle comme le "dépotoir" de la Sarre. L'association "SOS Dioxine" met en évidence le cas alarmant d'Aboncourt, un petit village Mosellan de 300 habitants, situé à 25 km de la frontière. Environ 700 tonnes d'ordures ménagères en provenance d'Allemagne sont déposées chaque jour à Aboncourt (2). D'après "SOS Dioxine", il s'avère que ces ordures ne sont pas uniquement composées de déchets ménagers assimilables, mais aussi de déchets industriels, dangereux pour l'environnement. Certes, les dépôts d'origine industrielle sont interdits officiellement (3), mais des contrôles ne sont effectués, ni lors du passage à la douane, ni sur le site. Par conséquent, la décharge d'Aboncourt devient toxique. Qui plus est, l'absence

(1) Source : M.F. Gaunard, *Ibid*, p. 110-112.

(2) Source : C. Druelle, Président Régional de "SOS Dioxine" en 1987.

(3) La seule exportation de déchets ménagers allemands permise est celle des "Wirtschaftsgüter" (biens économiques). Les autres déchets doivent être traités dans des installations spécialisées et la Sarre ne possède pas d'équipement de ce type.

d'un système d'étanchéité du sous-sol aggrave les problèmes de pollution. Le cas d'Aboncourt n'est pas unique, entre autres la décharge de Tétting-sur-Nied est elle aussi insuffisamment équipée.

En conclusion, le caractère séparateur de la frontière induit le développement du dépôt des déchets à proximité de la frontière. On peut donc tenir cette dernière pour principale responsable du mouvement à sens unique des ordures ménagères.

2) Une frontière soudure au niveau des populations

La pollution de l'environnement ne connaît aucune frontière, elle suit le cours des rivières, l'orientation des vents, la configuration du sous-sol... Aussi, un grave problème de pollution situé à l'origine d'un côté de la frontière déclenche très facilement le mécontentement de la population des deux régions frontalières. Pour sauvegarder un environnement commun, la population locale ignore le concept de la frontière.

a) Une mobilisation transfrontalière contre l'implantation d'une usine d'incinération

Suite au problème grandissant de l'élimination des déchets, la construction d'une usine d'incinération de grande taille, a été prévue dans la commune mosellane de Grosbliederstroff. Ce projet situé en bordure de la frontière allemande a suscité un véritable tollé des populations locales.

En 1987, le projet d'une usine d'incinération à Grosbliederstroff fut défini par le groupe ESYS (Energie - Système et Service), une filiale d'Elf-Aquitaine. Celui-ci souhaitait utiliser les installations de la centrale thermique des Houillères du Bassin de Lorraine, arrêtée depuis mars 1987 (1).

(1) Les solides installations de la centrale thermique des HBL, avec leurs deux cheminées hautes de 140 mètres pouvaient être recyclées en usine d'incinération.

L'usine d'incinération devait permettre de détruire une bonne partie des déchets d'origine étrangère et accumulés en Lorraine. En fait, l'usine ne correspondait pas aux besoins de la région Lorraine, mais à ceux de l'Allemagne : le traitement des ordures ménagères et des déchets industriels devait porter sur 450 000 tonnes annuelles dont 90 % en provenance d'Allemagne (1).

Le projet ESYS situé directement "sur" la frontière franco-allemande concernait aussi bien la population locale sarroise que mosellane puisque toutes les deux auraient souffert des rejets toxiques envoyés d'un côté de la frontière ou de l'autre au gré des vents.

Un comité de coordination franco-allemand contre l'usine d'incinération lança une bataille de longue haleine à laquelle se joignirent assez rapidement l'ensemble des élus et des habitants des deux côtés de la frontière. Ce comité de défense définit dès 1987 une stratégie pour empêcher l'installation de l'usine polluante. D'une part, les élus français (maires, députés, conseillers généraux et régionaux) exposèrent leur opposition à l'usine d'incinération auprès des responsables régionaux (Préfet de la Moselle de la Région ; Président du Conseil Régional) et nationaux (Secrétaire d'Etat à l'Environnement)(2). D'autre part, les élus de quelques communes sarroises cherchèrent un projet de remplacement sur le site des HBL de Grosbliederstroff, plus précisément une entreprise créatrice de nombreux emplois. C'est ainsi que le maire de la commune voisine de Kleinblittersdorf réalisa une vaste collecte parmi les industriels et la population sarroise afin d'aider l'implantation d'un projet alternatif de création d'entreprise. Ce projet de remplacement fut trouvé auprès d'une entreprise allemande implantée près de Stuttgart.

(1) Source : article du "Républicain Lorrain" du 19 mai 1988 (cf. en annexe 21))

(2) Source : article du "Républicain Lorrain" du 12 juillet 1988.

La société "Grüner" (associée à l'entreprise sarregueminoise "Sesa") projeta en juin 1988 de construire une fabrique de pièces automobiles à Grosbliederstroff, pour laquelle la souscription avait déjà permis de réunir deux millions de marks (1).

Le 12 juin 1988, plus de 12 000 opposants (1) au projet d'usine d'incinération défilèrent de Kleinblittersdorf à Grosbliederstroff afin que la "frontière franco-allemande ne devienne pas la poubelle de l'Europe". Les manifestants français et allemands étaient tous confondus dans le long cortège, seules les banderoles écrites en français ou en allemand permettaient de distinguer de petits groupements. Hormis l'industrie nucléaire, jamais un projet industriel n'a suscité une telle opposition dans la région frontalière.

Une enquête publique fut réalisée du 16 mai au 16 juin 1988 dans un périmètre de 5 kilomètres autour du site de Grosbliederstroff, c'est-à-dire dans 13 communes de Moselle et 8 localités sarroises voisines. En août 1988, les résultats de cette enquête révélèrent que 28 849 Français et Allemands se déclaraient contre le projet ESYS (2). En conclusion, la commission d'enquête chargée d'examiner le projet de l'usine d'incinération donna son avis défavorable en constatant que "ce projet conçu sans l'approbation des collectivités locales de Grosbliederstroff et environs, ne répond à aucun besoin de service public". De plus "l'Est de la Moselle étant équipé de moyens d'élimination des ordures ménagères suffisants, ce projet n'est pas d'utilité publique et est ressenti comme une opération d'opportunité à caractère commercial"(2).

En définitive, le site des HBL de Grosbliederstroff fut racheté en septembre 1989 par la société allemande "Grüner" qui doit assurer, en 1991, l'emploi d'environ 200 personnes (contre 80 seulement pour le projet ESYS) (3).

(1) Source : article du "Républicain Lorrain", le 12/06/1988 (cf. en annexe 22))

(2) Source : article du "Républicain Lorrain", le 04/08/1988

(3) Article du "Républicain Lorrain" du 14/10/1988.

b) Une organisation franco-allemande contre la pollution atmosphérique

En novembre 1978, le projet de l'implantation à Sarreguemines, d'une usine de batteries "General Motors" est salué avec satisfaction par les élus locaux et la population locale. Il faut préciser que l'usine doit employer 600 personnes.

Certains Sarregueminois et leurs voisins sarrois interrogent alors les responsables de la "General Motors" sur une éventuelle pollution chimique. Devant le refus de répondre clairement à la question, des habitants de la région très inquiets s'organisent au sein d'une association : l'A.D.P.S.E. (Association de Défense contre la Pollution de Sarreguemines et Environs). De leur côté, les "Bürger-Initiativen" sarrois de la vallée de la Blies se mobilisent. Très vite, l'A.D.P.S.E. et son partenaire lèvent le voile sur les "secrets" de fabrication de l'usine, qui annonce être spécialisée dans les composants pour automobiles. En fait, son objectif est de fabriquer 10 000 batteries par jour et, pour ce faire, de créer une fonderie de plomb à haut rendement, sans investir dans un matériel anti-pollution. Une enquête révèle que l'usine doit dégager 45 kg de plomb par jour dans l'atmosphère alors que le seuil de toxicité fixé par l'O.M.S. est de 15 kg (1). A partir de là, une vaste campagne d'information est alors déclenchée auprès des populations locales de Moselle et de Sarre. L'association française A.D.P.S.E. recueille 822 signatures dont 270 en provenance d'Allemagne. Le mouvement écologique sarrois réunit pour sa part 9653 pétitionnaires. Au total, 12 000 signatures parviennent au registre de l'ensuête publique (2). En mars 1980, une manifestation à Sarreguemines rassemble 2 000 Mosellans et Sarrois.

(1) O.M.S. Organisation Mondiale de la Santé

(2) Source : "Frontières" revue semestrielle de l'Action Culturelle du Bassin Houiller Lorrain, 1987, n° 4 page 28.

Cependant, deux mois plus tard, le conseil municipal de Sarreguemines donne son accord au projet et l'autorisation préfectorale suit en juillet. Somme toute, l'action de l'A.D.P.S.E. et de ses alliés sarrois n'a pas été vaine car le Tribunal Administratif de Strasbourg a imposé aux industriels de limiter leurs rejets de plomb à 5 kg par jour. Depuis maintenant 10 ans, des Français et les Allemands se réunissent périodiquement pour prendre connaissance des analyses effectuées sur des spécimens végétaux afin de déterminer leur teneur en plomb.

Parmi les exemples de coopération transfrontalière, il ne faut pas omettre de citer le cas de la centrale nucléaire de Cattenom qui suscita dès 1973, une véritable ébullition dans la grande région Sarre-Lor-Lux. A l'échelle de la population locale, la centrale est à l'origine de l'organisation de liens nouveaux entre les habitants des trois régions : création du Comité de Lutte Internationale contre Cattenom, de l'Association de sauvegarde de la vallée de la Moselle (A.S.V.M.)...

Ainsi, ces quelques exemples montrent bien que les problèmes qui touchent à l'environnement peuvent être source d'une solidarité des populations locales situées de chaque côté de la frontière.

En conclusion, sur le plan de l'environnement, la frontière joue à la fois le rôle d'une coupure et d'une couture. D'une part, elle oppose deux niveaux de compétence (national et fédéral) et deux conceptions de la protection de l'environnement différentes. D'autre part, elle contribue à la formation de liens au sein des populations.